

Plan communautaire de résilience face aux incendies de forêt



Soumis à : Commission de services régionaux Péninsule acadienne

Soumis par : ACFOR Gestion Foresterie

Date : Avril 2026



Page laissée intentionnellement blanche

Remerciements

ACFOR Foresterie tient à remercier les personnes et les groupes suivants pour leur contribution essentielle à l'élaboration de ce plan :

Nous remercions les analystes et chercheurs du Service canadien des forêts qui ont répondu à nos demandes d'informations concernant BurnP3+, la modélisation des incendies, les grilles de probabilité d'allumage et l'interprétation des résultats relatifs au comportement du feu.

Dr Jen Beverly et Air Forbes, du laboratoire Wildfire Analytics de l'Université de l'Alberta, pour leurs échanges et leurs travaux de recherche sur l'exposition, ainsi que pour leur contribution au développement du paquet logiciel fireexposuR.

Le personnel du Département des Ressources Naturelles qui a tous répondu aux demandes d'information de manière très rapide.

Dr. Jean-Yves Daigle pour ses contributions sur les interactions entre les incendies et la tourbe.

Les membres des communautés qui ont participé à l'enquête et aux rencontres publiques, en posant des questions et en faisant part de leurs préoccupations. Les feux de forêt constituent une préoccupation croissante dans les Maritimes. La résilience de la région dépend largement de la participation et de l'engagement de ses membres.

Nous tenons également à remercier le personnel de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne pour son soutien attentionné et son aide logistique tout au long du projet.

Signature et sceau d'un forestier professionnel



Robert Scott, f.a. 726
L'Association des forestiers agréés du Nouveau-Brunswick



Résumé exécutif

Ce Plan communautaire de résilience face aux incendies de forêt (PCRIF) a été réalisé au début de l'année 2026 pour la Commission de services régionaux Péninsule acadienne (CSRPA) grâce à un financement du gouvernement du Nouveau-Brunswick. L'objectif du PCRIF est d'évaluer l'état actuel de la préparation des communautés en prévision des événements de feux de forêt. Il vise également à mettre en évidence les secteurs présentant les plus grandes préoccupations. Enfin, il propose des mesures concrètes afin d'améliorer la préparation et de réduire les risques. Le processus de planification a inclus la vérification sur le terrain et la validation spatiale des types de combustibles cartographiés. Il comprenait aussi l'engagement des membres de la communauté et de l'administration afin de cerner leurs préoccupations et leurs besoins. L'examen des documents locaux de planification et d'intervention d'urgence a été réalisé. La modélisation de l'exposition et du risque d'incendie a été effectuée à l'aide des outils fireexposuR et BurnP3+.

Les parties prenantes ont contribué à l'élaboration du plan par l'entremise de rencontres publiques et d'un sondage. Elles ont fourni des renseignements précieux sur leurs préoccupations. Elles ont aussi mis en évidence les points à améliorer en matière de préparation aux situations d'urgence. L'importance culturelle et économique de certains lieux à travers la région a été mise en évidence. Le besoin d'éducation et de sensibilisation en matière de réduction des risques et de préparation aux situations d'urgence a également été souligné. Des préoccupations ont aussi été exprimées à l'égard des aînés et d'autres pour qui la préparation et l'évacuation pourraient représenter un défi.

Selon les résultats de la modélisation, le risque d'incendie dans la Péninsule acadienne est majoritairement réparti dans les secteurs ruraux. Les structures présentant un risque plus élevé se concentrent dans la partie ouest du territoire. Ces communautés, à plus faible densité, sont entourées de quantités plus importantes de combustibles que celles situées près de la côte. Certaines exceptions sont observées. L'Île-de-Lamèque présente des zones à risque plus élevé à l'intérieur des terres. Le nord-ouest de Tracadie et le centre de Caraquet comptent aussi des structures situées le long des routes principales où l'exposition et la probabilité de brûler sont élevées. Dans l'ensemble, les tendances indiquent que le risque d'incendie de forêt touche davantage les populations rurales, en particulier celles situées plus loin du littoral.

Le plan présente dix-sept recommandations visant à renforcer la résilience des communautés face aux incendies de forêt. Ces recommandations sont réparties selon les sept disciplines Intelli-feu: l'éducation, la législation, le développement, la formation croisée, la planification des mesures d'urgence, la gestion de la végétation, et la coopération entre les organismes. Certaines des mesures proposées pourraient être admissibles à un financement provincial pour leur mise en œuvre.

Tableau 1. Sommaire des recommandations du plan communautaire de résilience face aux incendies de forêt (PCRIF)

No.	Priorité	Objectif	Recommandation	Prochaines étapes	Métriques de succès	Responsabilité
Éducation						
1	Haute	Sensibiliser la population aux mesures visant à réduire le risque d'incendie de bâtiments en cas de feu de forêt à proximité. Le principal obstacle à la préparation aux feux de forêt a été identifié comme étant le manque d'information sur les mesures à adopter.	Campagne de sensibilisation – Réduction des risques d'incendie de forêt : Mener une campagne éducative sur les principes Intelli-feu en utilisant les ressources disponibles auprès d'Intelli-feu Canada et d'autres ressources.	Élaborer les lignes directrices de la campagne ; rassembler les ressources nécessaires ; mettre en œuvre.	Nombre de personnes sensibilisées par la campagne éducative ; sondage de suivi visant à évaluer les acquis ; nombre de personnes ayant suivi la formation Intelli-feu101.	La CSRPA, en collaboration avec les municipalités.
Raisonnement : Les résultats de la consultation publique ont clairement montré que les gens souhaitent en savoir plus sur les moyens de réduire les risques sur leurs propriétés. Il a également été relevé que certains membres de la communauté ne respectent pas les exigences relatives aux catégories de brûlage, ce qui signifie qu'une meilleure communication des restrictions en période de risque maximal pourrait réduire le nombre de cas d'infraction. Il est important de réduire les incendies d'origine humaine, car 80 % des incendies au Nouveau-Brunswick sont d'origine humaine.						
2	Haute	Préparer la communauté à réagir en cas d'incendie de forêt et d'éventuelles évacuations.	Campagne de sensibilisation — Préparation aux situations d'urgence et planification des évacuations : Mener une campagne	Élaborer les lignes directrices de la campagne ; rassembler les ressources nécessaires ; mettre en œuvre.	Nombre de personnes sensibilisées par la campagne éducative ; sondage de suivi ; nombre de personnes ayant	La CSRPA, en collaboration avec les municipalités.

No.	Priorité	Objectif	Recommandation	Prochaines étapes	Métriques de succès	Responsabilité
			éducative auprès du public afin d'encourager l'élaboration de plans d'urgence et d'évacuation au niveau des ménages.		établi un plan d'évacuation.	
	Raisonnement : Les résultats de la consultation publique ont montré que les résidents souhaitent obtenir davantage d'informations sur l'évacuation et les interventions d'urgence, notamment des listes de contrôle indiquant ce qu'il faut préparer. Plusieurs personnes ont également souligné l'importance d'une communication simple et efficace en cas d'incendie de forêt ; cela pourrait justifier une réévaluation des procédures de communication prévues dans le plan (bien qu'elles soient déjà assez solides), ainsi qu'une communication auprès du public sur ces procédures. Cette recommandation s'applique à toutes les situations d'évacuation d'urgence.					
3	Haute	Orienter les ressources Intelli-feu vers les zones les plus à risque et réduire efficacement les risques d'incendie de bâtiments.	S'engager auprès des résidents des zones à haut risque pour leur proposer des évaluations des zones d'inflammation résidentielles et leur fournir des informations sur la préparation aux feux de forêt.	Définir les zones à évaluer en priorité ; élaborer des dossiers d'information ; effectuer les évaluations.	Pourcentage de résidences à haut risque évaluées et de résidents impliqués.	La CSRPA, en collaboration avec les municipalités (pourrait faire appel à un tiers pour réaliser les évaluations et mettre en œuvre les mesures recommandées).
	Raisonnement : Fournir des recommandations adaptées à chaque site permettra d'éliminer les combustibles dangereux et pourrait réduire le risque que les feux de forêt se propagent aux bâtiments.					
4	Moyenne	Réduire l'allumage d'incendies d'origine humaine.	Campagne de sensibilisation – Activités récréatives : Mener une campagne éducative ciblée afin de réduire le risque	Élaborer les lignes directrices de la campagne ; rassembler les ressources nécessaires ; mettre en œuvre.	Nombre de personnes sensibilisées par la campagne éducative, partenariats établis	La CSRPA, en partenariat avec les casernes de pompiers locales (qui peuvent diffuser des informations, mais ne

No.	Priorité	Objectif	Recommandation	Prochaines étapes	Métriques de succès	Responsabilité
			d'incendies de forêt d'origine humaine.		avec des groupes de loisirs.	doivent pas assumer la charge de la campagne).
Raisonnement : Au Nouveau-Brunswick, environ 63 % des incendies se produisent à moins de 500 mètres du milieu périurbain, et, parmi ceux-ci, 84 % sont d'origine humaine. Les informations recueillies lors de la consultation publique ont révélé que certaines personnes ne respectent toujours pas les restrictions en matière de brûlage. Avant d'envisager une augmentation des amendes ou un renforcement des sanctions, l'éducation devrait être prioritaire.						
Législation						
5	Moyenne	Orienter les projets d'aménagement vers des zones à faible risque et réduire le risque d'incendies de bâtiments si de nouveaux projets sont menés dans des zones à haut risque.	Intégrer les mesures visant à réduire les risques d'incendie de forêt dans le nouveau plan municipal et les projets d'urbanisme prévus.	Prise en compte des emplacements des projets d'aménagement prévus et des mesures d'atténuation des risques ; intégration de ces mesures dans les documents d'urbanisme appropriés.	Intégration de la carte des risques et des mesures d'atténuation dans les documents de planification.	La CSRPA, en collaboration avec les municipalités.
Raisonnement : La région se prépare à une croissance qui se manifeste principalement en milieu périurbain, avec une expansion vers les zones forestières. L'intégration des nouvelles données cartographiques issues de ce rapport et des considérations susmentionnées dans la planification du développement pourrait réduire le risque d'incendie de bâtiments à l'avenir.						
6	Moyenne	Accroître la capacité du personnel autorisé à appliquer la réglementation en matière de brûlage lors de conditions météorologiques à risque élevé, afin de réduire les feux non conformes.	Examiner les options permettant de renforcer la capacité d'application de la réglementation à l'égard des feux non autorisés durant la saison des feux.	Examiner la capacité des agents chargés de l'application de la loi. Engager des discussions avec la province concernant les règlements municipaux et régionaux. Obtenir un avis juridique sur les options possibles en vertu des règlements	Diminution du nombre annuel d'interventions répétées auprès des mêmes adresses ou personnes en lien avec les interdictions de brûlage.	Province, CSRPA et municipalités.

No.	Priorité	Objectif	Recommandation	Prochaines étapes	Métriques de succès	Responsabilité
				municipaux et de la législation en vigueur.		
	Raisonnement : En l'absence de sanctions pour le non-respect des interdictions de brûlage et compte tenu des limites en matière d'application de la réglementation, les efforts visant à prévenir les feux non conformes perdent en efficacité. Les interventions répétées sur des propriétés où les interdictions sont ignorées mobilisent inutilement les pompiers, dont les ressources sont déjà fortement sollicitées. Elles entraînent également une mauvaise affectation des ressources limitées, ce qui peut réduire la rapidité d'intervention lors de situations d'urgence.					
Développement						
7	Faible	Afin de réduire le risque d'incendies de bâtiments causés par les feux de forêt.	Envisager l'intégration des normes de construction Intelli-feu au plan municipal.	Réunion entre le personnel chargé de l'aménagement du territoire de la CSRPA et les municipalités locales afin de discuter de l'intégration des recommandations Intelli-feu dans les plans d'aménagement.	% de nouveaux logements construits conformément aux recommandations Intelli-feu.	La CSRPA, en tant qu'autorité chargée d'approuver les projets d'aménagement.
	Raisonnement : La « Stratégie de développement de l'habitation de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne » ¹ montre que de nombreuses habitations vieillissent et ont besoin d'être rénovées. Ces rénovations pourraient intégrer des concepts et des matériaux de construction Intelli-feu. La région prévoit également de se développer et de construire de nouvelles habitations, qui pourraient intégrer les principes Intelli-feu.					
8	Faible	Encourager l'utilisation de matériaux et de conceptions de construction résistants au feu pour les nouvelles structures importantes.	Utiliser des matériaux, des techniques et des éléments paysagers résistants au feu pour les infrastructures essentielles lors de la construction de nouvelles structures ou de rénovations.	Intégrer les recommandations dans les documents de planification.	% de nouveaux bâtiments communautaires respectant les recommandations Intelli-feu.	Les municipalités locales, en partenariat avec la CSRPA.

No.	Priorité	Objectif	Recommandation	Prochaines étapes	Métriques de succès	Responsabilité
	Raisonnement : La construction de nouveaux bâtiments communautaires selon les normes de conception Intelli-feu pourrait réduire le risque d'incendie des structures. Compte tenu de l'étendue du milieu périurbain et du contexte rural, le fait de veiller à ce que les matériaux de construction soient incombustibles (toiture métallique, bardage métallique, etc.) permet de compenser les délais d'intervention plus longs et augmente les chances de survie des structures. Ces matériaux renforcent la résistance des structures lors des opérations de triage effectuées par les pompiers.					
Formation croisée						
9	Moyenne	Permettre aux pompiers volontaires d'intervenir en cas d'incendies de forêt et de soutenir les efforts de lutte contre les incendies menés par le MRN.	Poursuivre la formation du MRN pour tous les nouveaux pompiers volontaires.	Demandez une nouvelle session de formation avant la saison des incendies 2026, pour les pompiers qui ne l'auraient pas encore suivie.	% de pompiers volontaires ayant suivi la formation (l'objectif devrait être de 100 %).	Services d'incendie locaux — Le MRN propose cette formation uniquement sur demande.
	Raisonnement : Cette formation s'obtient auprès du MRN. À mesure que de nouveaux volontaires rejoignent les rangs, des efforts continus doivent être déployés pour s'assurer qu'ils puissent y accéder. Les pompiers municipaux ont besoin de cette formation pour lutter contre les feux de forêt avant que le MRN n'arrive sur place et ne prenne le commandement.					
10	Haute	Améliorer la coordination et les compétences en matière de lutte contre les incendies lors des opérations d'extraction de tourbe ; garantir la sécurité des pompiers et des zones environnantes en améliorant les tactiques.	Évaluer et améliorer l'intervention coordonnée contre les incendies de tourbières.	Réunion pour évaluer les procédures ; formation au printemps 2026 ; mise à jour des procédures.	Toutes les parties concernées sont satisfaites des procédures mises à jour; formation annuelle accomplie.	MRN, les partenaires industriels, la CSRPA, les casernes de pompiers locales.
	Raisonnement : Au cours de la consultation publique, des préoccupations ont été soulevées au sujet de la coordination et des connaissances en matière de lutte contre les incendies de tourbières. Il a été noté que les employés de l'industrie de la tourbe					

No.	Priorité	Objectif	Recommandation	Prochaines étapes	Métriques de succès	Responsabilité
	pourraient avoir une expertise plus pertinente que les pompiers du MRN pour lutter contre les incendies sur les tourbières exploitées, mais qu'ils doivent s'en remettre aux pompiers provinciaux et locaux une fois ceux-ci arrivés sur les lieux. Les discussions ont révélé des possibilités d'améliorer la formation afin d'assurer la sécurité des intervenants.					
Planification des mesures d'urgence						
11	Haute	Intégrer ces nouvelles informations au plan existant et veiller à ce que les zones difficiles à évacuer soient identifiées et considérées comme prioritaires pour l'évacuation.	Intégrer la carte des risques d'incendie et les considérations relatives à l'évacuation pour chaque zone dans le <i>Plan régional d'intervention d'urgence de la Péninsule acadienne</i> .	Évaluer les quartiers et les voies d'accès, et mentionner dans le plan les zones d'évacuation prioritaires.	Le plan a été mis à jour avec les nouvelles informations.	CSRPA
Raisonnement : La Péninsule acadienne dispose d'un Plan régional d'intervention d'urgence très complet qui tient compte des questions d'évacuation. Il pourrait toutefois contenir davantage d'informations sur les zones prioritaires en matière d'évacuation.						
12	Moyenne	Identifier les personnes susceptibles d'avoir besoin d'une aide accrue en cas d'urgence, et assurer une communication efficace avec elles ainsi que leur évacuation.	Créer un registre d'intervention en cas de catastrophe.	Rechercher des programmes similaires dans d'autres régions ; élaborer un formulaire en ligne et sur papier ; en faire la promotion en ligne et lors d'événements communautaires (en ciblant les événements destinés aux personnes âgées) ; l'intégrer au Plan régional d'intervention d'urgence de la Péninsule	Création d'un registre ; réaction de la communauté au programme.	La CSRPA, en collaboration avec les municipalités.

No.	Priorité	Objectif	Recommandation	Prochaines étapes	Métriques de succès	Responsabilité
				acadienne.		
		Raisonnement : La consultation publique a confirmé que beaucoup s'inquiètent pour les personnes âgées et les autres personnes qui auraient besoin d'une aide supplémentaire en cas d'urgence ou d'évacuation, notamment celles qui n'utilisent pas de téléphone portable, ne suivent pas les réseaux sociaux ou souffrent de troubles de la mobilité ou de troubles cognitifs. Le fait de permettre à ces personnes d'indiquer à l'avance si elles souhaitent bénéficier d'une aide permettrait de répondre à cette préoccupation.				
Gestion de la végétation						
13	Moyenne	Réduire le risque d'incendie en appliquant des traitements sylvicoles visant à diminuer la charge en combustible et/ou modifier la composition d'espèces dans les peuplements forestiers à haut risque situés à proximité des infrastructures.	Mesures de réduction des combustibles dans les forêts à haut risque : Identifier et contacter les propriétaires de zones forestières qui présentent un risque à longue distance pour les structures communautaires. Encourager les propriétaires forestiers à engager un professionnel de la foresterie ayant de l'expérience en gestion forestière, dans le but de réduire le risque d'incendie de forêt, afin d'élaborer des plans d'intervention adaptés à chaque site pour réduire le risque pour les valeurs et de mettre en œuvre ces	La CSRPA et les municipalités identifient les terrains boisés à haut risque à partir des cartes figurant dans ce rapport ; prise de contact avec les propriétaires et discussion des besoins et des opportunités ; la CSRPA pourrait envisager de collaborer avec les organismes existants (par exemple, l'Office de commercialisation) afin de soutenir la réalisation de cet objectif.	Nombre d'hectares à haut risque traités.	La CSRPA ou les municipalités locales pourraient prendre contact avec les propriétaires forestiers ; ces derniers feraient appel à des professionnels de la foresterie et effectueraient les traitements ; une aide pourrait être apportée par la municipalité ou d'autres organismes.

No.	Priorité	Objectif	Recommandation	Prochaines étapes	Métriques de succès	Responsabilité
			plans.			
	Raisonnement : Les mesures sylvicoles qui rétablissent la diversité naturelle (incluant une proportion plus élevée de feuillus) peuvent réduire le risque d'incendie dans les peuplements à proportion élevée de conifères.					
14	Haute	Poursuivre les mesures sylvicoles visant à diminuer la charge en combustible et/ou modifier la composition d'espèces dans les peuplements forestiers à haut risque situés à proximité des infrastructures haute valeur culturelle.	Mesures de réduction des combustibles au Village Historique Acadien : Mettre en place une gestion active de la forêt appartenant à la province qui entoure le Village Historique Acadien, dans le but de réduire les risques d'incendie.	Collecte des historiques des travaux antérieurs sur le site, collaboration avec le Directeur du VHA, télédétection, élaboration d'un plan de gestion et exécution des traitements selon les objectifs fixés.	Nombre d'hectares à haut risque traités, augmentation de la proportion de feuillus sur le territoire, nombre d'hectares de plantations élaguées ou éclaircies.	Province, MRN
	Raisonnement : Des travaux sylvicoles et des coupes ont déjà été effectués, ce qui a augmenté la proportion de conifères dans le paysage environnant. Une gestion active et continue de la forêt environnante peut réduire le risque d'incendie dans les peuplements à haute proportion de conifères, si elle est effectuée correctement.					
15	Hautes	Réduire le risque d'incendie des infrastructures importantes causé par des feux de forêt à proximité dans les zones à haut risque.	Réaliser une évaluation des risques autour des bâtiments communautaires situés dans les zones à haut risque.	Prioriser les bâtiments à évaluer ; procéder aux évaluations ; appliquer les mesures à prendre.	% des bâtiments à haut risque évalués ; % de mesures recommandées accomplies par la suite.	La CSRPA, en collaboration avec les municipalités (qui pourraient faire appel à un autre organisme pour réaliser les évaluations et les mesures recommandées).
	Raisonnement : Le retrait des combustibles dangereux à proximité des bâtiments communautaires pourrait réduire le risque que les					

No.	Priorité	Objectif	Recommandation	Prochaines étapes	Métriques de succès	Responsabilité
		feux de forêt se propagent aux bâtiments.				
Coopération entre les organismes						
16	Moyenne	Préparer régulièrement l'équipe à la saison des incendies et tenir les nouveaux employés, les pompiers volontaires et les membres du conseil municipal informés des procédures d'urgence.	Organiser une réunion annuelle pour réviser les procédures d'intervention en cas d'incendie de forêt.	Organiser une première réunion au printemps 2026, puis des réunions annuelles par la suite.	Réunion annuelle tenue ; procès-verbal rédigé pour rendre compte du contenu de la réunion.	Coordonnateur de la gestion régionale des urgences, CSRPA
		Raisonnement : Une réunion annuelle pourrait permettre de réexaminer régulièrement les procédures et de faire ressortir les nouveaux besoins et les nouvelles préoccupations.				
17	Moyenne	Permettre l'intégration des informations les plus récentes dans la planification de la gestion des ressources.	Partager les couches cartographiques du risque incendie.	Entrer en contact avec les personnes concernées au sein de chaque communauté et organisation afin de discuter du processus (accord de partage des données) ; partager l'information comme il convient.	Couches SIG et cartes partagées.	CSRPA
		Raisonnement : Les nouvelles informations issues de ce PCRIF pourraient être intégrées dans la planification de la gestion forestière et dans d'autres processus de planification.				

Tableau 2. Résumé des ressources connues et les soutiens financiers

Origine	Ressource	Éligibilité
Intelli-feu Canada	Ressources éducatives destinées aux propriétaires pour réduire le risque d'incendie de forêt autour de leur résidence Formation Intelli-feu 101	Ressources d'information en accès libre
Gouvernement du Canada	Feux de forêt au Canada : Trousse d'outils destinée aux autorités de santé publique	Ressources d'information en accès libre
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	Programme communautaire de résilience face aux incendies de forêt	Des fonds devraient être disponibles à l'avenir afin de mettre en œuvre les recommandations du PCRIF
Le Programme de sylviculture sur les lots boisés privés du Nouveau-Brunswick Fonds pour la durabilité des terrains boisés privés	-Planification de la gestion des terrains boisés -Financement des mesures sylvicoles par les offices de commercialisation Possibilité de traitements de réduction des combustibles et d'amélioration de la résilience aux incendies	Propriétaires de lots boisés privés souhaitant réaliser des traitements de réduction des combustibles sur leurs forêts

Contenu

Remerciements.....	i
Signature et sceau d'un forestier professionnel	i
Résumé exécutif	ii
Contenu	xiii
Liste des figures et des cartes.....	xiv
Liste de tableaux.....	xv
Section 1. Introduction.....	1
Section 2. Description de la région.....	2
2.1. Description de la communauté.....	2
2.2. Résumé des documents pertinents en aménagement du territoire	12
2.3. Zone d'Intérêt.....	14
2.4. Milieu périurbain.....	17
2.5. Résumé de l'engagement communautaire	19
Section 3. Valeurs	22
3.1. Vie humaine et sécurité	23
3.2. Infrastructures essentielles	23
3.3. Ressources naturelles.....	23
3.4. Culture et tourisme.....	26
Section 4. Risques et menaces liés aux feux de forêt	27
4.1. Ressources publiques sur les niveaux de risque	27
4.2. Histoire des feux de forêt.....	27
4.3. Prévision des feux de forêt	30
4.4. Exposition aux combustibles dangereux	34
4.5. Probabilité d'incendie (modèle BurnP3+).....	39
4.6. Risque d'incendie de forêt	45
Section 5. Gestion des risques et facteurs d'atténuation.....	51
5.1. Éducation	52
5.2. Législation.....	55
5.3. Développement	57
5.4. Formation croisée.....	58
5.5. Planification des mesures d'urgence	59
5.6. Gestion de la végétation.....	61
5.7. Coopération entre les organismes	64



Section 6. Ressources d'intervention contre les incendies de forêt	65
6.1. Ressources provinciales	65
6.2. Ressources municipales	65
6.3. Autres plans en cas d'urgence pertinents	66
Section 7. Conclusions	67
ANNEXE A: SONDAGE	0
ANNEXE B: TYPES DE COMBUSTIBLES LOCALES	2
ANNEXE C: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ATTENUATION DES COMBUSTIBLES FORESTIERS	4
ANNEXE D: INTELLI-FEU CANADA	8
ANNEXE E: STATISTIQUES RÉSUMÉES POUR LES COMMUNAUTÉS	12

Liste des figures et des cartes

Figure 1: Carte du territoire de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne.	2
Figure 2. Répartition de la population entre les entités de la CSRPA	3
Figure 3. Répartition par âge de la population du CSRPA par rapport à celle du Nouveau-Brunswick.	3
Figure 4. Carte de la Ville de Rivière-du-Nord.	4
Figure 5. Carte de la Ville de Caraquet.	5
Figure 6. Carte de la Municipalité de l'Île-de-Lamèque	6
Figure 7. Carte de la Municipalité de Shippagan.	7
Figure 8. Carte de la Municipalité des Hautes-Terres.	8
Figure 9. Carte de la municipalité régionale de Tracadie.	9
Figure 10. Carte de la Village de Neguac.	10
Figure 12: Localisation de la première nation Esgenoôpetitj. Pokemouche n'est pas visible	11
Figure 13: Zone d'Intérêt de ce PCRIF.	15
Figure 13. Zone d'intérêt, avec les catégories de propriété.	16
Figure 15: Milieu périurbain dans la zone d'intérêt pour ce PRCIF.	18
Figure 15. Résultats de quelques questions du sondage communautaire.	20
Figure 17: Carte du GNB montrant les exploitations de tourbe en cours dans la Péninsule acadienne en 2024.	25
Figure 17. Historique des feux de forêt au Nouveau-Brunswick.	29
Figure 18. Diagramme de flux illustrant le sous-ensemble de méthodes reliées à la Méthode canadienne d'évaluation des dangers d'incendie de forêt.	31
Figure 19. Types de combustibles utilisés pour la méthode de prévision du comportement des incendies de forêt.	32
Figure 20. Méthode canadienne de l'indice Forêt-Météo (IFM).	33
Figure 22: Schéma modifié de calcul de l'exposition pour une distance de propagation de 500 mètres, adapté du guide Intelli-feu 2018 sur l'évaluation de l'exposition aux feux de forêt. Un processus identique est appliqué pour une distance de propagation de 100 mètres, en modifiant les valeurs de risque liées aux combustibles.	35
Figure 22: Exposition de combustibles dangereux dans la ZI dans un rayon de 100 m.	37

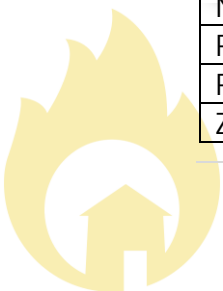
Figure 23: Exposition de combustibles dangereux dans la ZI dans un rayon de 500 m.....	38
Figure 25: Probabilité de brûlage dans la zone d'intérêt. Les zones plus claires indiquent les zones qui ont brûlé plus fréquemment au cours des itérations du modèle, tandis que les zones plus foncées indiquent celles qui ont brûlé moins fréquemment.....	42
Figure 26: Intensité des feux prévue par classe d'intensité dans la zone d'intérêt. Une classe d'intensité plus élevée signifie que le feu a brûlé avec plus d'énergie, atteignant la cime des arbres et consommant une plus grande proportion du combustible disponible. L'intensité la plus élevée a souvent été observée dans les types de combustibles de type rémanents, où les matières mortes abondantes sont proches du sol, exposées au soleil et au vent, et présentent une faible teneur en humidité.....	43
Figure 27: Vitesse de propagation relatif prévu dans la zone d'intérêt. Les zones de couleur pâle ont été modélisées comme se propageant plus rapidement que celles de couleur foncée. Les feux les plus rapides se sont produits dans des types de végétation herbacée, notamment les champs de bleuets et les tourbières.	44
Figure 27: Les valeurs à risque dans la CSRPA. Cette carte affiche le risque à 500 m.....	46
Figure 29: Les valeurs à risque dans la CSRPA. Cette carte affiche le risque à 100 m.....	47

Liste de tableaux

Tableau 1. Sommaire des recommandations du plan communautaire de résilience face aux incendies de forêt (PCRIF)	iii
Tableau 2. Résumé des ressources connues et les soutiens financiers.....	xii
Tableau 3. Acronymes fréquemment utilisés	xv
Table 4: Sommaire des titulaires dans la ZI.	17
Tableau 5: Causes des incendies au Nouveau-Brunswick et au Canada.....	28
Tableau 6. Données démographiques et statistiques de certaines communautés – Données du recensement de 2021. Le recensement le plus récent a eu lieu avant la fusion.....	12

Tableau 3. Acronymes fréquemment utilisés

BNDF	Base nationale de données sur les feux
CIFFC	Canadian Interagency Forest Fire Centre
CNSB	Composite nationale des superficies brûlées
CSRPA	Commission de services régionaux Péninsule acadienne
DSL	District de Service Local
GFF	Gestions des feux de forêt (formation)
IFM	Méthode canadienne de l'indice Forêt-Météo
IFU	Interface Forêt-Urbain, également appelé Interface Végétation-Urbain
IMP	Formation Intervenir en milieu périurbain
MCEDIF	Méthode canadienne d'évaluation des dangers d'incendie de forêt
MRN	Ministère des Ressources naturelles
MPO	Ministère des Pêches et océans
NBCC	New Brunswick Community College
NB	Nouveau-Brunswick / New Brunswick
PCI	Méthode canadienne de prévision du comportement des incendies de forêt
PCRIF	Plan communautaire de résilience face aux incendies de forêt
ZI	Zone d'intérêt



Section 1. Introduction

Publié récemment, le rapport intitulé « Évaluation des risques liés aux changements climatiques au Nouveau-Brunswick » prévoit une augmentation de la fréquence et de l'ampleur des feux de forêt, ainsi qu'un allongement de la saison des feux et une hausse du nombre de jours présentant un risque élevé d'incendie.² Les dernières saisons des incendies ont été marquées par un nombre de feux et une superficie brûlée bien supérieurs aux moyennes antérieures. Pour faire face au risque croissant que représentent les feux de forêt pour les collectivités du Nouveau-Brunswick, le gouvernement provincial a proposé un financement aux municipalités afin qu'elles élaborent un Plan communautaire de résilience face aux incendies de forêt (PCRIF) visant à évaluer les risques locaux, à mettre au point des stratégies d'atténuation et des plans d'intervention, et à mobiliser la collectivité en matière de préparation et de résilience face aux feux de forêt. Les mesures recommandées dans ces plans pourraient être admissibles à un financement pour leur mise en œuvre future. Les feux de forêt ont toujours été un facteur de perturbation dans les forêts Wabanaki/Acadiennes des Maritimes, mais les changements dans la composition forestière, la diversité des structures de gestion et l'interface expansive entre l'utilisation et le développement humain avec le milieu forestier soulignent la nécessité d'une sensibilisation accrue et d'une plus grande résilience dans notre région.

Le PCRIF a pour objectif de servir de ressource essentielle à la communauté concernant son état actuel de préparation face aux feux de forêt et de mettre en évidence les zones les plus préoccupantes, afin que la communauté puisse prendre des mesures pour réduire les conséquences potentielles d'un incendie. Cette structure de plan est utilisée partout au Canada, mais son application au Nouveau-Brunswick est nouvelle et évoluera à mesure que des recherches plus approfondies seront menées sur les combustibles et le comportement du feu propres aux provinces maritimes. La Commission de services régionaux Péninsule acadienne (CSRPA) a mandaté ACFOR Foresterie pour élaborer un PCRIF pour la région à l'automne 2025. Le processus de planification comprenait une vérification sur le terrain et une vérification spatiale des types de combustibles cartographiés, la consultation des membres de la communauté et de l'administration sur les besoins et les risques, ainsi que la modélisation de l'exposition au feu et des risques. Les résultats de ce processus sont présentés ici.

La **section 2** comprend une description de la collectivité et un résumé des documents de planification locaux. Elle présente le périmètre géographique de l'évaluation et décrit également les résultats de la consultation communautaire. De manière générale, les personnes interrogées reconnaissent ne pas savoir quelles mesures prendre avant ou pendant un incendie de forêt dans leur collectivité. La **section 3** traite des valeurs prises en compte dans l'évaluation des risques, notamment les infrastructures et les ressources naturelles. Dans le cadre du présent PCRIF, le modèle a utilisé l'empreinte des bâtiments comme valeur exposée au risque, mais la collectivité peut appliquer d'autres résultats du modèle à d'autres valeurs au sein de celle-ci. La **section 4** décrit la méthode de modélisation utilisée et présente les résultats des modèles fireexposuR et BurnP3+, accompagnés de cartes. Des cartes et des données distinctes, à haute résolution, sont mises à la disposition de la communauté. La **section 5** décrit les recommandations visant à renforcer la résilience des communautés face aux feux de forêt, réparties selon les sept domaines d'action du programme Intelli-feu : éducation, législation, développement, formation croisée, planification des mesures d'urgence, gestion de la végétation

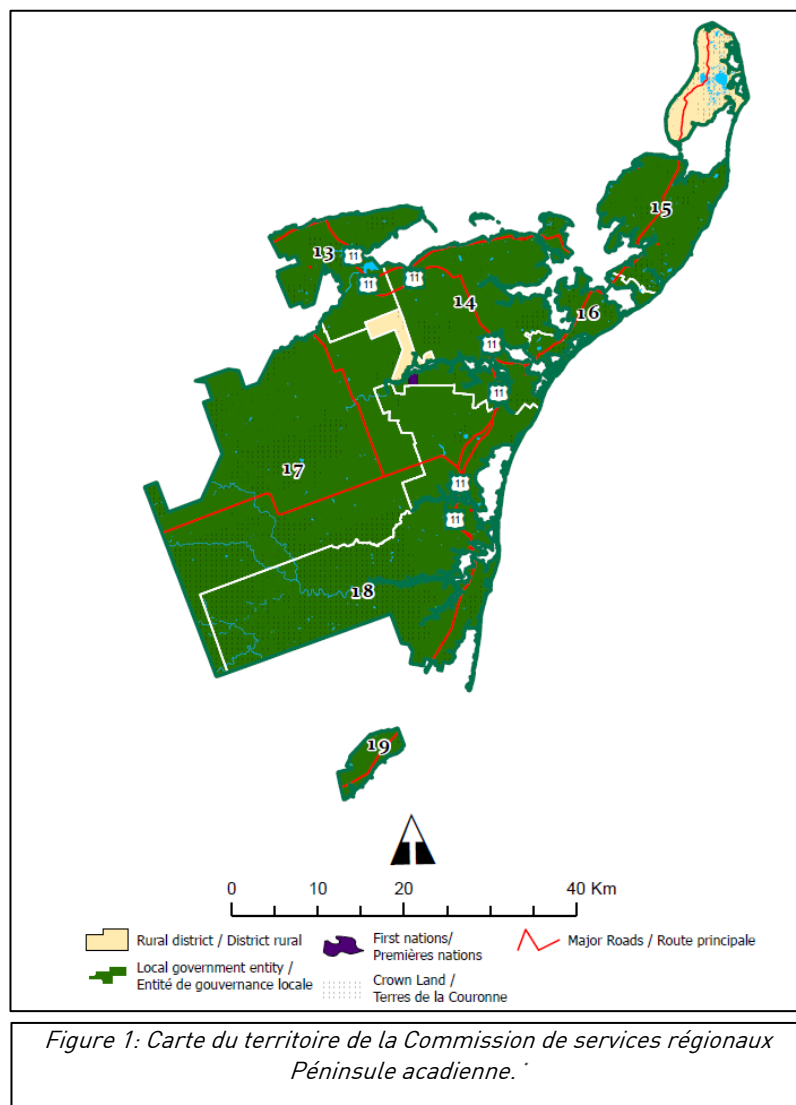


et coopération entre les organismes. La **section 6** passe en revue les ressources locales et provinciales existantes pour intervenir en cas d'incendie. Enfin, la **section 7** présente un bref résumé des résultats.

Section 2. Description de la région

2.1. Description de la communauté

La Péninsule acadienne se situe au nord de Miramichi et à l'est de Campbellton, s'étendant sur le golfe du Saint-Laurent, dans le nord-est du Nouveau-Brunswick. La population de la région est d'environ 48 500 personnes.³ La région est francophone à 95 %.⁴ La Commission de services régionaux Péninsule acadienne (CSRPA) couvre huit entités de la région et agit à titre d'agent de prestation de services pour les collectivités. Elle est responsable d'aménagement du territoire (urbanisme), gestion des déchets solides, sécurité publique, développement économique, développement communautaire, tourisme, transport régional et planification des infrastructures sportives, récréatives et culturelles. Elle offre également d'autres services: Contrôle des chiens, collecte des déchets, et gestion d'Aéroport de la péninsule.⁵ La CSRPA est dirigée par un conseil d'administration composé des maires des sept municipalités et d'un représentant du district rural.⁶ Les industries locales comprennent la pêche et la transformation des fruits de mer, la production de bleuets, l'extraction de tourbe et le tourisme.⁷



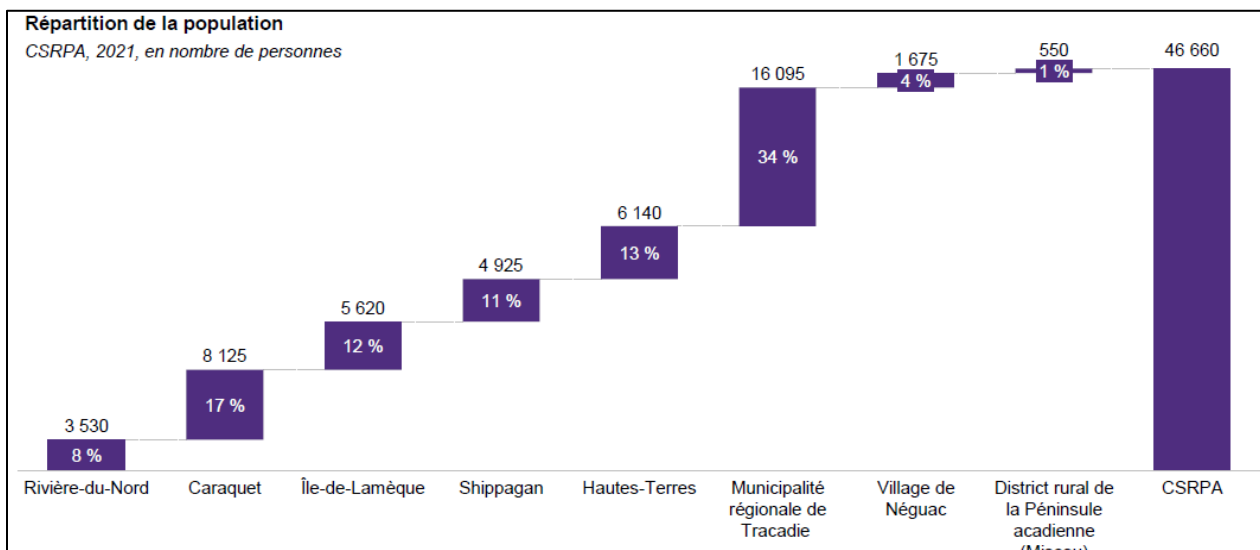


Figure 2. Répartition de la population entre les entités de la CSRPA.⁸

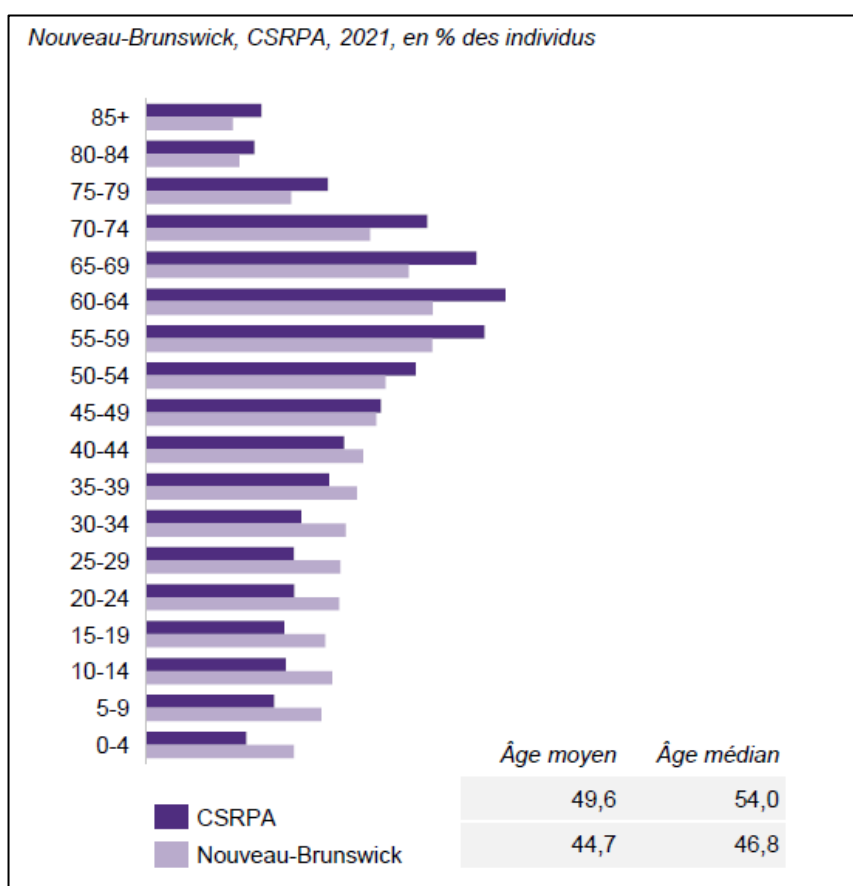


Figure 3. Répartition par âge de la population du CSRPA par rapport à celle du Nouveau-Brunswick.⁹

Chaque entité est présentée brièvement ci-dessous, accompagnée d'exemples de statistiques, de documents de planification ainsi que de procédures locales de protection contre les incendies et de gestion des situations d'urgence, lorsqu'elles sont disponibles. Cette section est suivie d'une description détaillée des documents de planification et des protocoles d'intervention d'urgence propres à la CSRPA.



Ville de Rivière-du-Nord (13)

Le 1er janvier 2023, à la suite de la réforme de la gouvernance locale, les villages de Bertrand, Grande-Anse, Maisonnnette, Saint-Léolin, ainsi que les DSL d'Anse-Bleue, Dugas et Village des Poirier sont devenus la nouvelle municipalité de Rivière-du-Nord. La municipalité est dirigée par un maire et six conseillers (avec quatre quartiers).¹⁰ Un nouveau plan municipal pour l'ensemble du territoire de la municipalité est en cours d'élaboration.¹¹



	Maisonnnette, Village ¹²
Population (2021)	535
Densité de la population au kilomètre carré	41,4
Âge médian de la population	59,6
Total des logements privés	401
Valeur médiane des maisons	98 000 \$
Valeur dérivée de	Rivière-du-Nord
Revenu total médian des ménages en 2020	42 400 \$
Fréquence du faible revenu fondée sur la Mesure de faible revenu après impôt	25,2
Taux de chômage	11,6

Figure 4. Carte de la Ville de Rivière-du-Nord.¹³

La municipalité de Rivière-du-Nord, avec près de 4 000 citoyens et citoyennes,¹⁴ est située à l'extrémité nord-ouest de la CSRPA. Le littoral se compose de fermes, de plages et de falaises escarpées aux formes irrégulières. La majeure partie du territoire est recouverte de forêt et comprend quelques tourbières en exploitation¹⁵, à l'exception d'une zone marécageuse située au sud, traversée par la rivière du Nord et son affluent, le ruisseau des Prairies. La Péninsule, avec son relief globalement plat, est fortement exposée aux vents. C'est surtout le cas de la région de Rivière-du-Nord, dont l'intensité est encore plus élevée que dans les secteurs environnants, entraînant des dommages aux arbres et contribuant à la détérioration des habitations.

Parmi les sites naturels notables, on peut compter la région marécageuse de Bertrand avec le fameux Village Historique Acadien et Maisonnnette, caractérisée par la dune de Maisonnnette, une flèche sablonneuse longue de 2,4 km qui s'étend jusqu'à l'embouchure de la baie de Caraquet. Les activités récréatives de la région sont axées sur l'environnement, tels que la chasse, la pêche sur glace et l'utilisation d'un réseau de pistes de VTT qui rejoint les communautés, jusqu'à la pointe de Maisonnnette.¹⁶

La Ville de Rivière-du-Nord assure la sécurité de ces citoyens par l'entremise de quatre service d'incendie (Bertrand, Maisonnnette, Grande-Anse et Saint-Léolin).¹⁷ Le Service d'incendie de Rivière-du-Nord intervient lors des appels d'urgence liés aux incendies, aux services de premiers répondants ainsi qu'à tout autre type d'accident, au besoin. Chaque brigade est composée d'un chef, d'un assistant-chef, de trois capitaines et de 15 à 20 pompiers, incluant les membres de l'exécutif. Le service compte au total 70 pompiers volontaires et dispose de huit camions d'incendie.¹⁸ Un comité sur la planification des mesures d'urgence (CPMU) a été créé pour faire face aux risques tels que les incendies de forêt, l'érosion, les inondations, etc. Celui-ci collabore avec l'organisation provinciale des mesures d'urgence en vue de réduire les effets

d'une situation d'urgence, d'assurer la sécurité et le bien-être de la population civile, des biens et de l'environnement. Le comité est chargé de l'élaboration et la modification du plan de mesures d'urgence, ainsi qu'à la recommandation des ressources nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du plan.¹⁹

Ville de Caraquet (14)

Caraquet est issue de la fusion des municipalités de Caraquet, Bas-Caraquet, et les DSL de Pokesudie, de Saint-Simon, de Blanchard Settlement, d'une partie d'Évangéline, de Pokemouche, d'une partie de la municipalité locale de Caraquet et d'une partie de Landry Office. La population a doublé, maintenant à environ 8000 citoyens. La Ville est dirigée par un maire et neuf conseillers (cinq quartiers).²⁰ Un plan stratégique 2024-2027 pour Caraquet est en cours, et un nouveau plan municipal d'urbanisme de Caraquet s'applique depuis juin 2025.²¹



Figure 5. Carte de la Ville de Caraquet.²³

	Caraquet, Ville ²²
Population (2021)	4285
Densité de la population au kilomètre carré	62,9
Âge médian de la population	54,4
Total des logements privés	1988
Valeur médiane des maisons	147 000 \$
Valeur dérivée de	Caraquet
Revenu total médian des ménages en 2020	65 500 \$
Fréquence du faible revenu fondée sur la Mesure de faible revenu après impôt	13,8
Taux de chômage	12,2

La région de Caraquet est étroitement liée à son environnement naturel, notamment la baie de Caraquet et la forêt avoisinante. Elle se distingue par une succession de collines douces, de marais et de marécages. Le milieu naturel est présent dans l'utilisation du territoire, où développement, loisirs et zones boisées se côtoient. La Halte nautique du Port de Caraquet attire les plaisanciers sur l'eau et le Club plein air de Caraquet offre des sentiers en plein cœur de ville pour la randonnée, le vélo et le ski. Le parc industriel reflète l'évolution économique de la ville, tandis que le Golf Pokemouche et les terrains de camping démontrent l'hospitalité et les loisirs en plein air. Caraquet et Bas-Caraquet disposent d'un réseau municipal d'eau potable alimenté par les eaux souterraines et protège quelques champs de captage à travers la Ville.²⁴

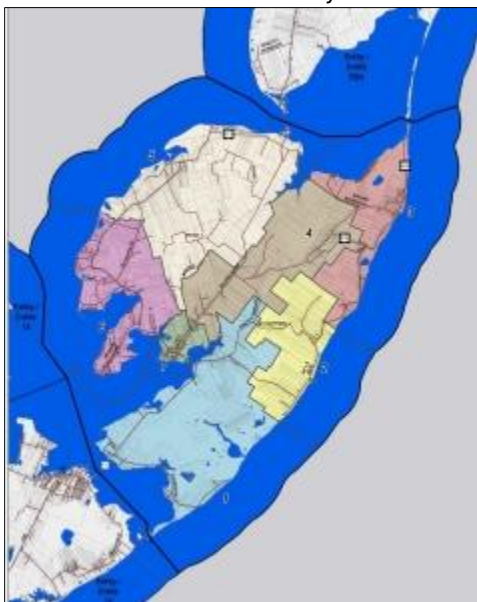
La Ville de Caraquet possède une caserne de pompiers qui dessert toute la région. En 2004, les brigades de Caraquet et de Bas-Caraquet ont fusionné pour optimiser les services et partager les équipements. Le plan stratégique vise à améliorer les infrastructures, y compris les services d'incendie, et à renforcer la couverture et l'efficacité des interventions d'urgence. La Ville étudie l'accessibilité aux services d'incendie, en particulier pour les zones éloignées de la caserne. Elle prévoit de réaliser une étude pour améliorer l'accès aux services et de mettre en place un plan d'action. Cela devrait réduire les risques d'incendie, notamment les incendies de forêt, et diminuer les coûts d'assurance. L'objectif vise à améliorer la protection des quartiers exposés, à renforcer la réponse aux incendies, y compris ceux d'origine forestière, et à promouvoir un urbanisme



durable. La Ville de Caraquet a adopté en 2023 un arrêté sur la planification des mesures d'urgence pour organiser la préparation et la gestion des situations d'urgence sur son territoire. Il ne traite pas spécifiquement des incendies, mais établit les procédures pour déclarer l'état d'urgence et crée un comité de mesures d'urgence. Ce comité conseille la Ville sur le plan d'urgence, recommande les ressources nécessaires, désigne l'équipe d'intervention et adopte le plan d'action.

Municipalité de l'Île-de-Lamèque (15)

L'Île-de-Lamèque regroupe la ville de Lamèque, le village de Sainte-Marie–Saint-Raphaël, les DSL de Pointe-Canot, Paroisse de Ste-Cécile, de Pointe-Alexandre, de Petite-Lamèque, de Haut-Lamèque, de Coteau Road, de Pigeon Hill et de Cap-Bateau, une partie du DSL de Shippagan et le DSL de Chiasson-Savoy. Elle est dirigée par un maire et sept conseillers (sept quartiers).



	Lamèque ²⁵
Population (2021)	1301
Densité de la population au kilomètre carré	104,9
Âge médian de la population	56
Total des logements privés	606
Valeur médiane des maisons	97 200 \$
Valeur dérivée de	Île-de-Lamèque
Revenu total médian des ménages en 2020	61 600 \$
Fréquence du faible revenu fondée sur la Mesure de faible revenu après impôt	16,6
Taux de chômage	14,3

Figure 6. Carte de la Municipalité de l'Île-de-Lamèque.²⁶

Située au cœur de la Péninsule acadienne, la municipalité insulaire de 5 627 habitants se distingue par son relief très plat et sablonneux et par ses marais salants qui ont façonné son occupation humaine.²⁷ Son territoire est marqué par de vastes tourbières intactes et certaines exploitées, des terres humides, des lacs et des criques. Aujourd'hui, cette relation étroite avec la nature se reflète dans le parc écologique et son sentier protégeant des espèces emblématiques, comme le Grand Héron et le balbuzard pêcheur. Le centre de plein air et le réseau de pistes de VTT relient les communautés, démontrant un mode de vie ancré dans le territoire et la communauté.

Le service d'incendie de l'Île-de-Lamèque assure la protection contre les incendies et la gestion des urgences sur l'ensemble du territoire. Il s'appuie sur deux casernes, situées au centre-ville d'Île-de-Lamèque et à Sainte-Marie–Saint-Raphaël, et sur l'engagement de pompiers bénévoles dédiés à la sécurité de la population. L'Arrêté concernant le service d'incendie de l'Île-de-Lamèque adopté en 2023 a établi les règlements pour les opérations des casernes de pompiers.²⁸ L'Arrêté sur la planification des mesures d'urgence de l'Île-de-Lamèque, adopté en décembre 2023, désigne la création d'un comité permanent des mesures d'urgence et détermine les actions à prendre en cas d'urgence.²⁹



District Rural de la Péninsule Acadienne - Miscou

Le district rural de la Péninsule acadienne Miscou forme la pointe de la Péninsule acadienne, au nord de l'île-de-Lamèque, s'étendant dans la baie des Chaleurs et l'océan Atlantique. L'île Miscou est reliée au continent par seulement un pont allant à l'île-de-Lamèque. L'île dispose d'un service d'incendie. La région se caractérise par ses rivages et ses plages, sa dense végétation de conifères nains et surtout ses importantes tourbières intactes, comparativement à celles qui ont fait l'objet d'une exploitation ailleurs. Elle comprend également d'importantes zones ornithologiques qui protègent des espèces, telles que le pluvier siffleur et le bihoreau gris.³⁰ Le Plan rural des îles Lamèque et Miscou est en vigueur³¹.

Municipalité de Shippagan (16)

Le 1er janvier 2023, à la suite de la réforme de la gouvernance locale, la Ville de Shippagan, le village de Le Goulet, le DSL de Haut-Shippagan, une partie du DSL de Shippagan, le DSL de la Baie du Petit Pokemouche, le DSL de Pointe-Sauvage, le DSL d'Inkerman Centre, une partie du DSL d'Évangéline et une partie du DSL de Caraquet sont devenus la nouvelle municipalité de Shippagan. Elle est dirigée par un maire et six conseillers (six quartiers). Shippagan a établi un plan stratégique ayant trois axes qui orientent les projets et décisions, incluant l'augmentation de logements, la gestion des défis liés aux changements climatiques, et l'axe transversal du développement durable.³²



	Shippagan ³³
Population (2021)	2672
Densité de la population au kilomètre carré	268,3
Âge médian de la population	51,2
Total des logements privés	1274
Valeur médiane des maisons	133 500 \$
Valeur dérivée de	Shippagan
Revenu total médian des ménages en 2020	59 600 \$
Fréquence du faible revenu fondée sur la Mesure de faible revenu après impôt	18
Taux de chômage	10,9

Figure 7. Carte de la Municipalité de Shippagan.³⁴

Aussi reconnue pour son exposition aux grands vents, typiques de la Péninsule acadienne, la baie de Shippagan, le golfe du Saint-Laurent et la baie de Saint-Simon l'entourent, lui donnant un rôle central dans la pêche dans la Péninsule acadienne. Elle repose sur la plaine de Shippagan, une zone de faible relief, typique des côtes de la région, et s'y trouve parsemée de terres humides. Le quai de Le Goulet offre la vue d'un magnifique grand marais salé face à une plage.

Un pont-chaussée relie la ville à l'île-de-Lamèque, faisant de Shippagan l'accès principal vers les îles environnantes. La ville est également un pôle éducatif avec le campus de l'Université de



Moncton à Shippagan (UMCS) et l' Aquarium et Centre marin du Nouveau-Brunswick, qui amènent une population étudiante et immigrante significative dans la région. Le Sentier Transcanadien, qui passe dans cette région, permet de rejoindre la nature, connu comme le sentier Rivage. Cette passerelle de 2 kilomètres longe le front de mer de Shippagan, et fait aussi partie de la Véloroute de la Péninsule acadienne. Shippagan dispose d'un réseau municipal d'eau potable alimenté par les eaux souterraines et protège un champ de captage qui couvre une partie de la ville.³⁵

Le service d'incendie de Shippagan protège tous les habitants sur une base volontaire.³⁶ L'Arrêté adopté en 2015, nommé Règlement concernant le service d'incendie de la ville de Shippagan, encadre les opérations du service de pompiers volontaires de la Ville, assurant une capacité d'intervention d'urgence structurée et réglementée.³⁷ L'Arrêté sur la planification des mesures d'urgence de la Municipalité de Shippagan établit un comité permanent des mesures d'urgence.³⁸ La Ville a créé une ligne d'urgence pour les situations critiques.³⁹ Elle est ouverte en dehors des heures normales d'ouverture. On prend en charge les problèmes d'eau, d'égouts et autres urgences. Le site Web de la ville contient des informations sur la préparation aux situations d'urgence.⁴⁰

Municipalité des Hautes-Terres (17)



Figure 8. Carte de la Municipalité des Hautes-Terres.⁴²

	Saint-Isidore ⁴¹
Population (2021)	810
Densité de la population au kilomètre carré	35,3
Âge médian de la population	53,6
Total des logements privés	387
Valeur médiane des maisons	107 600 \$
Valeur dérivée de	Municipalité des Hautes-Terres
Revenu total médian des ménages en 2020	60 000 \$
Fréquence du faible revenu fondée sur la Mesure de faible revenu après impôt	13,6
Taux de chômage	18,2

Le regroupement du village de Saint-Isidore, du village de Paquetville, des districts de services locaux (DSL) de la paroisse de Paquetville, de la paroisse de Saint-Isidore, de Saint-Sauveur, de la paroisse Notre-Dame-des-Érables, d'une partie du DSL de Caraquet et du DSL de Maltempec a formé la Municipalité des Hautes-Terres. Elle est dirigée par un maire et huit conseillers (six quartiers). L'exercice de planification stratégique de la nouvelle Municipalité des Hautes-Terres a été lancé en janvier 2023.⁴³ Les résidents de la ville ont choisi les domaines qu'ils considèrent comme les plus importants pour le développement de leur nouvelle municipalité. Il s'agit de la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, ainsi que de la garantie de la sécurité et de la protection de leurs concitoyens. Ils souhaitent également une bonne gestion du développement, la mise en place d'un plan rural de développement d'ici 2026, ainsi que la modification du plan d'aménagement municipal et de zonage pour englober tout le territoire en 2026.

La Municipalité des Hautes-Terres, situées au cœur de la Péninsule acadienne, portent bien leur nom avec la plus haute élévation de la Péninsule acadienne. Ce territoire est caractérisé par une abondance de forêts et de quelques rivières. Il abrite des communautés rurales éloignées du littoral. Elle se démarque par ses vastes espaces boisés et agricoles, où la nature et l'industrie primaire, en particulier le bois et l'agriculture, tiennent une place prépondérante. Les routes sillonnent des paysages variés, bordées à la fois de champs cultivés et de forêts de conifères et d'érables, avec des sentiers pédestres, renforçant le caractère naturel et rural de la région. On y trouve également des artisans spécialisés dans la production de sucreries, de distilleries et de vergers. Les sentiers de motoneige et de VTT sont bien développés, en particulier grâce à la présence de sentiers principaux tels que le sentier numéro 23. Pour se divertir, on peut aller au centre plein air, aux festivals, pêcher ou encore chasser.

La Municipalité des Hautes-Terres est desservie par quatre casernes de pompiers situées à Saint-Sauveur, Notre-Dame-des-Érables, Paquetville et Saint-Isidore, organisées sous le Service d'incendie des Hautes-Terres. L'Arrêté sur la protection contre les incendies dans la municipalité des Hautes-Terres établit les directives pour ces casernes afin de prévenir et répondre aux incendies.⁴⁴ L'Arrêté sur la planification des mesures d'urgence de la municipalité des Hautes-Terres institue un comité permanent des mesures d'urgence et précise les actions à entreprendre lors d'incidents.⁴⁵ La municipalité met également à disposition un guide de préparation aux situations d'urgence en ligne, incluant des ressources pour informer les résidents sur la prévention et la réaction face aux incendies de forêt.⁴⁶ Le site web contient également des ressources pour se préparer aux situations d'urgence.⁴⁷

Municipalité régionale de Tracadie (18)

La municipalité régionale de Tracadie n'a pas changé lors de la réforme de la gouvernance locale de 2023. Elle avait précédemment regroupé les villes de Tracadie et de Sheila en 1992 et fusion municipale majeur en 2014.⁴⁸ La municipalité est dirigée par un maire et dix conseillers (8 quartiers) et abrite un tiers de la population de la Péninsule acadienne.⁴⁹ Tracadie dispose d'un plan rural qui fixe des objectifs pour la région et définit les dispositions en matière de zonage.⁵⁰



	Tracadie ⁵¹
Population (2021)	16 043
Densité de la population au kilomètre carré	31,1
Âge médian de la population	52
Total des logements privés	7539
Valeur médiane des maisons	139 700 \$
Valeur dérivée de	Tracadie
Revenu total médian des ménages en 2020	61 200 \$
Fréquence du faible revenu fondée sur la Mesure de faible revenu après impôt	17,4
Taux de chômage	14,6

Figure 9. Carte de la municipalité régionale de Tracadie.⁵²



Tracadie a un peu de tout: accès direct au littoral avec de longues plages comme Val-Comeau, de grandes rivières comme la Big Tracadie River et la Rivière du Portage, et ses tourbières et marécages, son environnement se distingue par sa belle diversité. Tracadie dispose d'un réseau municipal d'eau potable alimenté par les eaux souterraines et protège quelques champs de captage à travers la municipalité.⁵³

Tracadie constitue une région touristique importante, attirant chaque année de nombreux visiteurs pour ses activités récréatives et son cadre naturel. La municipalité est également entourée de zones boisées, des tourbières exploitées, des activités agricoles et industrielles prospèrent.⁵⁴ La municipalité de Tracadie compte plus de 400 entreprises, incluant un mégaparc commercial et un parc industriel, ce qui en fait un centre économique dynamique. Les secteurs de la pêche, de la culture des bleuets, de l'extraction de la tourbe et de l'agriculture jouent un rôle crucial dans l'économie locale, fournissant emplois et ressources pour la communauté. À l'ouest de Tracadie se trouve l'ancienne zone d'entraînement de Tracadie, qui a été utilisée pendant la Seconde Guerre mondiale.⁵⁵ Des munitions non explosées pourraient encore se trouver dans cette zone, ce qui a motivé des travaux en 2025 pour assurer la sécurité publique.⁵⁶

En matière de sécurité publique, Tracadie dispose d'un service d'incendie qui combine des pompiers à temps plein et des pompiers volontaires.⁵⁷ L'Arrêté concernant le service d'incendie de Tracadie définit les responsabilités et les pouvoirs du service d'incendie, du chef pompier et du chef adjoint.⁵⁸ L'Arrêté sur la planification des mesures d'urgence de Tracadie établit un comité permanent des mesures d'urgence.⁵⁹

Village de Neguac (19)

Le village de Neguac n'a pas non plus changé lors de la réforme administrative de 2023. Il est dirigé par un maire et quatre conseillers. La région dispose d'un plan rural mis à jour en 2015 qui guide le développement économique, social et physique de la région et définit les dispositions en matière de zonage.⁶⁰



Figure 10. Carte de la Village de Neguac.⁶²

On considère Neguac comme la porte d'entrée de la Péninsule acadienne et elle constitue un centre de services pour les communautés environnantes. La foresterie et les

	Neguac ⁶¹
Population (2021)	1692
Densité de la population au kilomètre carré	63,3
Âge médian de la population	52,8
Total des logements privés	781
Valeur médiane des maisons	178 000 \$
Valeur dérivée de	Neguac
Revenu total médian des ménages en 2020	62 400 \$
Fréquence du faible revenu fondée sur la Mesure de faible revenu après impôt	17,0
Taux de chômage	16,0

vastes zones boisées entourant Neguac contribuent aux principales industries de la région, dont la pêche, l'agriculture et le tourisme.⁶³ Le site du phare de l'Île-aux-foins, un sanctuaire d'oiseaux de mer, protège un marais salé, une plage, une forêt, un estuaire et des oiseaux tels que la Pygargue à tête blanche et bien d'autres.⁶⁴

Neguac dispose d'un service d'incendie communautaire composé de 19 membres volontaires, qui a mis en place un plan d'intervention d'urgence visant à répondre aux incidents locaux.⁶⁵ Le site web du village ne contient aucun document relatif à la lutte contre les incendies ou aux mesures d'urgence. Il est important de noter que Neguac offre également des services de lutte contre les incendies à la Première Nation d'Esgenoôpetitj, située à proximité.⁶⁶

Esgenoôpetitj (Burnt Church) First Nation

La Première Nation Esgenoôpetitj, anciennement connue sous le nom de Burnt Church, est une communauté Mi'kmaq. La réserve a été créée en 1805 et couvrait une superficie de 2 058 acres.⁶⁷ En 2021, la population de la réserve était de 1 223 habitants, en augmentation depuis le dernier recensement.⁶⁸ Les dirigeants locaux comprennent un chef élu et 12 membres du conseil de bande. La pêche est une source importante de revenus pour la communauté.⁶⁹

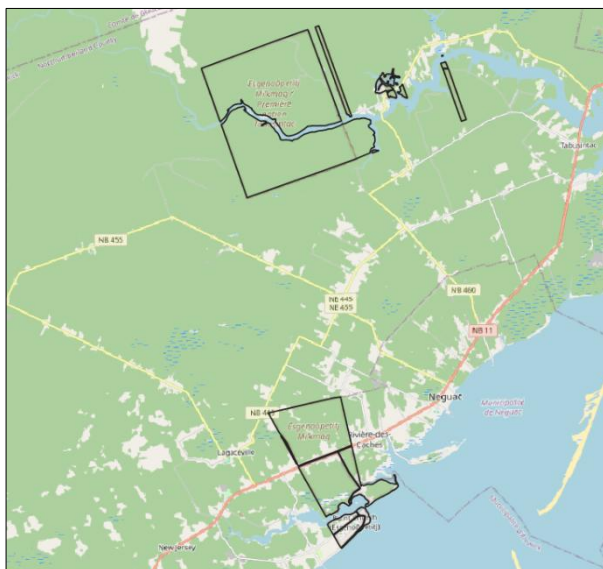


Figure 11: Localisation de la première nation Esgenoôpetitj. Pokemouche n'est pas visible

Trois terres de réserve sont sous la juridiction de la Première Nation Esgenoôpetitj. Les principales terres, qui comptent la plus grande population et le plus grand nombre de structures, sont les suivantes :

- Esgenoôpetitj 14, anciennement connue sous le nom de Burnt Church
- Tabusintac 9, qui compte quelques familles et structures (mais est dans la Municipalité de Alnwick, une entité de la Commission de services du Grand Miramichi)
- Pokemouche 13, qui ne compte actuellement ni habitants ni structures.

Une évaluation des risques d'incendie de forêt et une analyse des options ont été menées pour Esgenoôpetitj en 2024 par Colliers Project

Leaders et Forsite. Cette dernière a recommandé l'installation d'équipements de protection structurelle contre les incendies, la fourniture d'équipements et de matériel de lutte contre les incendies de forêt, ainsi que l'élaboration d'un programme complet de gestion des urgences.⁷⁰ L'étude a également souligné la vulnérabilité du pont en bois à voie unique qui constitue le principal accès à la communauté.



2.2. Résumé des documents pertinents en aménagement du territoire

Stratégie Regional⁷¹

En 2023, la Péninsule acadienne a élaboré une stratégie régionale qui définit le rôle de la commission de services régionaux, qui établit les priorités et les mesures à prendre. Elle analyse les forces et les besoins, la vision, la mission et les valeurs, et décrit les stratégies régionales. La section sur la sécurité publique est particulièrement pertinente en ce qui concerne les feux de forêt. Elle comprend des tâches liées à la mise à jour des mesures d'urgence, à l'identification des menaces, des risques et des vulnérabilités, ainsi que la mise en œuvre des recommandations de l'étude sur l'optimisation des services d'incendie. Un grand nombre de ces tâches sont réalisées dans le cadre du plan suivant.

Plan régional d'intervention d'urgence de la Péninsule acadienne⁷²

Toutes les municipalités ont adopté le Plan régional d'intervention d'urgence de la Péninsule acadienne. Le plan, mis à jour pour la dernière fois en 2025, guide les interventions d'urgence de manière coordonnée au sein de la région. Le plan exige des tests annuels (p. 8) afin de garantir la préparation aux situations d'urgence. Les risques sont classés par ordre de priorité, les incendies de forêt ou de broussailles apparaissant en sixième position sur la liste. Le plan décrit la structure, le rôle et les mandats des responsables municipaux, une liste des arrêtés municipaux, les niveaux d'activation, la proclamation de l'état d'urgence et un schéma d'alerte téléphonique. Le plan contient des listes détaillées des mesures que chaque partie est chargée de prendre avant, pendant et après une situation d'urgence (y compris tous les niveaux de gouvernement et le personnel d'intervention en cas d'incendie). Il fait référence au ministère des Ressources naturelles et à son rôle dans la gestion des opérations de lutte contre les incendies de forêt, notamment en conseillant et en aidant les municipalités impliquées dans ces opérations (p. 36). Le plan décrit le Centre d'opération d'urgence, les critères de localisation du centre, la gestion du site en situation d'urgence et les listes de vérification pour les coordinateurs municipaux et les gestionnaires du site. Les protocoles de communication avec les médias et le public, y compris un service téléphonique d'information publique, sont également décrits. Il aborde aussi les considérations relatives à l'évacuation. Ces dernières comprennent les méthodes de notification (par exemple, porte-à-porte) et de transport, des exemples d'avis et d'instructions d'évacuation (y compris une liste des choses à emporter), les hébergements et les centres de services en cas de catastrophe. On fait même référence à un endroit pour héberger les animaux de compagnie qui ne peuvent pas rester dans un centre d'évacuation. Le plan se termine par un protocole de maintenance du plan, comprenant des formations et des audits annuels, ainsi qu'une liste de vérification pour les mises à jour.

Les contacts locaux ont noté que, parmi les centres d'hébergement répertoriés à l'annexe 7 du plan, ceux de Caraquet (Centre UNI – 50 rue du Colisée), Neguac (Club d'Âge d'Or — 135 rue Fair Isle) et Tracadie (Club de Curling — 4250 rue du Curling) sont situés dans des secteurs boisés.

À l'heure actuelle, plusieurs municipalités ont adopté la structure d'évaluation des risques d'urgence fournie par la CSRPA et mise en œuvre par l'OMUNB. Parmi les trois qui ont terminé leur évaluation, les feux de forêt occupent la deuxième place dans leur analyse de la probabilité et des conséquences.

Étude d'optimisation des services d'incendie (2021)⁷³

Cette étude a évalué les mesures visant à optimiser l'efficacité des services de lutte contre les incendies, à garantir leur rendement et à éviter les redondances. Les 25 conclusions ont donné lieu à l'établissement de six objectifs :

1. Développer la complémentarité des services offerts entre les brigades;
2. Développer les ententes et la collaboration interservices;
3. Évaluation et standardisation des équipements et des flottes de véhicule;
4. Mise en place d'un plan de relève pour l'ensemble du territoire visant à optimiser le personnel (officiers et pompiers) à une échelle régionale;
5. Organisation d'un programme de formation régionale; et
6. Développement d'un guide opérationnel régional.

Les points notables de ce rapport sont les suivants :

- 25 % des pompiers n'ont pas suivi une formation complète.*
- La majorité des efforts sont consacrés aux interventions d'urgence plutôt qu'à la formation.
- Six municipalités disposent de bornes d'incendie : Caraquet, Bas-Caraquet, l'Île-de-Lamèque, Shippagan, Tracadie et Neguac. Plus de 90 % de la Péninsule acadienne ne dispose pas de bornes d'incendie.
- Il existe 30 points de remplissage d'eau où les camions-citernes peuvent se ravitailler et transporter de l'eau.

Autres plans et documents

La « Stratégie de développement de l'habitation de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne »⁷⁴ répond au besoin croissant de logements dans la Péninsule acadienne (325 nouveaux logements par an d'ici 2026). Le rapport examine plusieurs tendances démographiques pertinentes pour les besoins en logement de la population et identifie les défis et les opportunités. Il décrit des mesures telles que la poursuite des investissements dans le logement (et le logement abordable), la création d'une corporation de logement, la réduction des obstacles au développement et l'augmentation de la diversité des types de logements. Cette stratégie ne fait pas explicitement référence à la prévention ou à la préparation aux incendies de forêt, mais il est important de prendre en compte le développement dans les zones naturelles.

Les règlements pour les nouvelles entités de la réforme ne sont pas encore en vigueur pour l'ensemble des Municipalités, donc ce sont les anciens règlements qui restent valides. Dans les anciens DSL, ce sont les règlements provinciaux qui sont en vigueur actuellement (jusqu'à l'adoption des nouveaux règlements). Toutes les municipalités ont adopté le Code du bâtiment (CNB2020) dans leurs arrêtés sur la construction. La CSRPA possède une [carte interactive du zonage](#) de l'ensemble de la zone, permettant de visualiser le zonage de chaque entité.

Les autres plans régionaux comprennent le « Plan régional de développement de la zone agricole de la Péninsule acadienne »⁷⁵ qui décrit la Péninsule acadienne, sa population, sa géographie, le climat actuel et prévu, ainsi que son impact sur l'agriculture. Il décrit les façons dont l'agriculture soutient actuellement l'économie, examine les défis et trace la voie pour le développement agricole futur. On trouve également la « Mise à jour de la Planification régionale

* Depuis 2021 ce nombre a diminué à 13%



des infrastructures et des programmes sportifs et de loisirs dans la Péninsule acadienne ». ⁷⁶ Elle recense les installations de loisirs (par exemple, les arénas, les piscines, les gymnases, les sentiers, les bibliothèques) dans la région et formule des recommandations stratégiques. Aucun de ces plans n'aborde directement la prévention ou l'atténuation des incendies de forêt.

Le [Projet Adaptation Péninsule acadienne](#), dirigé par Valorès à Shippagan, consiste à travailler avec les communautés côtières pour examiner les risques liés aux inondations et à l'érosion dans la Péninsule acadienne. L'avancement du projet peut être consulté [par région](#). Chaque région s'efforce de comprendre les scénarios et les risques, de prioriser les stratégies et d'élaborer un plan d'exécution (un exemple pour Caraquet est [disponible ici](#)). Ce projet porte sur les inondations et l'érosion plutôt que sur les feux de forêt, et il n'est pas prévu que ces plans fassent référence aux risques de feux de forêt ou aux stratégies d'atténuation.

La Première Nation Esgenoôpetitj a fait réaliser une évaluation des risques d'incendie de forêt en 2025 et s'est engagée dans une importante préparation en cas d'incendie. La communauté s'est également engagée dans la préparation à l'évacuation, qui a failli être mise en œuvre à l'été 2025 lors de l'incendie d'Oldfield Road à Miramichi. Lors d'une évacuation, des points de rassemblement sont prévus pour monter à bord des autobus prévus à cet effet. Les Gardiens de la communauté doivent s'assurer que les résidents ont tous été évacués et que ceux qui restent doivent signer un accusé de réception de l'ordre d'évacuation.

2.3. Zone d'Intérêt

Il est nécessaire de définir une zone d'intérêt (ZI) afin de limiter le champ de l'étude. En délimitant le périmètre à une zone bien précise, la modélisation et les recommandations d'actions qui en découlent restent dans les limites de ce sur quoi la communauté peut raisonnablement exercer une influence. Une ZI trop vaste entraîne une dilution des efforts déjà limités sur un espace plus vaste, qui dépasse la sphère d'influence raisonnable de la CSRPA. Une ZI trop petite risque d'exclure de l'étude des zones présentant un risque disproportionné. La ZI examinée couvre une superficie de 346 580 hectares, soit 3 465 kilomètres carrés.

La ZI a été définie à partir des entités qui composent la CSRPA, le district rural de la Péninsule acadienne de Miscou et les terres de la réserve d'Esgenoôpetitj. Cette zone a ensuite été étendue de 2 500 mètres. Cette extension supplémentaire de la ZI est nécessaire à des fins de modélisation, car le comportement du feu ne respecte pas les limites administratives. Par exemple, sans extension des limites, un incendie modélisé qui se déclare à 10 mètres à l'extérieur de la limite administrative de la municipalité serait exclu, car il ne se situerait pas à l'intérieur des lignes arbitraires. Cette zone tampon a été choisie, car les incendies qui prennent naissance immédiatement à l'extérieur des limites administratives peuvent tout de même se propager dans la communauté. Un tampon de rayon de 2 500 mètres évite la création de petits couloirs arbitraires découlant de la forme initiale de l'administration et permet d'inclure une zone plus vaste dans la modélisation, ce qui entraîne un coût de calcul minimal. Il équivaut également à une distance de transmission des braises cinq fois supérieure à la plus grande distance utilisée pour la modélisation d'exposition.

Sur le plan administratif, il est à prévoir que les services d'urgence situés au sein de la CSRPA interviendront dans des situations se produisant à l'intérieur, et éventuellement au-delà, de cette zone tampon. La communauté de Tabusintac, par exemple, peut faire appel aux communautés de la CSRPA, bien qu'elle relève de la Commission de services du Grand Miramichi. C'est le cas aussi pour la communauté voisine d'Esposito, qui a conclu un accord avec Neguac pour les services d'urgence.

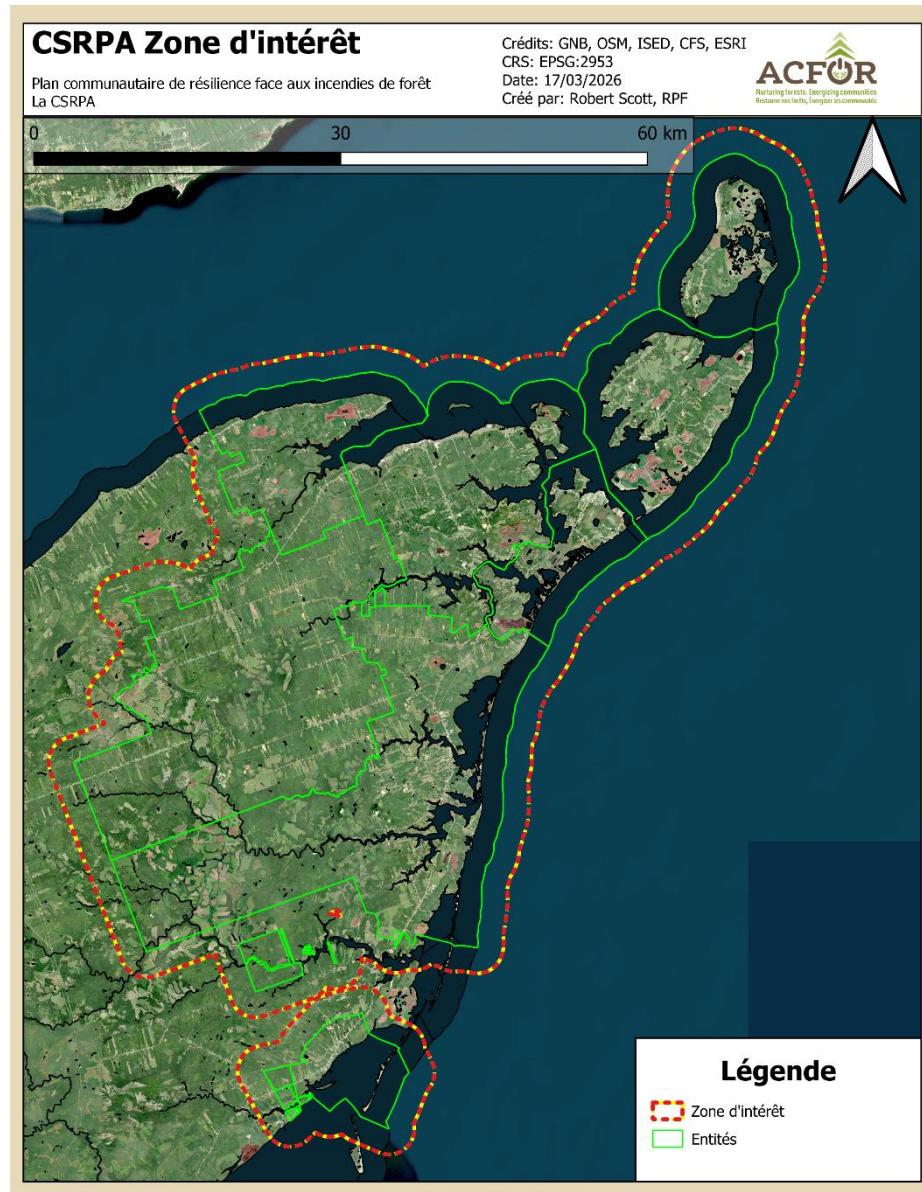
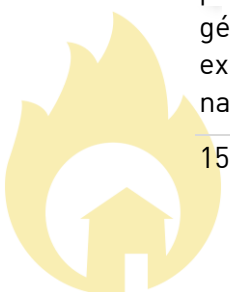


Figure 12: Zone d'Intérêt de ce PCRIF.

La région présente plusieurs types de propriétés foncières. Les deux tiers des terres sont détenus par des entités privées, qu'il s'agisse des municipalités, de propriétaire de petites propriétés privées ou des entreprises. Près d'un tiers constitue des terres (Couronne) publiques gérées par la province. Elles comprennent des permis d'exploitation de la tourbe, des exploitations forestières, des champs de bleuets et de canneberges, ainsi que des zones naturelles protégées et des parcs provinciaux.



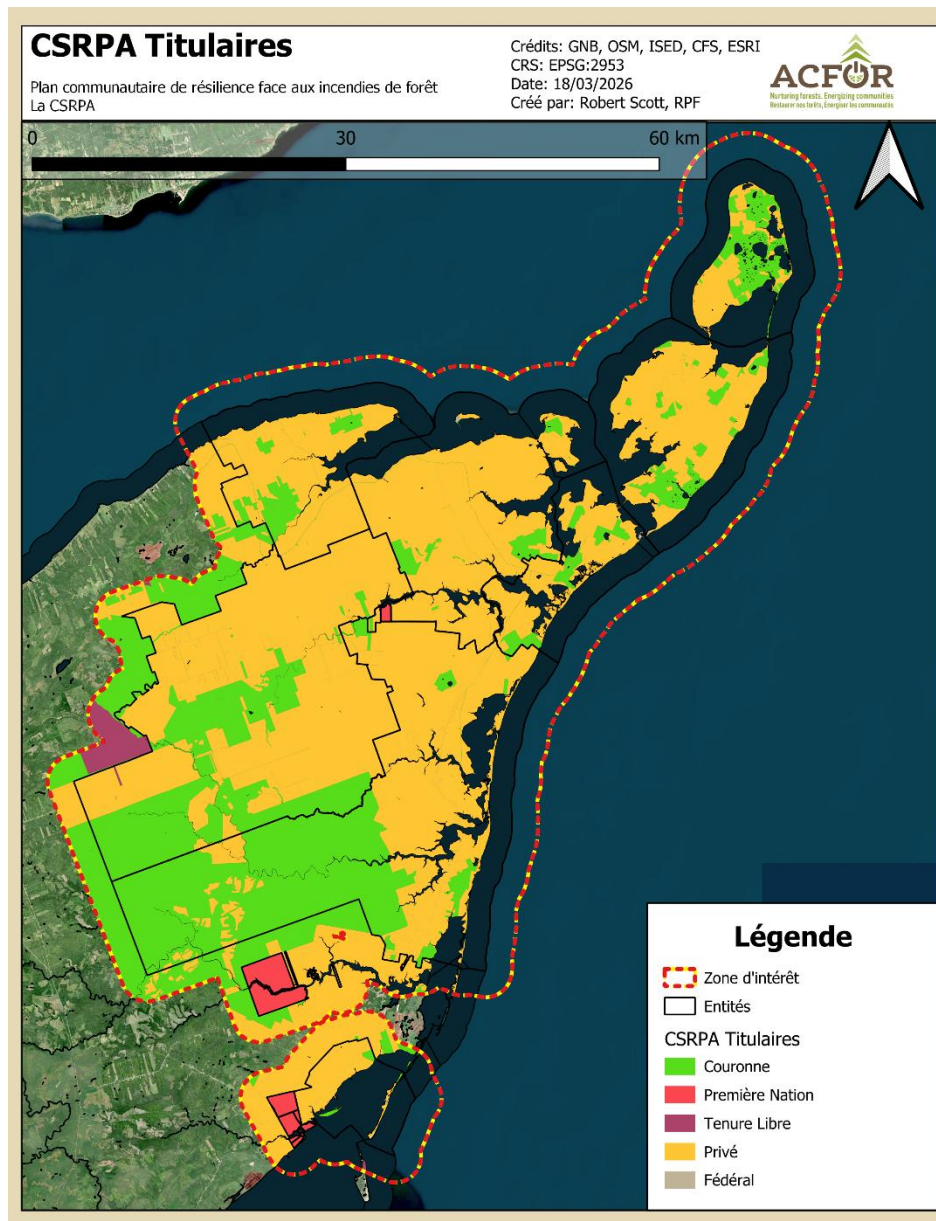


Figure 13. Zone d'intérêt, avec les catégories de propriété.

Les terres de la réserve de la Première Nation d'Esgenoôpetitj représentent 1,4 % de la superficie, mais le territoire traditionnel s'étend sur l'ensemble de la région. Il existe une superficie limitée de terres en tenure libre, où l'exploitation forestière industrielle est pratiquée. La minuscule portion de terres appartenant au gouvernement fédéral comprend le phare de l'Île de Caraquet et plusieurs quais du ministère des Pêches et Océans (MPO) répartis dans toute la région.

Table 4: Sommaire des titulaires dans la ZI.

Titulaires	Aire (ha)	%
Privé	151,834	65,99%
Couronne	72,550	31,53%
Première Nation	3,235	1,41%
Tenure Libre	2,412	1,05%
Fédéral	46	0,02%

2.4. Milieu périurbain

Le milieu périurbain est la zone où l'activité humaine côtoie une végétation relativement peu entretenue. À mesure que les communautés s'étendent dans les zones forestières, des biens tels que les habitations, les infrastructures et les personnes sont exposés à un risque accru d'incendie de forêt, tandis que les activités humaines augmentent parallèlement le risque de déclenchement d'un incendie. Le milieu périurbain revêt une importance cruciale, car les incendies dans ces zones peuvent se propager rapidement des zones forestières vers les quartiers, menaçant des vies, des biens et des services essentiels, et rendant la lutte contre les incendies plus complexe et plus dangereuse. Au sein du milieu périurbain, on trouve des combustibles forestiers (végétation naturelle et cultivée) ainsi que des combustibles construits (structures artificielles), chacun présentant des caractéristiques de combustion différentes. Une prévention efficace des feux de forêt dans le milieu périurbain passe par la réduction du potentiel d'inflammation et de l'intensité potentielle des incendies, ainsi que par l'augmentation des espaces défendables autour des structures. Comprendre et gérer le milieu périurbain est donc essentiel pour minimiser les impacts des feux de forêt et renforcer la résilience des communautés dans les paysages adaptés au feu. Aux fins du présent PCRIF, le milieu périurbain sera défini par deux distances, l'une s'étendant sur 500 mètres à partir des structures, et l'autre sur 100 mètres.

Lors d'un feu de forêt, les braises produites par la combustion se propagent sur une certaine distance, pouvant ainsi enflammer des constructions ou des combustibles situés à l'avance du feu. Les feux plus intenses, qui brûlent des combustibles présentant un danger plus élevé, peuvent projeter des braises à plus de 500 mètres, tandis que les feux moins intenses, qui brûlent des combustibles modérément dangereux, sont considérés comme plus fréquents, mais projettent des braises sur une distance plus courte, soit 100 mètres.

À une distance de 500 mètres, le milieu périurbain a gagné 47 % de la ZI, ce qui met en évidence l'ampleur du développement urbain et l'influence que l'occupation humaine et l'environnement naturel exercent l'un sur l'autre. Ceci est illustré à la Figure 15.



CSRPA Milieu périurbain

Plan communautaire de résilience face aux incendies de forêt
La CSRPA

Crédits: GNB, OSM, ISED, CFS, ESRI
CRS: EPSG:2953
Date: 17/03/2026
Créé par: Robert Scott, RPF

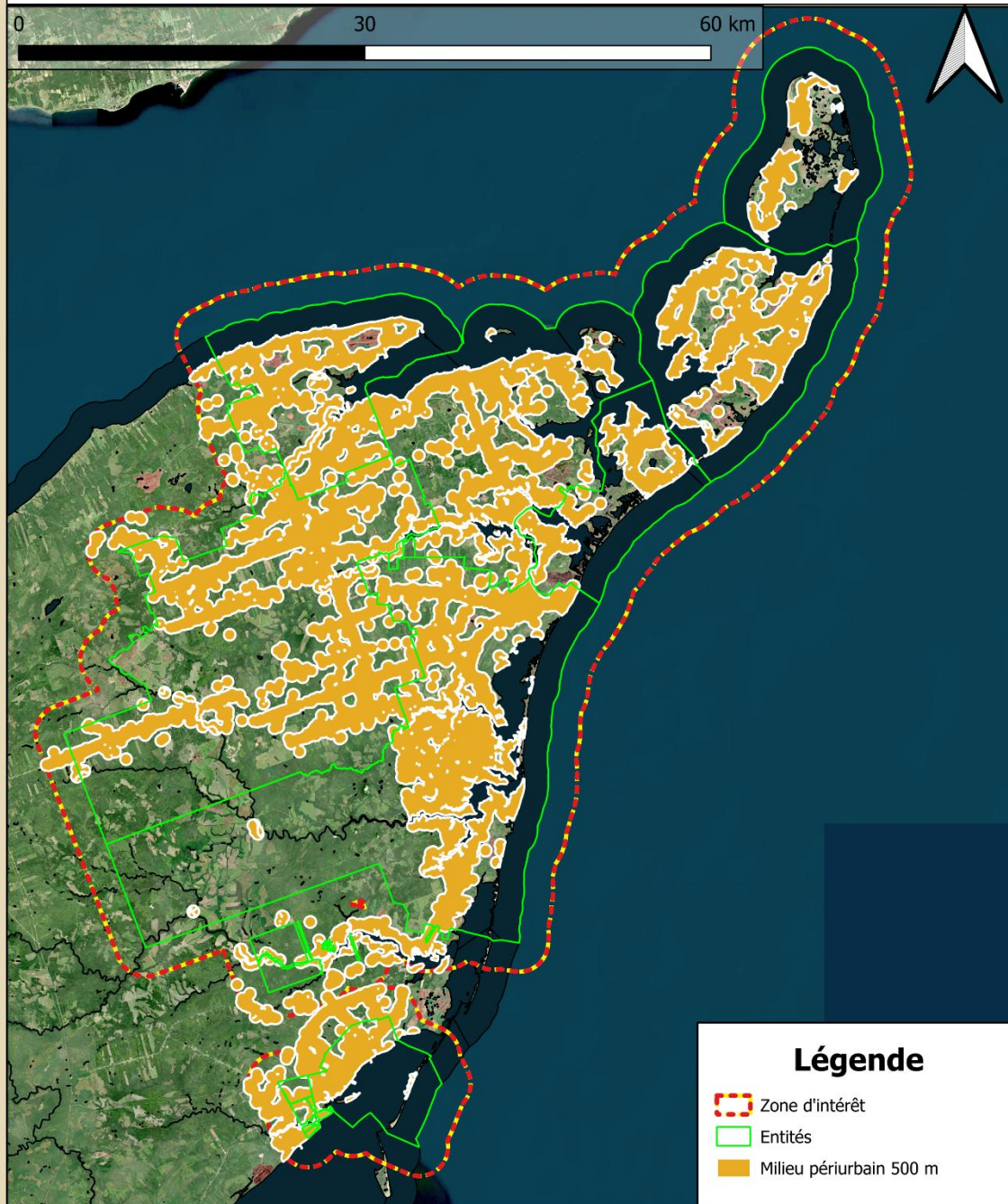


Figure 14: Milieu périurbain dans la zone d'intérêt pour ce PRCIF.

2.5. Résumé de l'engagement communautaire

Rencontres publiques

Dans le cadre de l'élaboration du PCRIF, l'ACFOR et la CSRPA ont organisé trois rencontres publiques.

À **Tracadie**, le 3 février 2026, 17 personnes étaient présentes (dont des membres du personnel du GNB et des pompiers locaux). Les sujets abordés comprenaient l'ancien champ de tir de Tracadie, où la présence de munitions non explosées empêche d'intervenir en cas d'incendie dans certaines zones, le parc industriel au nord de la ville, les services de paillage disponibles dans la région pour réduire les risques d'incendie, les formations disponibles aux pompiers et les subtilités de la lutte contre les feux de tourbe. Les pompiers locaux ont indiqué que les terrains de camping sont exemptés des restrictions provinciales en matière de brûlage et que Rivière-du-Nord ne dispose d'aucune borne d'incendie. Ils ont également signalé que de nouvelles formations sont en cours de traduction en français, notamment la formation « Intervenir en milieu périurbain » (IMP)⁷⁷.

À **Île-de-Lamèque**, le 4 février 2026, 16 personnes étaient présentes (dont le maire). Les discussions lors de cet événement ont porté sur des sujets tels qu'une tourbière abandonnée près de Shippagan et le risque d'incendie lié à la circulation des VTT dans cette zone. Un incendie s'y était déclaré dans les années 1990. Un expert en tourbe a assisté à cet événement et a souligné l'importance de l'industrie de la tourbe pour cette région. Les pompiers volontaires ont expliqué que l'application des restrictions de brûlage était plus difficile dans cette région depuis l'amalgamation et qu'ils n'avaient pas le pouvoir d'imposer des amendes aux contrevenants. Des préoccupations ont été soulevées concernant certaines routes d'accès et certains ponts qui ne permettent pas une intervention d'urgence adéquate. Il a de nouveau été mentionné que certains terrains de camping ne respectaient pas les restrictions de brûlage. Des inquiétudes ont aussi été exprimées quant à l'assèchement des puits pendant la sécheresse. Plusieurs membres de la communauté ont indiqué connaître personnellement des personnes qui, en raison de la capacité limitée d'application de la réglementation, ignorent volontairement les interdictions de brûlage. Ces propriétés font l'objet d'interventions répétées de la part des pompiers volontaires tout au long de la saison. Toutefois, les occupants ne manifestent aucun intérêt à respecter les interdictions, sachant qu'elles sont peu appliquées.

Une réunion s'est tenue à **Esgenoôpetitj** le 5 février 2026, en présence d'ainés, de représentants du Conseil et de membres de la communauté intéressés, pour discuter des principaux résultats de leur évaluation indépendante des risques d'incendie de forêt réalisée en 2025, ainsi que des leçons tirées de la saison des incendies de l'année précédente, marquée par l'incendie de Miramichi, survenu à moins de 20 kilomètres de la communauté. Les relations avec la communauté voisine de Neguac sont fortes et les efforts de collaboration concernant les centres d'évacuation et la planification d'urgence devraient se poursuivre. Une liste des personnes nécessitant une assistance lors d'une évacuation a été établie et des purificateurs d'air ont été fournis aux personnes souffrant de troubles respiratoires afin qu'elles puissent les utiliser lorsque la qualité de l'air est mauvaise. Les infrastructures ont été identifiées comme la principale préoccupation, car le pont principal menant à la communauté n'est pas accessible aux véhicules des services d'incendie et le pont menant à la réserve de Tabusintac doit être remplacé, ce qui nuirait aux efforts d'intervention et d'évacuation.

Une dernière réunion s'est tenue à **Paquetville** le 5 février 2026, en présence de 25 personnes,



dont un représentant de Scotts (industrie de la tourbe). Les discussions ont porté en détail sur les feux de tourbière et la saison des feux de tourbière. Cette dernière se prolonge au-delà de la saison habituelle des feux de forêt (jusqu'en novembre et décembre, une fois la récolte de tourbe terminée). Pendant cette période, le MRN ne dispose pas du personnel nécessaire pour intervenir sur les feux de tourbière. La chaîne de commandement en cas d'incendie de tourbière a été abordée : dès l'apparition d'un feu, le personnel de l'industrie de la tourbe appelle le 911. Les pompiers locaux interviennent alors et prennent le relais des travailleurs de l'industrie. Le MRN est ensuite appelé, et le commandement lui est transféré par les pompiers. Malgré ce transfert de commandement, il a été noté que les travailleurs de l'industrie de la tourbe possèdent une expertise plus pertinente en matière d'intervention incendie que les pompiers du MRN dans ces cas précis. Cela a mis en évidence des possibilités d'amélioration des processus d'intervention face aux incendies de tourbière. Parmi les autres sujets abordés figurait la vulnérabilité du Village Historique Acadien, qui revêt une importance culturelle considérable. Les routes d'accès à la forêt se trouvent dans un mauvais état (notamment une route non entretenue autour de la propriété), les infrastructures sont en bois et les forêts environnantes sont vulnérables. Le tabagisme et l'utilisation du feu sur le site augmentent les risques d'incendie ; toutefois, des discussions avec le directeur du village ont confirmé que l'utilisation du feu (cuisson et cheminées) est suspendue pendant les périodes de risque extrême.

Sondage

Une enquête en ligne et sur papier a également été distribuée afin de recueillir l'avis de la communauté. L'enquête (voir l'annexe A pour les questions) a été mise en ligne de mi-janvier à mi-février 2026. Trente-huit réponses ont été reçues pendant cette période.

Les répondants au sondage étaient partagés quant à savoir si leur maison était menacée par les incendies de forêt et s'il y avait des forêts autour de celle-ci. La plupart des répondants n'ont pas pris de mesures pour se préparer aux feux de forêt. Cependant, la plupart s'accordent à dire qu'un PCRIF aiderait la communauté à se préparer (voir Figure 14).

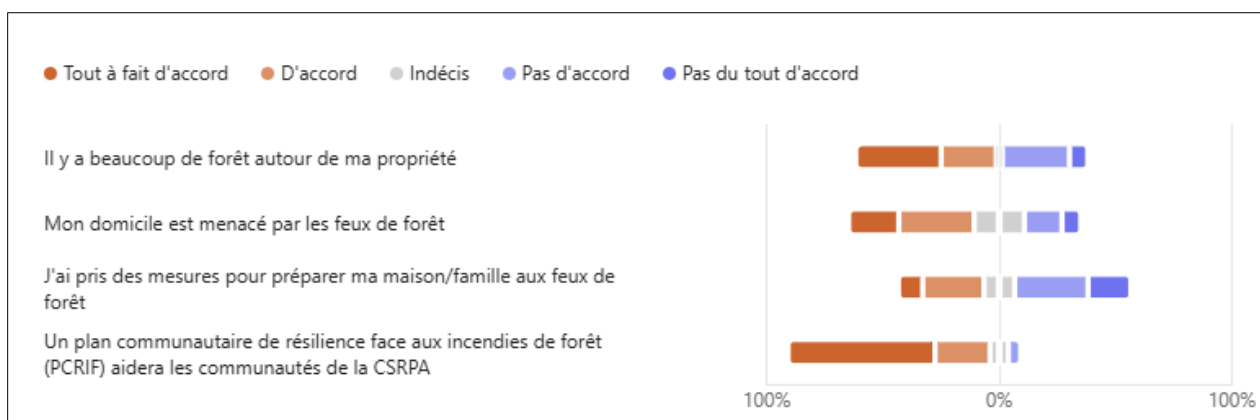


Figure 15. Résultats de quelques questions du sondage communautaire.

Les informations, ressources ou formations que les participants ont le plus fréquemment mentionnées comme nécessaires pour se préparer à un incendie de forêt sont les suivantes :

- Recevoir des informations sur la protection des maisons contre les incendies (9 mentions) et des évaluations de maison (2).
- Obtenir des plans d'évacuation et d'intervention à l'échelle des ménages et régionale (6),

des listes de vérification des fournitures d'évacuation (5), et le lieu où laisser les animaux (1).

- Avoir accès à des informations sur les précautions à prendre en cas d'incendie (3) et sur le comportement du feu (2).

Plusieurs participants ont démontré une inquiétude et une incompréhension envers les forêts qui les entourent, et un désir d'apprendre les risques associés, surtout les forêts de conifères et les tourbières. Plusieurs répondants ont également mis l'accent sur l'importance de disposer de divers outils pour diffuser des informations auprès du public (conférences, vidéos, médias sociaux, alertes sur les téléphones intelligents). Ils ont aussi mentionné la possibilité d'émettre des avertissements de risque d'incendie dans les centres touristiques, de mettre en place des mesures de prévention des incendies pour les industries de la tourbe et des bleuets, de veiller à la cohérence des interventions d'incendies et de la communication avec le public, ainsi que la formation et l'équipement nécessaires pour lutter contre les incendies, au niveau du ménage et de la municipalité (par exemple, des avions).

En cas d'incendie de forêt, les gens ont déclaré qu'ils s'attendraient à ce que leur communauté leur fournisse :

- Des pompiers équipés et formés (7), la protection des infrastructures (2) et une intervention rapide (4).
- Des abris (3) et des plans d'évacuation (4).
- Une communication efficace, notamment des mises à jour quotidiennes et une source d'information unique (3).

Des pensées supplémentaires ont été exprimées : La communauté devrait être sensibilisée et prête à s'entraider, prioriser la sécurité des personnes et de l'environnement, être prête à respecter les interdictions de brûlage pendant les périodes à haut risque et avoir la possibilité d'utiliser un bulldozer pour créer des corridors de sécurité.

Les principaux obstacles à la préparation aux incendies de forêt sont le manque d'informations sur les mesures nécessaires (10) et le coût des mesures préparatoires (3). Les personnes interrogées ont également souligné que les gens ont d'autres priorités ou peuvent estimer que le risque d'incendie est faible. On note que des campagnes de communication variées s'avèrent nécessaires pour informer la population, en laissant suffisamment de temps pour prendre des mesures préparatoires. Parmi les autres obstacles à la préparation figurent le manque d'équipements ou de ressources, la nécessité d'obtenir des permis, les pénuries d'eau (sécheresse et épuisement des nappes phréatiques) et les obstacles à l'évacuation (routes et ponts bloqués). Les retards dans les communications publiques et la complexité excessive des plans ou des processus peuvent également être des obstacles.

La grande majorité des répondants ont convenu que les personnes les plus vulnérables en cas d'incendie sont les personnes âgées (29), et ils ont souligné la nécessité d'une sensibilisation spécialisée auprès des personnes âgées. Les autres groupes vulnérables sont les enfants (10) et les personnes handicapées ou à mobilité réduite (10). Parmi les autres personnes vulnérables, on trouve celles qui vivent dans des zones isolées ou boisées (6), les sans-abris ou les personnes en situation de pauvreté (4), les personnes sans moyen de transport (3) les animaux de compagnie et les animaux de ferme (3). Des répondants ont également signalé les locataires comme présentant un risque, car ils ne peuvent pas adapter leur logement. Ils ont aussi



mentionné les touristes, les personnes sans accès à Internet ou ayant des difficultés de communication, et celles qui vivent loin d'une source d'eau.

Plusieurs zones particulièrement vulnérables aux incendies de forêt ou nécessitant une protection ont été mentionnées dans l'enquête. On a cité les tourbières à plusieurs reprises (9), tout comme les îles (4) et les champs de bleuets (2). Parmi les autres lieux spécifiques mentionnés comme importants à protéger contre les incendies, on trouve les maisons de retraite, les casernes de pompiers, les bâtiments publics, les écoles, les infrastructures d'approvisionnement en eau potable, les îles avec des ponts mal entretenus, les usines de transformation de poisson, les stations-service, le Village Historique Acadien pour le patrimoine et l'accès à une salle, ainsi que d'autres zones où les gens pourraient avoir besoin de se rendre en cas de catastrophe. Un répondant a mentionné que la forêt du Club plein air de Caraquet devrait être protégée car elle apporte une valeur « santé » à la communauté locale.

Une personne a soulevé des inquiétudes concernant la grande quantité des combustibles présente sur l'île-de-Lamèque. Pour la réduire, il a été suggéré de recourir à la foresterie active afin d'utiliser le bois pour chauffer les bâtiments de la Ville. Les endroits notés vulnérables aux incendies comprennent les zones dominées par les conifères, les forêts le long des lignes électriques où circulent les VTT et les zones qui ont été déboisées. Les forêts et les tourbières situées à proximité des terrains de camping et des résidences saisonnières sont également vulnérables. Enfin, une partie de Rivière-du-Nord (Maisonnette) a été signalée comme vulnérable en raison de la forêt de conifères qui l'entoure et de l'absence de sortie de secours pour l'évacuation. Cette zone comprend aussi le Village Historique Acadien, qui est entouré d'une forêt principalement composée de conifères (à l'ouest de la route 11). D'autres parties de Rivière-du-Nord sont également entourées de forêts denses entre les villages de Grande-Anse, Saint-Léolin, Bertrand, Anse-Bleu, Village Poirier et Village Dugas.

Section 3. Valeurs

On entend par « valeur » tout élément, naturel ou d'origine humaine, dont la perte ou la modification significative due à un incendie de forêt entraînerait des difficultés financières ou personnelles. La CSRPA regroupe de nombreuses communautés individuelles qui ont des histoires de développement très différentes et une grande diversité de valeurs. La région présente toute la gamme de densités de population, allant d'environnements urbains modérément denses à des propriétés rurales et forestières. Un travail de planification important a déjà été entrepris pour garantir une réponse d'urgence efficace dans la région, et ce PCRIF vise à soutenir ces mesures d'intervention et ces analyses de risques.

Afin de simplifier la démarche et d'assurer l'efficacité des résultats, les analyses de risque utilisent les empreintes des bâtiments comme principales valeurs à risque. Cette approche est plus facile à mettre en œuvre, se rapporte directement à des valeurs quantifiables, géographiques et importantes, et fournit des recommandations concrètes pour réduire les risques que représentent les feux de forêt pour les habitations et les entreprises.

La communauté peut également utiliser d'autres résultats des modèles de risque pour évaluer l'exposition et la probabilité d'incendie modélisée pour d'autres valeurs, telles que les ressources naturelles. Cependant, la quantification s'avère plus difficile et nécessite une analyse nuancée. Les mesures d'atténuation dépendent des conditions du site, de son utilisation et de la densité des valeurs environnantes.

3.1. Vie humaine et sécurité

Lorsqu'on examine les risques et les conséquences des feux de forêt, la principale préoccupation concerne la vie humaine et la sécurité des communautés. Un feu de forêt qui détruit des bâtiments, bloque les voies d'évacuation et génère une fumée dense peut avoir un impact mesurable sur la santé humaine, même s'il n'entraîne pas de pertes humaines directes. Les valeurs qui sont examinées de manière explicite dans le cadre de ce PCRIF sont les structures de bâtiments figurant dans la couche provinciale des empreintes de bâtiments, qui est dérivée des données LiDAR. Elle est pratiquement complète et offre une couverture étendue avec des périmètres de bâtiments précis pour les données qu'elle contient.

3.2. Infrastructures essentielles

Les installations de traitement de l'eau sont situées à Shippagan, Île-de-Lamèque, Caraquet, Tracadie et Esogenoëpetitj. Il s'agit d'installations rudimentaires comprenant des bassins de traitement et de petits bâtiments, qui constituent les principales infrastructures susceptibles d'être exposées à un risque d'incendie sur ces sites.

Parmi les structures électriques, on trouve des couloirs de transport d'électricité, des éoliennes sur l'Île-de-Lamèque et la centrale électrique d'Énergie NB à Sainte-Rose.

Les déchets solides sont d'abord apportés à un centre de tri à Tracadie avant d'être envoyés à une décharge à Allardville, qui se trouve en dehors de la ZI. Les discussions menées dans le cadre de la consultation ont mentionné le risque d'incendie au centre de recyclage de Tracadie, qui est situé entre une forêt et une tourbière en exploitation.

Les grands producteurs alimentaires disposent d'infrastructures dans la région qui contribuent aux économies locales. Ces infrastructures comprennent des congélateurs, des usines de transformation du poisson et des chantiers navals. Ces deux dernières activités se déroulent près de la côte et généralement éloignées des zones forestières ; cependant, certaines usines de transformation alimentaire industrielle sont situées dans des zones moins développées.

Tous ces éléments, et bien d'autres encore, y compris les points de rassemblement, les centres d'évacuation et les équipements communautaires importants, tels que les centres de loisirs et les écoles, ont été répertoriés dans un document sur les lieux importants, qui a ensuite été numérisé et intégré aux livrables du projet.

3.3. Ressources naturelles

Sources d'eau potable

Plusieurs zones situées dans le périmètre de la CSRPA possèdent des réseaux municipaux d'eau potable alimentés par des eaux de puits. Des zones de protection des champs de captage entourent les puits à Île-de-Lamèque, Shippagan, Caraquet et Tracadie. Dans ces zones, diverses activités susceptibles de menacer la qualité de l'eau potable sont réglementées, y compris celles pouvant avoir un lien avec la préparation Intelli-feu (par exemple, la gestion forestière).

D'après les témoignages de citoyens de l'Île-de-Lamèque, de nombreux puits étaient à sec ou présentaient un niveau d'eau très bas durant l'été 2025. Une grande partie de la région est alimentée par des puits privés ou des puits privés partagés.



Tourbières et récolte

Les tourbières sont des écosystèmes naturels importants qui se forment lorsque les matières organiques mortes s'accumulent plus rapidement qu'elles ne se décomposent dans les endroits humides et mal aérés.⁷⁸ Les tourbières couvrent 7 173 ha (2,73 % de la Péninsule acadienne),⁷⁹ et l'exploitation commerciale de la tourbe y est une industrie importante, juste après la pêche.⁸⁰ L'extraction de la tourbe, considérée comme une ressource non renouvelable,[†] a lieu de mai à septembre et consiste à drainer, sécher et récolter la tourbe à l'aide d'une moissonneuse pneumatique tirée par un tracteur.⁸¹ La politique sur l'extraction de la tourbe des terres de la Couronne indique que 55 baux d'exploitation de tourbière existent sur les terres de la Couronne, dont 40 sont en production, ainsi que 16 exploitations sur des terres privées.⁸² La figure 15 montre les exploitations de tourbe en cours dans la Péninsule acadienne. Chaque concession dispose d'un plan de remise en état afin de garantir la restauration de la terre humide dans un habitat naturel ou une autre utilisation approuvée qui préserve la fonction de base des terres humides de la tourbière.⁸³

À l'état naturel, les tourbières peuvent constituer un élément du paysage résistant au feu dans des conditions climatiques normales.⁸⁴ Elles peuvent maintenir l'humidité dans les forêts environnantes et servir de refuge à la faune sauvage en cas d'incendie.⁸⁵ Cependant, lorsqu'elles sont sèches, elles peuvent alimenter des incendies violents et faciliter la propagation du feu entre d'autres éléments du paysage.⁸⁶ Les feux de tourbe peuvent également avoir une « combustion couvante », c'est-à-dire brûler sans flamme, à une température plus basse, avec une vitesse de propagation et un dégagement de chaleur moindres, parfois pendant toute la saison hivernale, avant de réapparaître et d'enflammer les combustibles en surface.⁸⁷ Pendant les opérations de récolte, les amas de tourbe peuvent s'enflammer spontanément. La tourbe sèche, qui brûle rapidement, se propage également très vite.⁸⁸ Les feux de tourbe dégagent une grande quantité de fumée, qui contient des quantités de mercure plus élevées que les autres feux.⁸⁹

Les feux de tourbière sont fréquents au Nouveau-Brunswick, comme celui qui s'est déclaré à Baie-Saint-Anne en septembre 2025.⁹⁰ Environ 10 % de tous les incendies signalés dans la zone d'intérêt proviennent de tourbières, qu'elles soient exploitées ou naturelles.

Le Créneau d'excellence tourbe et substrats et l'Association des producteurs de tourbe horticole du Québec (APTHQ) ont publié conjointement le Guide des mesures d'urgence en tourbière, mis à jour en 2026. Ce guide décrit les pratiques que les gestionnaires de tourbières peuvent mettre en œuvre pour réduire les risques d'incendie et réagir en cas d'incendie.

En 2025, l'Association de la tourbe de sphaigne canadienne (CSPMA) a organisé une journée d'information et de formation (en français et en anglais) avec le MRN et les producteurs de tourbe de toute la province. Une autre journée est prévue en mai 2026. Les producteurs de tourbe sont des chefs de file en matière de gestion des incendies, et de nombreuses entreprises ont également mis en place leur propre programme de formation interne.⁹¹

[†] C'est important de noter que la restauration obligatoire des tourbières, par l'industrie, va stimuler le rétablissement de la végétation naturelle en surface de la tourbière et relancer le processus d'accumulation de la tourbe et du carbone dans des conditions de terre humide.

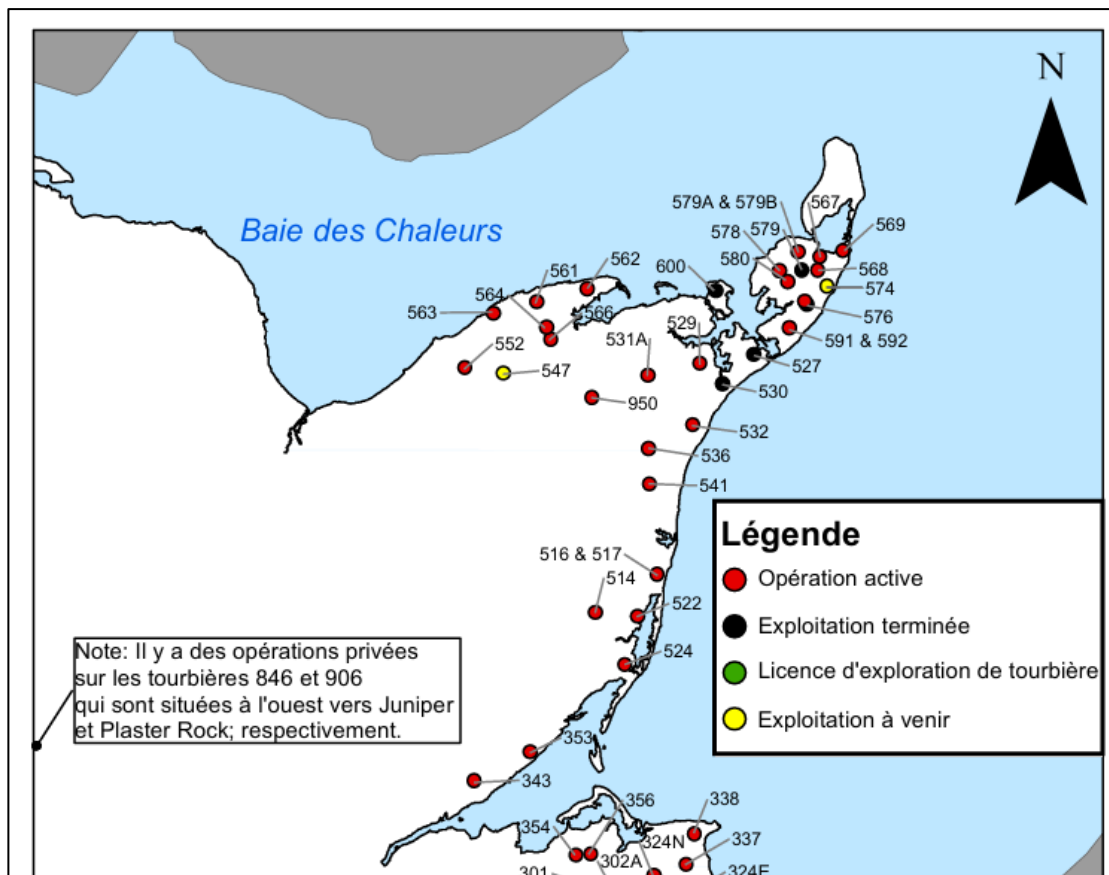


Figure 16: Carte du GNB montrant les exploitations de tourbe en cours dans la Péninsule acadienne en 2024.



Les champs de bleuets

La production de bleuets sauvages est une industrie importante au Nouveau-Brunswick, avec plusieurs zones de production situées dans la Péninsule acadienne. Une pratique de gestion couramment utilisée consiste à brûler les champs au printemps (tous les deux ans) afin de tailler les plants de bleuets, ce qui favorise une croissance saine.⁹² Les plants produisent des bleuets l'année suivant le brûlage. Le brûlage peut également réduire les parasites et les maladies.⁹³ Le brûlage des champs de bleuets nécessite un permis ainsi qu'un pare-feu.⁹⁴ Les permis sont délivrés par le ministère des Ressources naturelles après une inspection préalable du site par un agent du service forestier.⁹⁵ Il faut faire preuve de prudence, car le printemps est la période de l'année où la plupart des incendies se déclarent au Nouveau-Brunswick.

3.4. Culture et tourisme

Camping et loisirs

La Péninsule acadienne accueille chaque année de nombreux visiteurs qui peuvent profiter d'une offre variée en matière de loisirs et de camping. De nombreuses activités de loisirs sont liées à l'océan (par exemple : se rendre à la plage, admirer les paysages côtiers, déguster des fruits de mer, faire du bateau, pêcher, pratiquer le surf à voile, faire du vélo, de la voile, de la plongée avec tuba, de la planche à pagaie ou du kayak).

Le Village Historique Acadien de Bertrand offre aux visiteurs un aperçu de la culture historique de la région, avec des reconstitutions de bâtiments agricoles et commerciaux du 18^e siècle.⁹⁶ De nombreux terrains de camping privés proposent des hébergements aux visiteurs. Les terrains de camping privés ne sont pas soumis aux restrictions provinciales en matière de feux, mais il est recommandé qu'ils respectent ces consignes. Une brève visite au village a eu lieu le 4 février 2026 afin de discuter de leurs préoccupations concernant les feux de forêt. La discussion a principalement porté sur le risque perçu, les mesures prises pendant la saison des feux et les principes d'Intelli-feu. À cette occasion, il a été clairement établi que l'utilisation du feu sur le site est interdite pendant les périodes de risque élevé d'incendie, mais que des défis subsistent en raison de la composition des bâtiments et de la fréquence du tabagisme le long du réseau de sentiers qui serpente à travers la forêt. Le personnel d'entretien des terrains, chargé de la plantation d'arbres, de l'égagage et de l'entretien du gazon, pourrait contribuer à la réduction des combustibles dangereux à proximité, dans la zone étendue de 30 mètres.

Véloroute de la Péninsule Acadienne

La Véloroute de la Péninsule acadienne constitue l'une des principales attractions touristiques de la région. Les panoramas côtiers, la diversité des paysages et le relief plat de la région en font un endroit idéal pour le cyclisme. Plus de 600 kilomètres de pistes, dont 70 kilomètres de chemins pavés hors route, attirent chaque année de nombreux visiteurs.⁹⁷

Section 4. Risques et menaces liés aux feux de forêt

4.1. Ressources publiques sur les niveaux de risque

Le site Web du gouvernement du Nouveau-Brunswick contient une page intitulée [Indice des feux](#) qui contient des liens vers la [carte des avis de brûlages quotidiens](#). La saison des feux de forêt s'étend du troisième lundi d'avril au 31 octobre. Chaque jour pendant la saison des feux de forêt, le ministère des Ressources naturelles détermine le risque de brûlages et attribue une catégorie de brûlages par comté selon les critères suivants :

- Brûlage autorisé (vert)
- Brûlage autorisé 20 h et 8 h (jaune)
- Aucun brûlage autorisé (rouge)

Ces catégories sont mises à jour quotidiennement à 14 h et sont valables jusqu'à la prochaine mise à jour le lendemain.

Le Ministère dispose également d'une carte d'un [Tableau de bord public des incendies](#) qui rend compte des incendies existants pendant la saison des incendies et définit leur statut comme l'un des suivants, par ordre croissant de contrôle.⁹⁸

- Hors contrôle
- Pourcentage maîtrisé
- Contenu
- Maîtrisé
- Sous observation (ou sous surveillance)
- Surveillance en cours
- Éteint

Pendant la saison des incendies, pour les feux de catégorie 1 (y compris les feux de camp et autres feux à ciel ouvert), un permis écrit n'est pas nécessaire, mais des permis locaux peuvent être exigés.

Pour les feux de catégorie 2 (plus importants que ceux de catégorie 1) ou de catégorie 3 (champs de bleuets), un permis écrit du Ministère est requis, ainsi qu'une inspection préalable par un(e) agent(e) du service forestier. Les feux de catégorie 4 (brûlages dirigés ou contrôlés et feux d'herbe) nécessitent un permis écrit, une inspection préalable et un plan de brûlage écrit.⁹⁹

4.2. Histoire des feux de forêt

Histoire provinciale

Contrairement à la forêt boréale, la forêt Wabanaki/Acadienne des Maritimes n'est pas particulièrement connue pour ses feux de forêt fréquents. Les conditions historiquement fraîches et humides et la proportion relativement élevée de feuillus présents dans ce type de forêt ont été associées à une fréquence d'incendies plus faible que dans d'autres régions du Canada.¹⁰⁰ Cependant, les incendies ont façonné les forêts du Nouveau-Brunswick dans le passé, à différents degrés. Avant la colonisation européenne, les peuples Autochtones ont peut-être utilisé le feu pour gérer le territoire. Cependant, peu de preuves confirment que cela a eu une



influence significative dans cette région au cours des 6 000 dernières années.¹⁰¹ Ces incendies auraient été maîtrisés et utilisés à des fins d'aménagement du territoire. Après la colonisation européenne, les incendies sont devenus plus fréquents et étaient souvent liés au défrichage.¹⁰² Quelques grands feux historiques se sont produits pendant cette période, notamment celui de Miramichi (1825), qui a brûlé 15 500 kilomètres carrés (soit un cinquième de la province).¹⁰³ En raison du défrichage, de l'utilisation des terres et de l'exploitation forestière, moins de 1 % de la forêt acadienne se compose de forêts anciennes ou primaires.¹⁰⁴ Les technologies récentes de lutte contre les incendies et les efforts déployés ont réduit la fréquence des incendies dans la région.¹⁰⁵ Jusqu'à la saison des incendies de 2025, l'ensemble des incendies signalés a été combattu systématiquement. Grâce à la disponibilité des tracteurs aériens de Forest Protection Limited (FPL), l'intervention s'effectue rapidement dans la province.

La plupart des feux de forêt au Nouveau-Brunswick sont d'origine humaine, et le plus grand nombre d'entre eux se déclarent au printemps, avant l'apparition des feuilles.¹⁰⁶ Au Nouveau-Brunswick, la moyenne sur 10 ans pour 2024 était de 246 feux de forêt, avec 454,5 ha brûlés chaque année.¹⁰⁷ La moyenne sur 25 ans était de 278 feux de forêt, avec 408 ha brûlés chaque année.¹⁰⁸ À l'heure actuelle, seuls les chiffres non officiels pour la saison des incendies 2025 sont disponibles. Ils font état de 447 incendies ayant brûlé 3514,4 ha,¹⁰⁹ soit une augmentation significative par rapport aux moyennes sur 10 ans.

Tableau 5: Causes des incendies au Nouveau-Brunswick et au Canada.¹¹⁰

Statistiques du Nouveau-Brunswick			Statistiques Nationales		
Cause de l'incendie	Nombre d'incendies	%	Cause de l'incendie	Nombre d'incendies	%
Humaine	9 059	79%	Humaine	168 436	51%
Foudre	1 022	9%	Foudre	149 704	46%
Indéterminée	1 376	12%	Indéterminée	9 570	3%

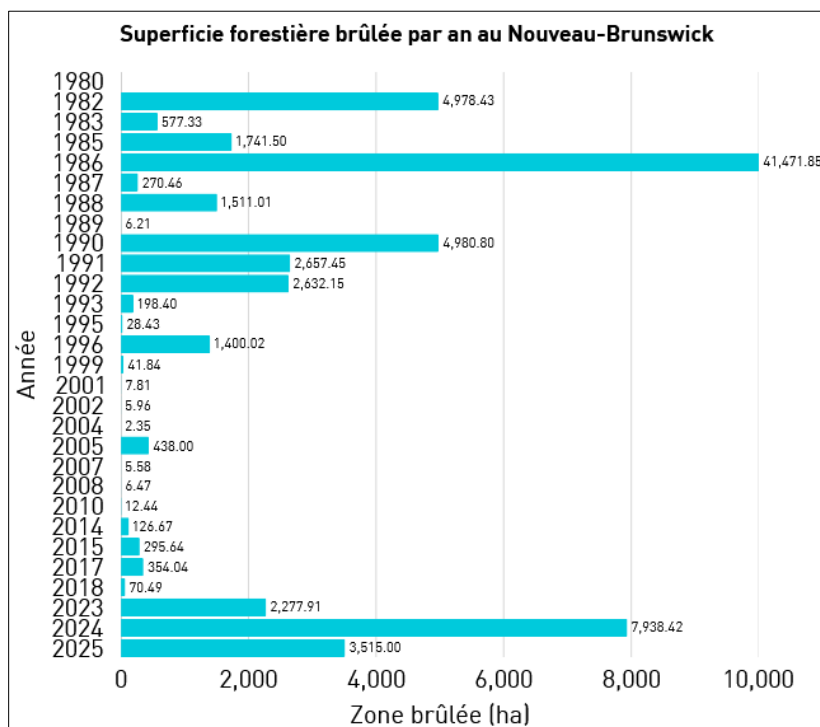


Figure 17. Historique des feux de forêt au Nouveau-Brunswick.¹¹¹

Régional

Depuis des centaines d'années, de grands incendies ravagent le paysage de la Péninsule acadienne. En 1986, des incendies considérables ont fait rage à l'ouest de Tracadie.

Selon la Base nationale de données sur les feux (BNDF), une superficie totale de 6 236 ha a brûlé, la taille moyenne des incendies étant de 6 ha. 1 046 incendies sont répertoriés dans la base de données entre 1980 et 2024. La plupart des incendies se sont produits en mai, la moyenne étant en juin.

En 2025, l'incendie d'Oldfield, à Miramichi, s'est propagé à seulement 18 km à l'ouest d'Esgenoôpetitj, ce qui a incité la communauté à se préparer à évacuer. Des effets supplémentaires ont été ressentis à Neguac.

Il y a aussi des feux d'hiver liés à la tourbe, et les feux de tourbière peuvent brûler pendant l'hiver et se rallumer au printemps.¹¹²

Changements dans le régime des incendies

Au moyen d'interventions rapides et de suppressions à long terme, la composition des forêts a considérablement changé au cours des 200 dernières années. Une préférence accrue pour les espèces pouvant produire du bois de construction, notamment l'épinette et le sapin baumier, a entraîné une « boréalisation » plus importante et présenté un risque accru d'incendies intenses par rapport à la composition historique des espèces.¹¹³



Avec le changement climatique, les températures plus chaudes et les précipitations moins prévisibles entraînent une augmentation de la fréquence des incendies.¹¹⁴ La superficie annuelle brûlée et le nombre d'incendies au Nouveau-Brunswick devraient doubler (au minimum) au cours du 21^e siècle, bien que les efforts de suppression puissent les contrer.¹¹⁵ La saison des incendies devrait s'allonger d'au moins un mois, et davantage d'incendies devraient se produire plus tard dans la saison.¹¹⁶

4.3. Prévision des feux de forêt

Le Canada est un chef de file mondial dans les domaines de la science, de la prévision et de la gestion des feux de forêt. Les systèmes décrits ci-dessous ont été adoptés par de nombreux autres pays pour leurs activités de modélisation et de gestion des incendies. D'importants travaux de recherche ont été menés, principalement dans les forêts boréales du Canada, afin de déterminer, parmi d'autres valeurs, les paramètres d'allumage, les comportements du feu et l'influence des différentes caractéristiques des combustibles sur la propagation et l'intensité des incendies. Des travaux se déroulent dans les Maritimes afin de renforcer la fiabilité de ce système pour les forêts Wabanaki/Acadiennes.¹¹⁷

Méthode canadienne d'évaluation des dangers d'incendie de forêt (MCEDIF)

Le MCEDIF est un système d'évaluation du risque d'incendie de forêt au Canada.¹¹⁸ Il est utilisé à l'échelle nationale et internationale pour déterminer comment minimiser les impacts des incendies de forêt et identifier les jours présentant le plus fort potentiel d'activité incendiaire.¹¹⁹ Il permet de déterminer les incendies prioritaires pour lesquels il convient de mobiliser les ressources limitées des équipes et des équipements de lutte contre les incendies. Les données entrées dans le système comprennent la topographie, les combustibles, les conditions météorologiques, ainsi que deux autres systèmes décrits ci-dessous. D'autres sections non abordées dans ce document comprennent les Méthodes de prévision de la fréquence des incendies de forêt (FIF) et la méthode annexe d'humidité des combustibles (AHC). Ce processus continue d'évoluer avec les travaux menés en vue de la prochaine génération du CFFDRS, ou CFFDRS2025.¹²⁰

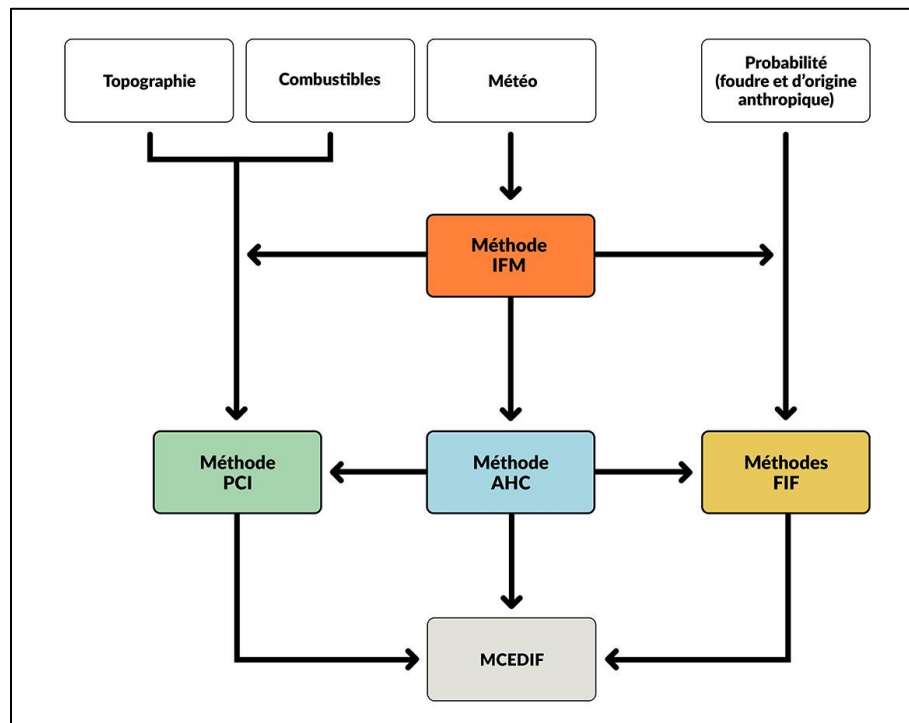


Figure 18. Diagramme de flux illustrant le sous-ensemble de méthodes reliées à la Méthode canadienne d'évaluation des dangers d'incendie de forêt.¹²¹

Méthode canadienne de prévision du comportement des incendies de forêt (PCI)

Ce système fournit des estimations de la vitesse de propagation potentielle, de la consommation totale de combustible, de l'intensité du front de feu, ainsi qu'une description des incendies de forêt se produisant dans des types de combustibles spécifiques.¹²² Il tient compte de la matière organique typique, de la composition des espèces, de la teneur en humidité du feuillage et des matériaux constituant le couvert végétal. Les types de combustibles utilisés dans ce système sont décrits à l'Annexe B, ainsi que leur lien avec la région et les efforts de modélisation.¹²³ Grâce à la PCI, il est possible de prévoir la vitesse à laquelle un incendie pourrait se propager, la quantité de combustible qui pourrait être consommée, s'il s'agit d'un feu de surface ou de cime, ainsi que le comportement du feu par rapport à d'autres matériaux combustibles.¹²⁴

Une limitation majeure des types de combustibles PCI, comme indiqué dans l'Annexe B : *Adaptations locales et classification des combustibles*, réside dans le fait qu'ils ont été définis en fonction des conditions de la forêt boréale. On attribue donc aux conditions forestières Wabanaki/Acadiennes des types de combustibles dont le comportement au feu s'apparente le plus à celui du type PCI correspondant. Des recherches sont en cours afin de développer des types de combustibles supplémentaires pour les zones situées en dehors de la forêt boréale.



CSRPA Types de combustibles

Plan communautaire de résilience face aux incendies de forêt
La CSRPA

Crédits: GNB, OSM, ISED, CFS, ESRI
CRS: EPSG:2953
Date: 18/03/2026
Créé par: Robert Scott, RPF

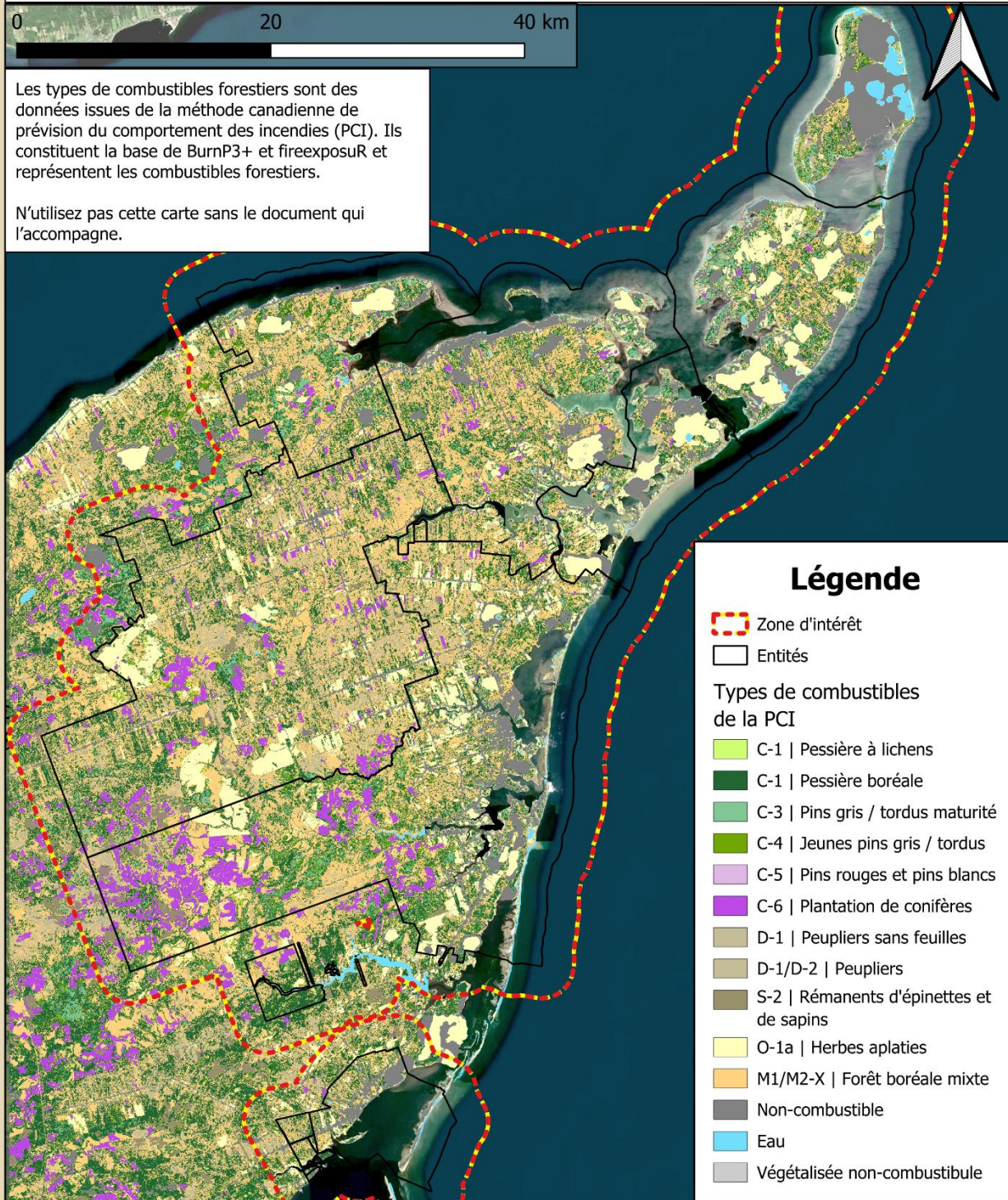


Figure 19. Types de combustibles utilisés pour la méthode de prévision du comportement des incendies de forêt.

Méthode canadienne de l'indice Forêt-Météo (IFM)

Ce système intègre les effets des conditions météorologiques sur les combustibles et l'environnement afin de produire des valeurs de référence qui permettent ensuite de prédire le comportement du feu.¹²⁵ Les données d'entrée comprennent l'humidité relative, la température, le vent et les précipitations, et permettent d'obtenir des résultats, tels que l'indice de l'humus (IH) et l'indice de sécheresse (IS), qui fournissent tous deux des informations pour l'indice du combustible disponible (ICD, soit la quantité totale de combustible susceptible de brûler). Il produit également l'indice du combustible léger (ICL) qui, combiné au vent, donne l'indice de propagation initiale (IPI). L'ICD et l'IPI se combinent pour fournir une cote appelée « indice météorologique de feu », qui est une valeur permettant de déterminer d'un seul coup d'œil les mesures d'intervention à prendre et l'intensité finale prévue de l'incendie.

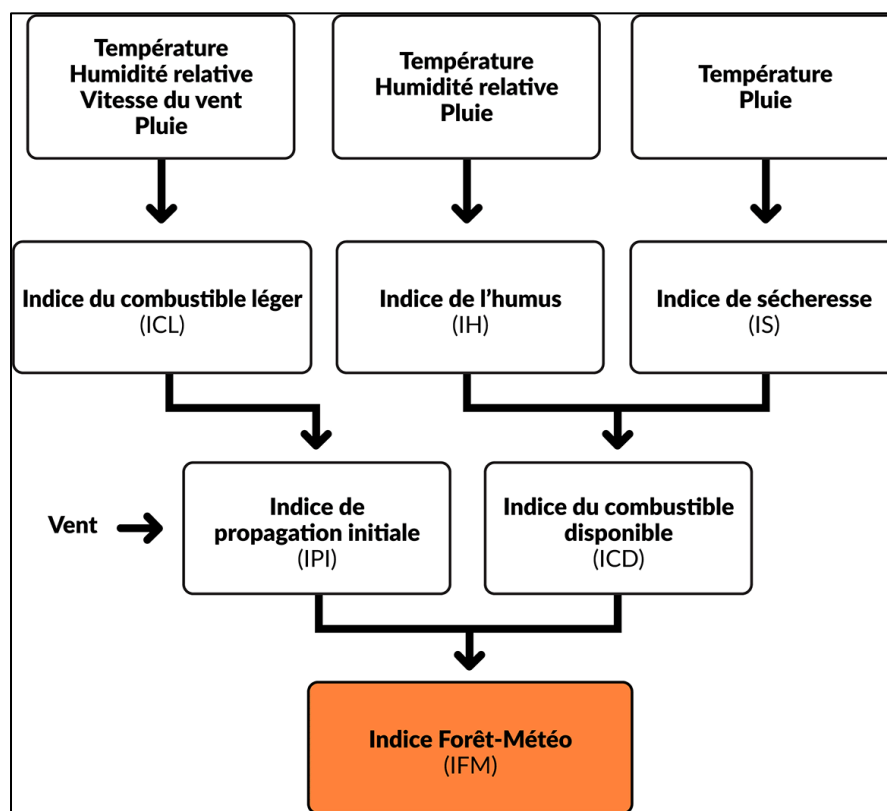


Figure 20. Méthode canadienne de l'indice Forêt-Météo (IFM).¹²⁶



4.4. Exposition aux combustibles dangereux

Il est important d'identifier géographiquement les zones et les éléments situés à proximité de combustibles classés comme « dangereux » : si ces combustibles dangereux s'enflamment, ils sont susceptibles de produire des étincelles qui peuvent propager le feu à distance vers d'autres combustibles ou vers des structures. La méthodologie générale est décrite dans le guide Intelli-feu d'évaluation de l'exposition aux feux de forêt.¹²⁷ Le modèle utilisé pour déterminer l'exposition aux combustibles dangereux dans la ZI est fireexposuR. Il s'agit d'un modèle économique en termes de calcul, qui utilise des données simplifiées pour estimer l'exposition. Le résultat est un produit géographique attribuant un indice d'exposition correspondant à la proportion de combustibles forestiers dangereux autour d'une zone donnée.¹²⁸

Ces résultats ne renseignent pas sur l'intensité, la vitesse ou la probabilité d'occurrence d'un feu de forêt, mais indiquent la **proportion de cellules entourant un point qui contiennent des combustibles dangereux**. Cette approche permet ainsi de déterminer les zones prioritaires pour la mise en œuvre des mesures Intelli-feu. Les valeurs dont l'indice d'exposition se situe près de 1 correspondent à des zones plus exposées, tandis que celles dont l'indice est proche de zéro correspondent à des zones moins exposées aux combustibles dangereux.

Deux distances de propagation des étincelles ont été utilisées dans les calculs d'exposition :

- **500 mètres**, correspondant à une propagation à longue distance à partir de combustibles de zones forestières comportant une proportion importante de conifères, et
- **100 mètres**, correspondant à une propagation à courte distance à partir de combustibles situés dans la zone périurbaine et plus proche des constructions. Les combustibles dangereux pris en compte dans cette évaluation comprennent les herbes et certains feuillus à sans feuilles, en plus des types de combustibles impliqués dans la propagation à longue distance.

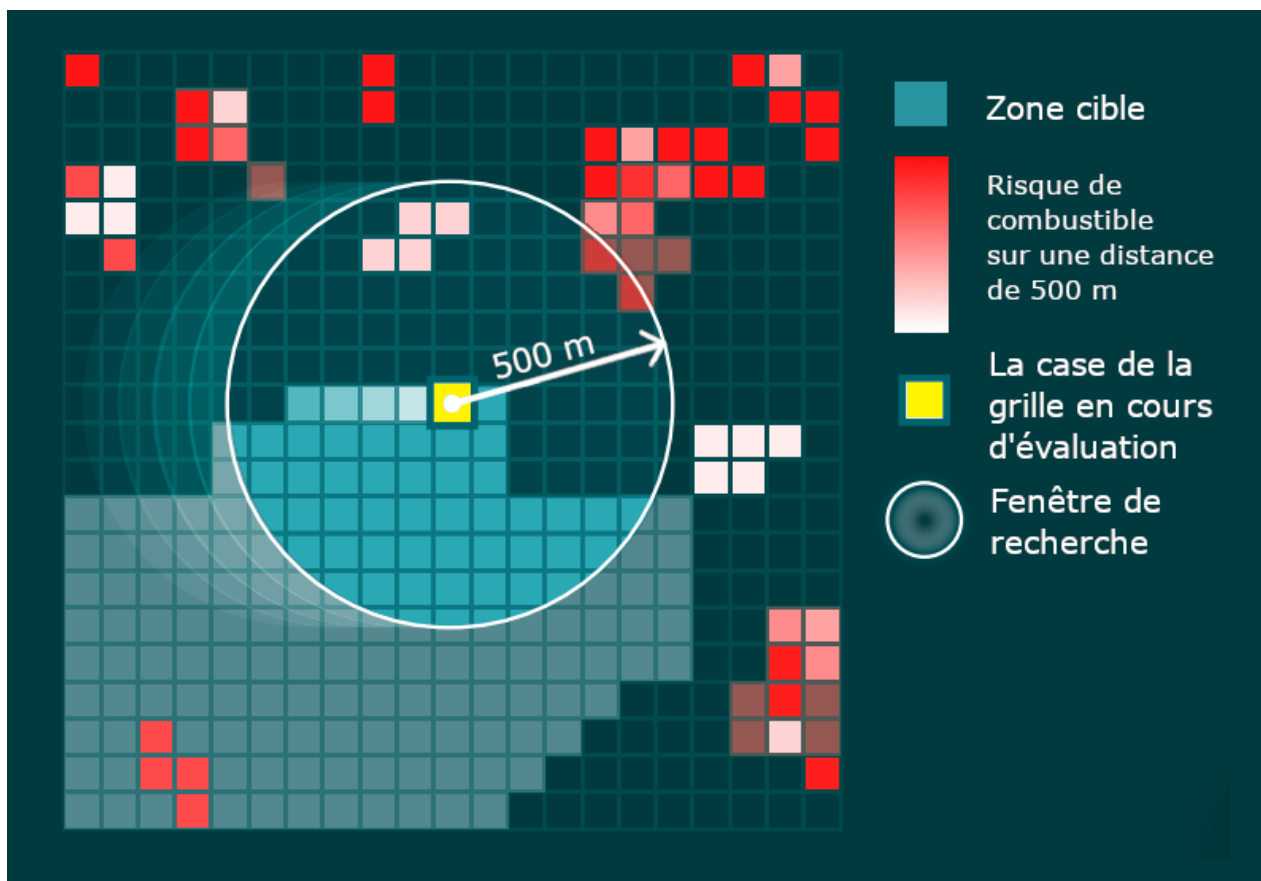


Figure 21: Schéma modifié de calcul de l'exposition pour une distance de propagation de 500 mètres, adapté du guide Intelli-feu 2018 sur l'évaluation de l'exposition aux feux de forêt. Un processus identique est appliqué pour une distance de propagation de 100 mètres, en modifiant les valeurs de risque liées aux combustibles.



Détails du modèle - fireexposuR

Le logiciel fireexposuR est capable de traiter des données sur des combustibles, quelle que soit la méthode de production, à condition que les données soient sous forme raster. Un raster est essentiellement une grille géoréférencée de cellules (pixels), un peu comme une photo numérique. La donnée d'entrée principale du modèle est un raster qui représente une échelle binaire ou décimale des combustibles dangereux. Un combustible dangereux se définit par sa capacité à projeter des braises sur une distance donnée. Le raster de combustibles FBP a été reclassé selon la typologie suivante, en convertissant les types de combustibles en niveaux de danger sur une échelle décimale allant de 0,00 à 1,00 :

Code PCI	Indice de risque long (500 m)	Indice de risque court (500 m)
1	0,80	1,00
2	1,00	1,00
3	1,00	1,00
4	0,90	1,00
5	0,75	0,80
6	0,80	1,00
11	0,00	0,20
13	0,00	0,10
21	0,20	0,60
22	0,20	0,60
31	0,20	0,90
101	0,00	0,00
102	0,00	0,00
105	0,00	0,00
415	0,10	0,30
625	0,25	0,45
650	0,75	0,85
675	0,85	0,95
aucune donnée	0,00	0,00

Une autre donnée d'entrée du modèle est un raster des zones non combustibles, telles que les plans d'eau et les surfaces pavées. Aux fins de l'exécution de ce modèle, aucune modification n'a été apportée à la classification des structures en tant que zones non combustibles. Ce raster permet surtout d'exclure les valeurs d'exposition calculées à partir des zones qui ne peuvent pas brûler, dans le but d'obtenir des sommaires à l'échelle du territoire.

Enfin, pour attribuer l'exposition calculée aux valeurs examinées, la couche d'empreinte des bâtiments (fichier spatial de polygones) a été utilisée dans le modèle afin d'extraire l'exposition moyenne et maximale subie par chaque structure polygonale.

CSRPA Exposition à 100 m

Plan communautaire de résilience face aux incendies de forêt
La CSRPA

Crédits: GNB, OSM, ISED, CFS

CRS: EPSG:2953

Date: 17/03/2026

Créé par: Robert Scott, RPF

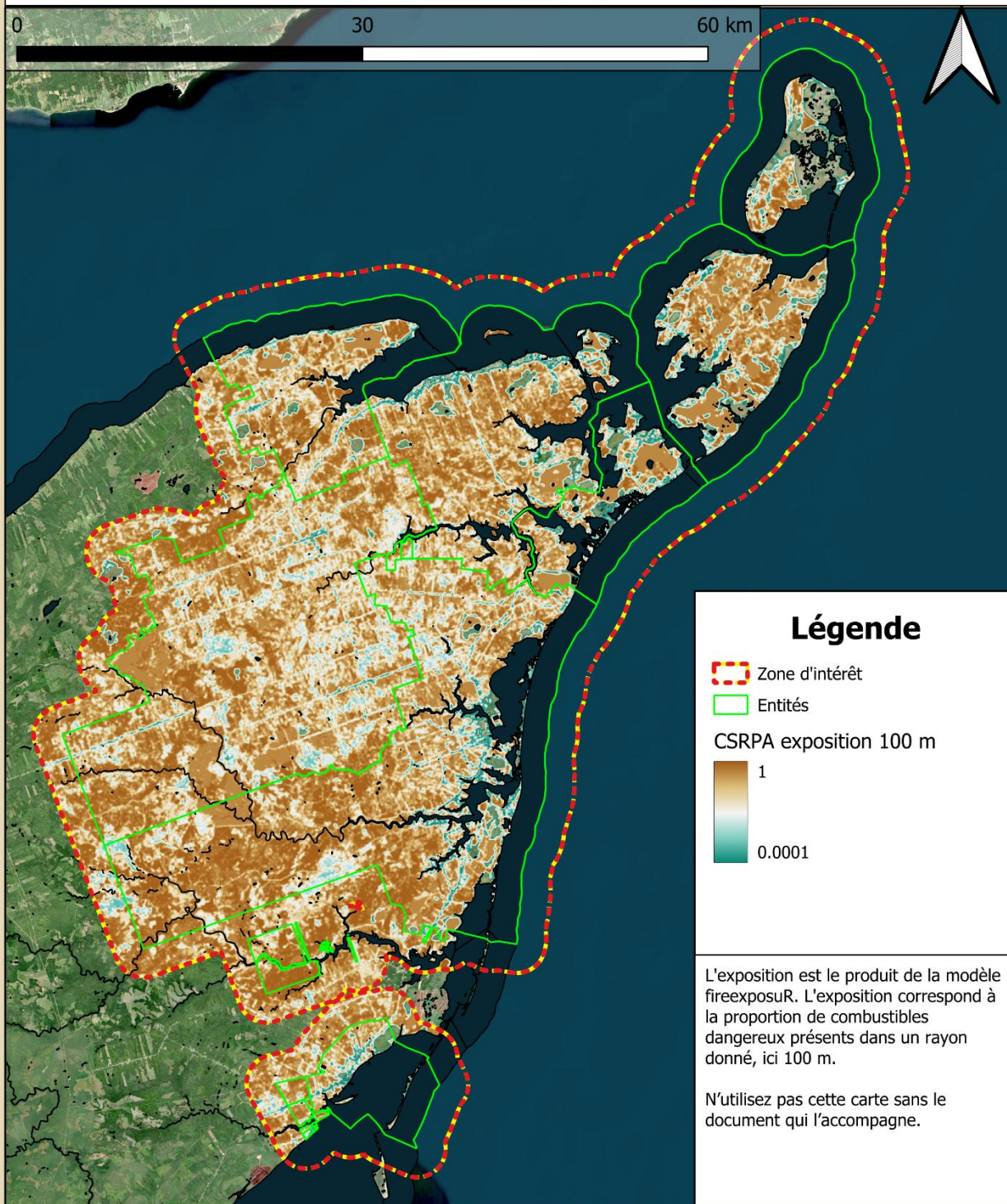


Figure 22: Exposition de combustibles dangereux dans la ZI dans un rayon de 100 m.



CSRPA Exposition à 500 m

Plan communautaire de résilience face aux incendies de forêt
La CSRPA

Crédits: GNB, OSM, ISED, CFS, ESRI

CRS: EPSG:2953

Date: 17/03/2026

Créé par: Robert Scott, RPF

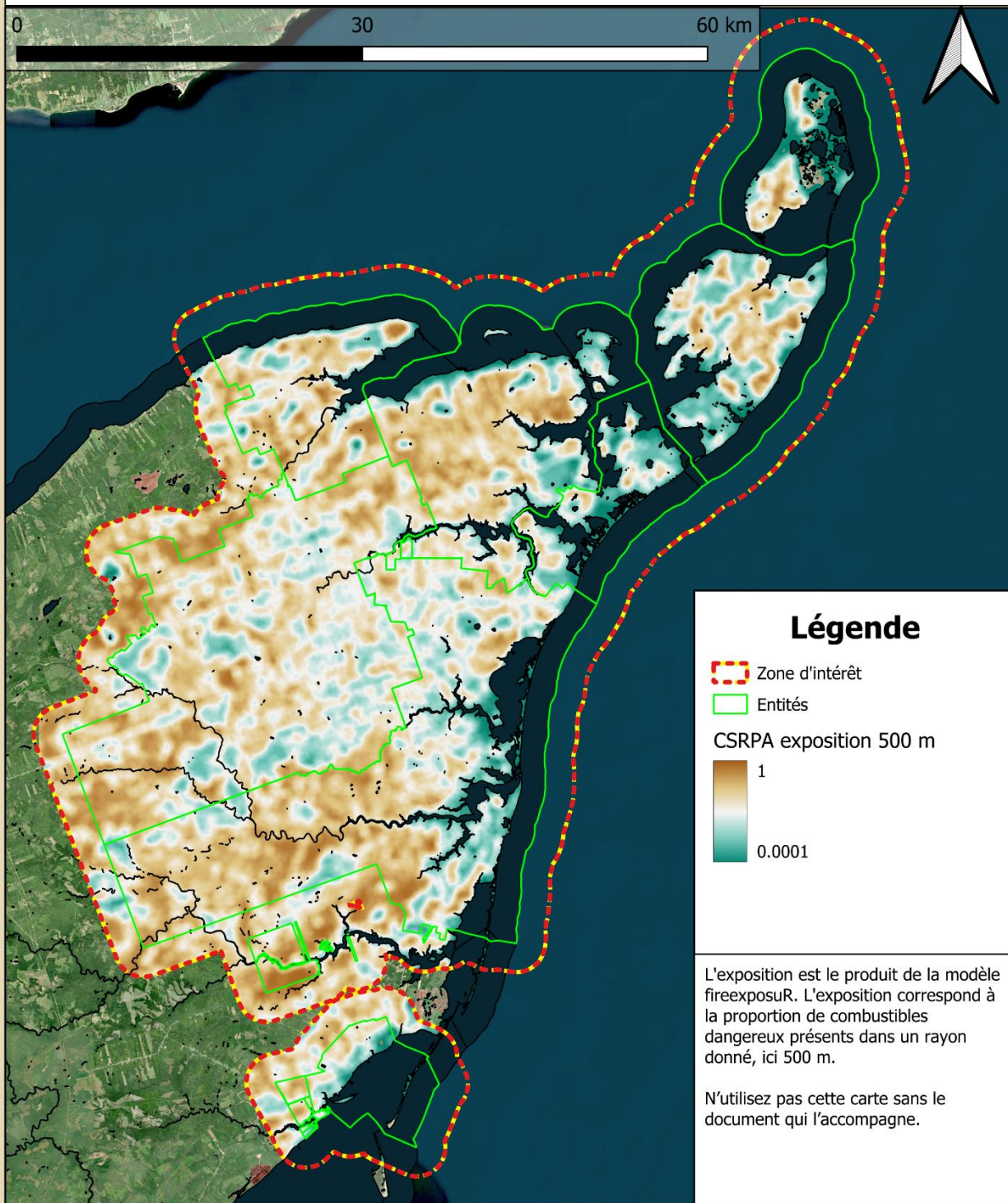


Figure 23: Exposition de combustibles dangereux dans la ZI dans un rayon de 500 m.

4.5. Probabilité d'incendie (modèle BurnP3+)

Pour modéliser la probabilité qu'une zone donnée soit touchée par un incendie, un logiciel de modélisation appelé **BurnP3+** a été utilisé. Il s'agit d'un modèle de prévision des feux de forêt développé par le Service canadien des forêts (SCF).¹²⁹ Il s'agit d'un modèle de simulation à l'échelle du territoire utilisé pour l'évaluation des probabilités, la prévision et la planification, qui intègre des informations sur le comportement du feu, les combustibles forestiers, la topographie, ainsi que les risques d'allumage et de propagation du feu, sur la base d'événements historiques et de données météorologiques.¹³⁰

Les données d'entrée principales incluent les types de combustibles FBP indiqués dans la Figure 19, l'altitude dans la zone d'intérêt (ZI) et les conditions météorologiques typiques échantillonnées à partir de données météorologiques réelles. Plus de détails se trouvent dans le texte suivant.

Les résultats de ce modèle indiquent les zones qui, au cours de dizaines de milliers d'allumages simulés, sont les plus susceptibles d'avoir été touchées par un incendie.

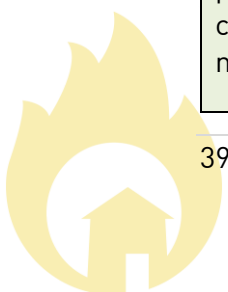
Caractéristiques du modèle — BurnP3+

BurnP3+ a fait l'objet de nombreuses itérations et est désormais capable d'utiliser plusieurs modèles de croisement du feu en plus de ses calculs de probabilité sous-jacents. Le modèle de croisement du feu utilisé dans ces simulations était FireSTARR, également développé par le SCF. Ce modèle fonctionne désormais dans un logiciel développé par ApexRMS appelé SyncroSim.

Les données d'entrée comprennent la topographie, les données météorologiques (notamment les valeurs FWI), les rasters de probabilité d'inflammation, les distributions quotidiennes des heures de combustion et les distributions du nombre de jours pendant lesquels un incendie est autorisé à se propager.

Il est important que seules les données météorologiques récentes soient prises en compte dans les calculs. Cela s'explique par le changement climatique et par le fait que les conditions météorologiques propices aux incendies ont considérablement évolué depuis le début des relevés.¹³¹ Si l'ensemble des données météorologiques disponibles était utilisé, cela pourrait nuire à la pertinence de la modélisation en faisant baisser les moyennes des valeurs météorologiques liées aux incendies. Les données météorologiques ont été recueillies auprès de stations voisines portant les identifiants 71606, 9418 et 9419 pour les 20 dernières années, et les valeurs FWI ont été filtrées à ≥ 12 sur la base des meilleures valeurs disponibles, réduites par rapport à la valeur recommandée de ≥ 19 afin de garantir davantage d'occasions de combustion dans des conditions printanières. Ces données météorologiques ont ensuite été utilisées à plusieurs reprises dans les simulations pour déclencher des incendies et les propager en utilisant la vitesse et la direction du vent mesurées, ainsi que les valeurs d'humidité relative et de température.

On utilise un modèle numérique d'élévation (MNE) dans la modélisation, car le feu se propage plus rapidement en montant les pentes et plus lentement en les descendant. À mesure que la chaleur monte et que l'énergie des flammes atteint les combustibles situés en contrebas, les matériaux combustibles situés en amont du feu peuvent se préchauffer avant de s'enflammer.



Les points d'allumage ont été échantillonnés de manière aléatoire dans la zone d'intérêt (ZI). Cette démarche a été menée sous la direction de Tom Swystun, un chercheur du CFS chargé de développer des grilles de répartition des points d'allumage pour BurnP3+. Cette approche présente des avantages et des inconvénients. Elle permet de mettre en évidence des zones relativement susceptibles de brûler et situées dans des régions plus reculées. Cependant, elle ne tient pas compte de l'influence humaine sur la répartition des points d'allumage. Des itérations de modèle supplémentaires ont été mises en œuvre à cet effet, et les résultats ne sont pas interprétés en l'absence d'hypothèses et d'autres résultats. De plus, l'augmentation prévue de la fréquence des systèmes météorologiques générateurs d'éclairs entraînera une distribution plus aléatoire des points d'allumage sur le territoire.

La répartition des heures de combustion quotidiennes ainsi que le nombre de jours pendant lesquels l'incendie est autorisé à brûler déterminent la durée pendant laquelle un incendie est modélisé pour brûler dans le modèle. Ces durées varient selon que l'on se trouve au printemps ou en été, car l'énergie solaire et les variations de température se répartissent sur des périodes différentes tout au long de l'année.

La présence de feuilles sur les feuillus est également un facteur pris en compte dans la modélisation. De nombreuses forêts de la forêt Wabanaki/Acadienne sont classées dans le type de combustible D1, ce qui correspond à un « peuplier faux-tremble sans feuillage », comme expliqué plus en détail à l'annexe B. Dans la modélisation saisonnière, les types de combustibles codés comme M1/2 ou D1/2 passeront à des conditions avec feuillage pour la modélisation des feux d'été, ce qui réduira l'intensité du feu, la probabilité d'inflammation et la vitesse de propagation pour ces types de combustibles.

Le séchage de l'herbe est également défini pour chaque saison, avec une valeur de 85 au printemps et de 65 en été. En général, les herbes sont plus susceptibles d'être sèches avant de devenir vertes et luxuriantes. Ce phénomène survient au printemps, lorsque la végétation morte de l'année précédente, compactée durant l'hiver, sèche rapidement sous l'effet du soleil, en l'absence d'ombre fournie par les arbres ou les arbustes.

La taille minimale des incendies a été fixée à 0,5 hectares, conformément à l'historique des incendies dans la région. Tout incendie généré lors de l'exécution du modèle qui ne dépasse pas cette taille est alors supprimé de la simulation, et un autre incendie est échantillonné à nouveau afin de respecter le nombre minimal d'incendies sur l'ensemble des itérations.

Ce modèle prend également en compte d'autres facteurs, mais ne sont pas utilisés dans cette zone d'intérêt (ZI), notamment :

- Les zones climatiques, pour différencier les zones présentant des conditions météorologiques variées.
- Les zones d'incendie, qui permettent d'établir des distinctions générales et approximatives entre les différents types de régimes d'incendie.
- Les distributions spécifiques des allumages d'origine humaine et de la foudre, résultant de nombreux facteurs différents.

Les résultats fournis par BurnP3+ comprennent :

- Probabilité de combustion
 - Une couche cartographique indiquant la probabilité de combustion pour une zone spécifique sur l'ensemble des simulations (voir Figure 25). C'est cette couche qui contribuera aux indices de risques,
- Intensité des incendies
 - Une couche cartographique indiquant l'intensité moyenne des incendies selon les paramètres de simulation spécifiques (voir Figure 26), et
- Vitesse de propagation
 - Une couche cartographique indiquant la vitesse moyenne à laquelle les incendies se propagent sur le terrain dans une zone donnée (voir Figure 27).

Dans le cadre du Plan de résilience communautaire face aux feux de forêt, les prévisions spécifiques concernant l'intensité du feu (kW/m) et la vitesse de propagation (m/min) ne sont pas essentielles. Leurs valeurs sont donc comparées par rapport aux autres valeurs issues des résultats de la simulation. L'important consiste à déterminer quelles zones se propagent plus rapidement que d'autres, quelles zones risquent de brûler plus que d'autres, et quelles zones brûlent plus intensément que d'autres. Les valeurs spécifiques sont plus importantes pour les travaux de recherche et le réglage des modèles.



CSRPA Probabilité

Plan communautaire de résilience face aux incendies de forêt
La CSRPA

Crédits: GNB, OSM, ISED, CFS, ESRI

CRS: EPSG:2953

Date: 17/03/2026

Créé par: Robert Scott, RPF

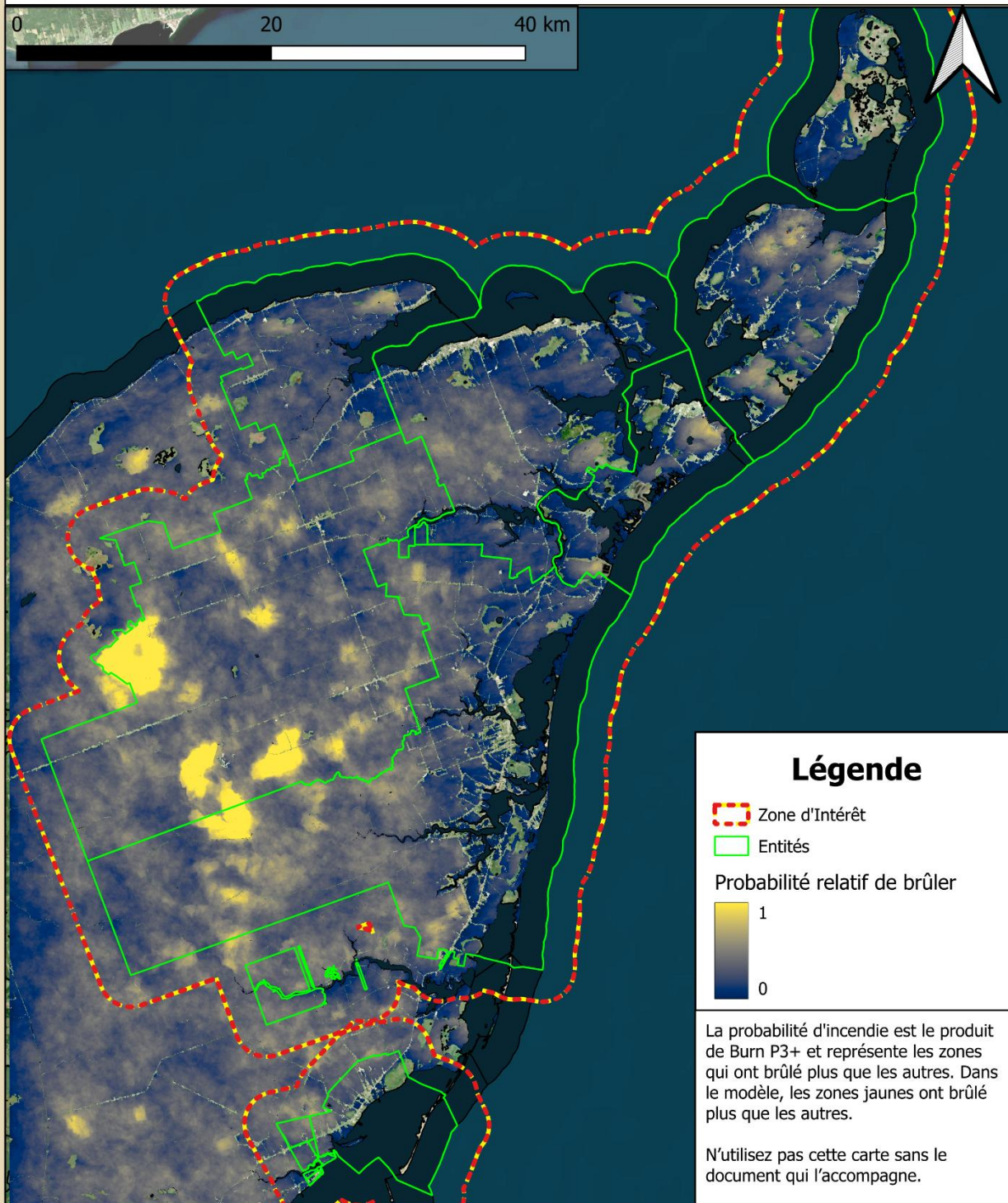


Figure 24: Probabilité de brûlage dans la zone d'intérêt. Les zones plus claires indiquent les zones qui ont brûlé plus fréquemment au cours des itérations du modèle, tandis que les zones plus foncées indiquent celles qui ont brûlé moins fréquemment.

CSRPA Intensité

Plan communautaire de résilience face aux incendies de forêt
La CSRPA

Crédits: GNB, OSM, ISED, CFS ESRI
CRS: EPSG:2953
Date: 17/03/2026
Créé par: Robert Scott, RPF

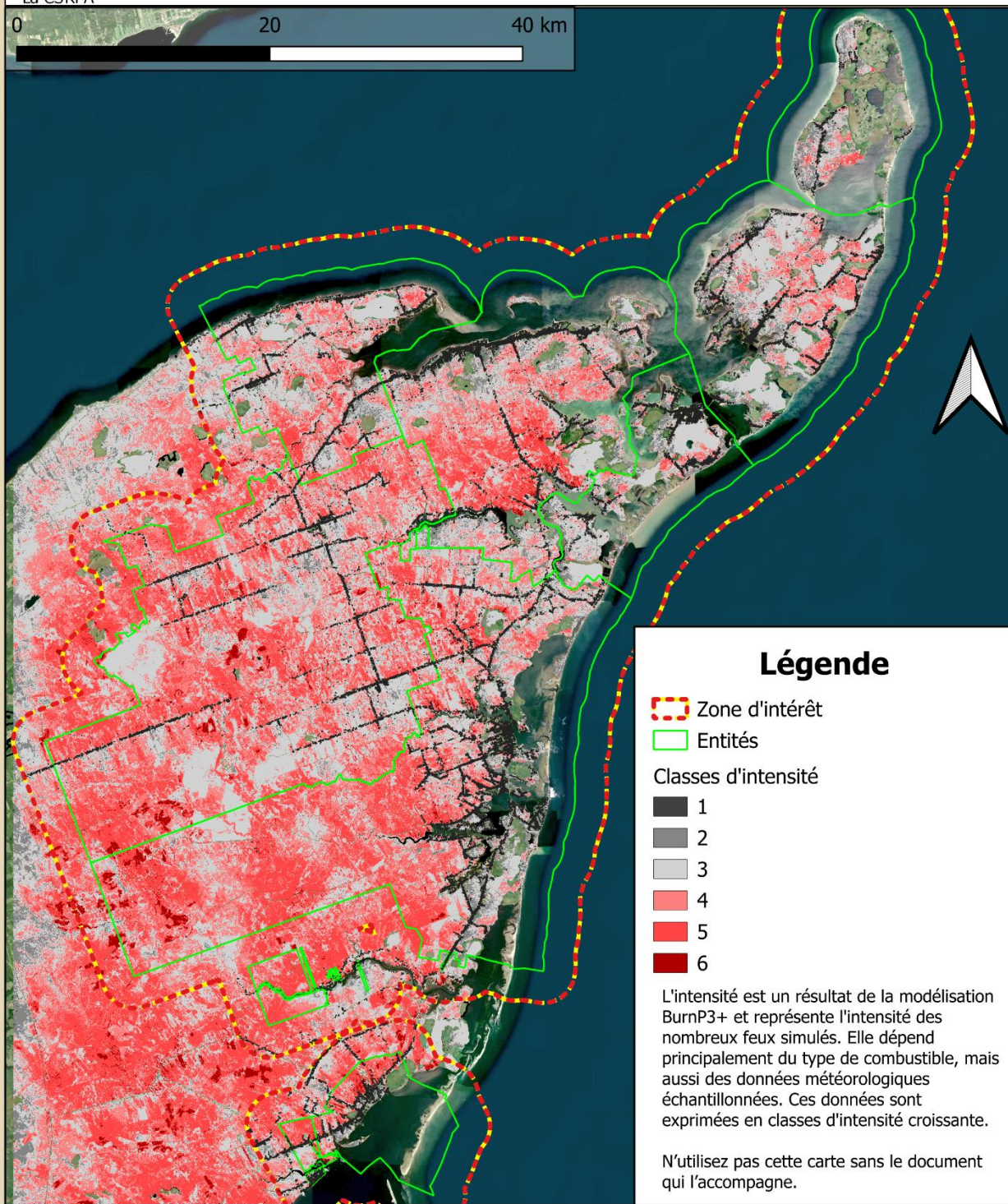


Figure 25: Intensité des feux prévue par classe d'intensité dans la zone d'intérêt. Une classe d'intensité plus élevée signifie que le feu a brûlé avec plus d'énergie, atteignant la cime des arbres et consommant une plus grande proportion du combustible disponible. L'intensité la plus élevée a souvent été observée dans les types de combustibles de type rémanents, où les matières mortes abondantes sont proches du sol, exposées au soleil et au vent, et présentent une faible teneur en humidité.

CSRPA Taux de propagation

Plan communautaire de résilience face aux incendies de forêt
La CSRPA

Crédits: GNB, OSM, ISED, CFS, ESRI
CRS: EPSG:2953
Date: 17/03/2026
Créé par: Robert Scott, RPF

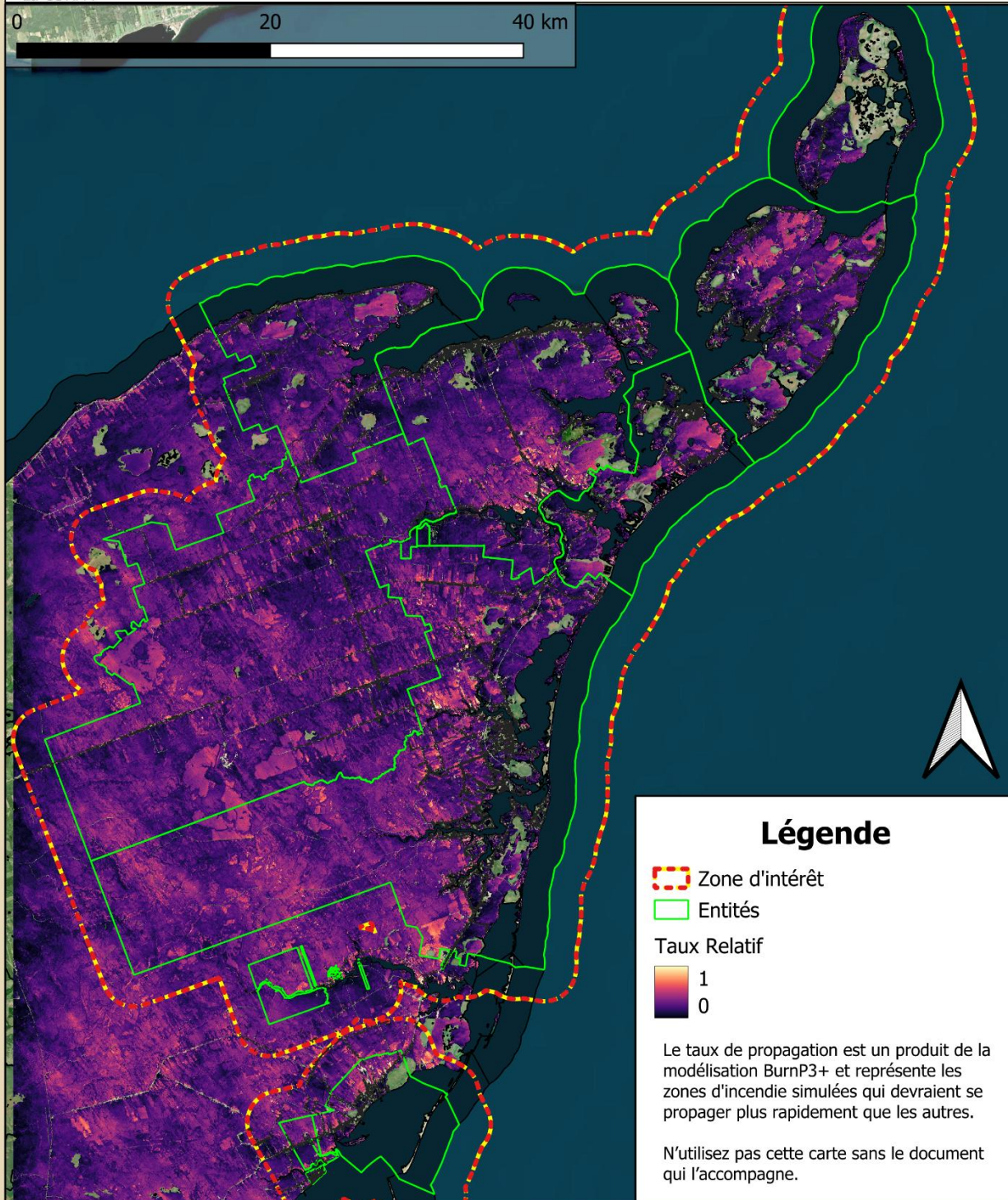


Figure 26: Vitesse de propagation relatif prévu dans la zone d'intérêt. Les zones de couleur pâle ont été modélisées comme se propageant plus rapidement que celles de couleur foncée. Les feux les plus rapides se sont produits dans des types de végétation herbacée, notamment les champs de bleuets et les tourbières.

4.6. Risque d'incendie de forêt

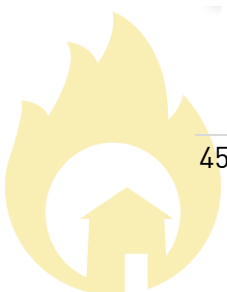
L'utilisation des résultats des deux modèles permet d'obtenir une vision globale du risque d'incendies de forêt dans la Péninsule acadienne. Le terme « risque » peut avoir plusieurs significations, mais il est généralement entendu comme **la combinaison de la probabilité et des conséquences de l'événement examiné**. Dans le cas présent, on examine le produit de la probabilité d'incendie et de l'exposition des structures en tant que valeur de risque. Cette analyse est effectuée pour chaque classement d'exposition afin de trier les propriétés qui devraient bénéficier d'évaluations de structures Intelli-feu de celles qui pourraient nécessiter des interventions forestières plus élaborées en plus des mesures de protection des maisons contre les incendies.

$$R_{SY} = \textit{Normalisé} (P_Y * E_Y)$$

Où:

- R_{SY} correspond au risque associé à une structure donnée pour une exposition à une distance Y
- P_Y correspond à la probabilité moyenne d'incendie des cellules situées à une distance Y de la structure
- E_Y correspond à l'exposition attribuée à cette structure pour une distance de danger Y
- La normalisation consiste simplement à représenter graphiquement la valeur de risque calculée sur une échelle de 0 à 1, les valeurs les plus élevées correspondant à un risque plus élevé

Ces résultats de modélisation mettent clairement en évidence les zones présentant un risque accru d'incendie de forêt, mais ils doivent être comparés avec les contributions et les priorités de la communauté afin de déterminer de manière adéquate les zones nécessitant une intervention directe. Les valeurs de risque sont représentées à l'aide d'une délimitation par *Seuils naturels (Jenks)* entre les couleurs, afin de garantir une variation minimale entre les valeurs au sein d'un même groupe de couleurs.



CSRPA Risque à 500 m

Plan communautaire de résilience face aux incendies de forêt
La CSRPA

Crédits: GNB, OSM, ISED, CFS, ESRI

CRS: EPSG:2953

Date: 17/03/2026

Créé par: Robert Scott, RPF

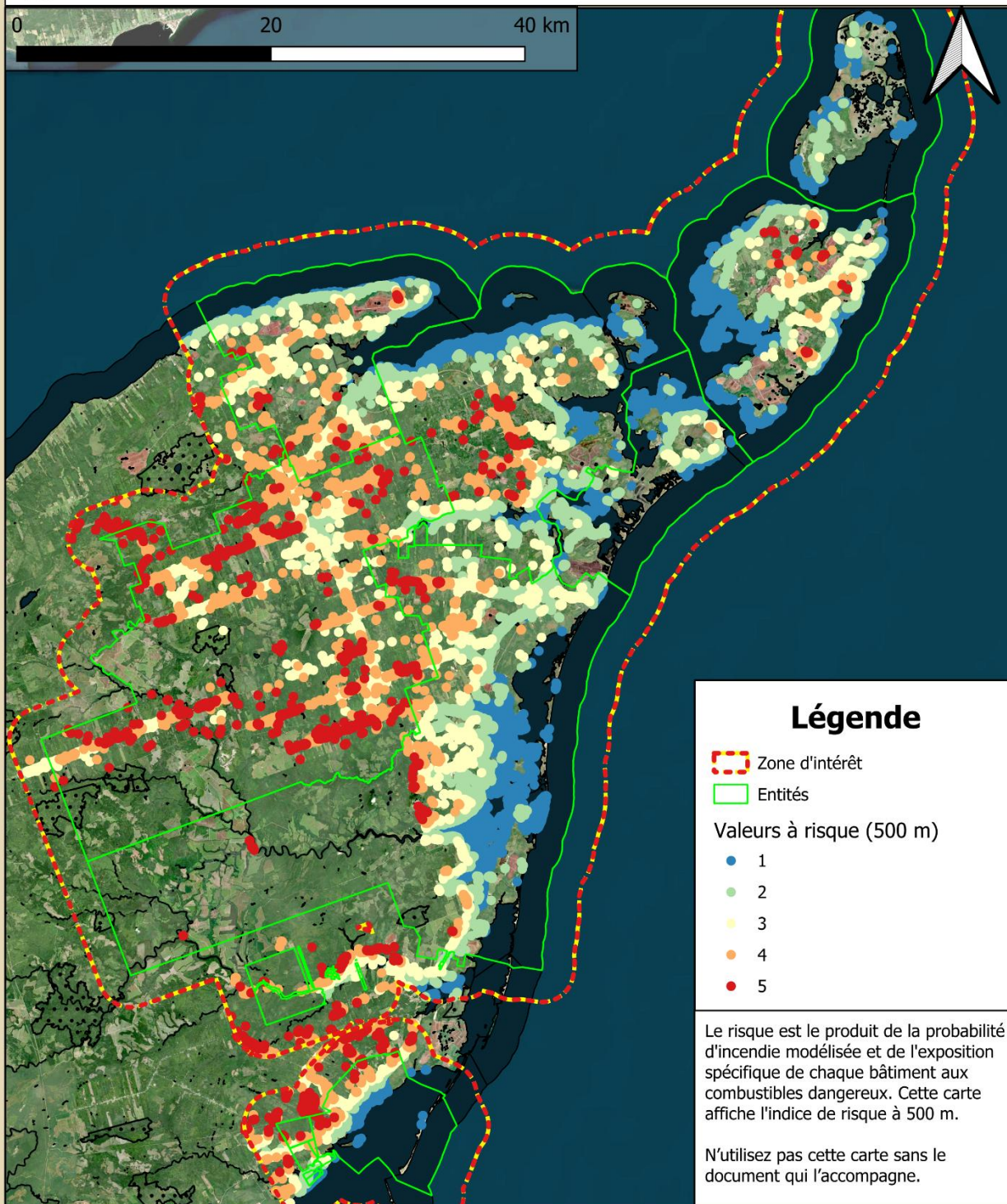


Figure 27: Les valeurs à risque dans la CSRPA. Cette carte affiche le risque à 500 m.

CSRPA Risque à 100 m

Plan communautaire de résilience face aux incendies de forêt
La CSRPA

Crédits: GNB, OSM, ISED, CFS, ESRI

CRS: EPSG:2953

Date: 17/03/2026

Créé par: Robert Scott, RPF

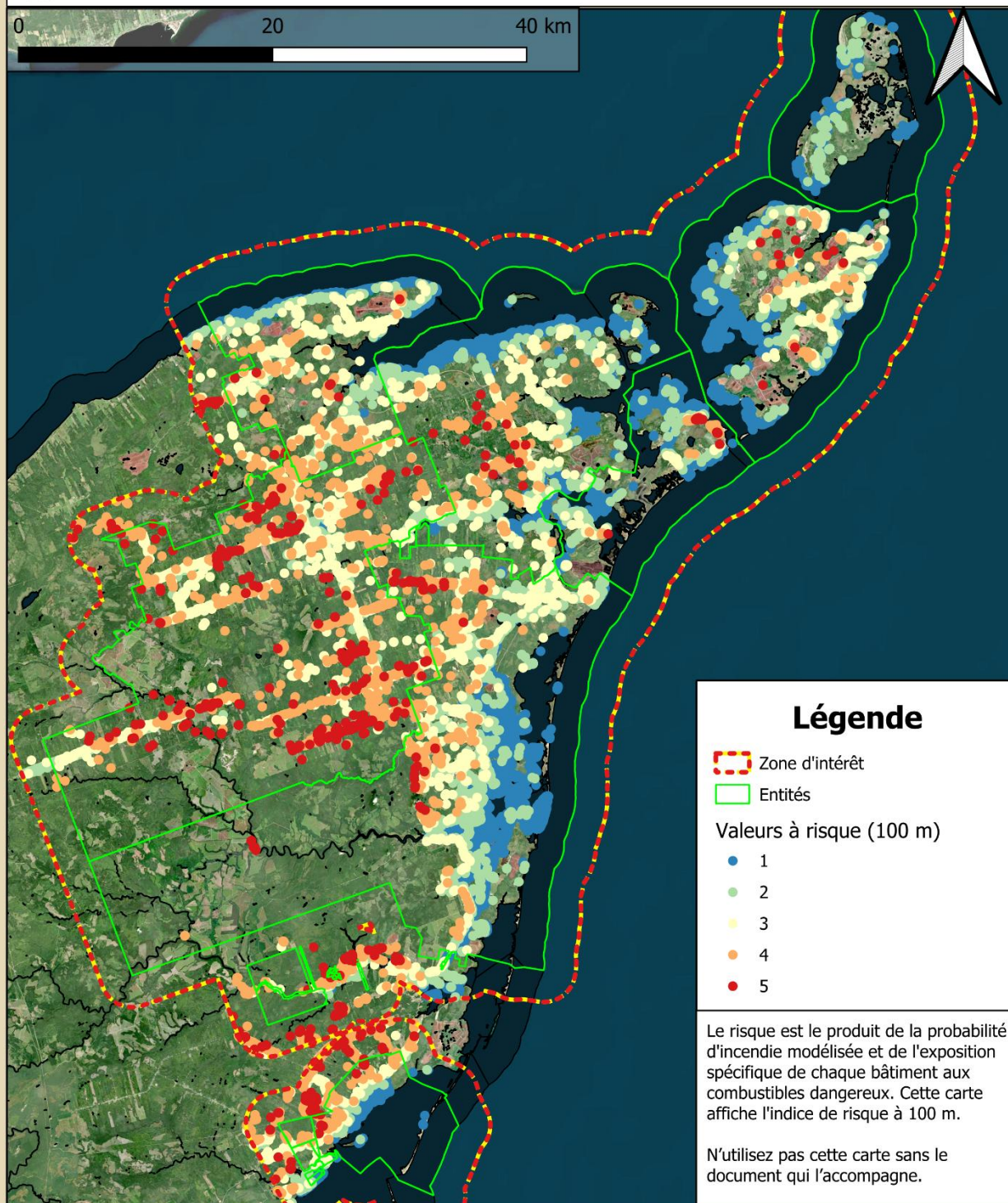
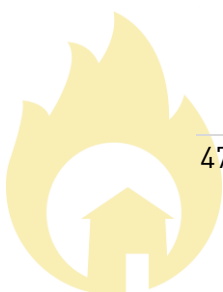


Figure 28: Les valeurs à risque dans la CSRPA. Cette carte affiche le risque à 100 m.



Risque des communautés

Caraquet présente le risque le plus élevé le long de la route 11, où se trouvent des structures associées à des propriétés rurales boisées. La communauté est située le long du littoral de la baie des Chaleurs. Elle présente un faible niveau de risque en raison de la présence de grands terrains dégagés issus d'anciens champs agricoles et d'une végétation dominée par le peuplier. Les structures isolées, comme les camps de chasse, présentent un risque élevé. Toutefois, elles sont isolées et représentent des pertes potentielles moins importantes que les communautés plus densément peuplées. Elles ne peuvent pas non plus s'attendre au même niveau de service que les propriétés facilement accessibles. C'est également vrai pour l'île de Caraquet, où l'exposition est élevée, mais la probabilité modélisée est faible. Les efforts d'Intelli-feu autour du phare resteraient pertinents pour tenir compte de la popularité de l'île en été.

Rivière-du-Nord présente généralement un faible risque, avec quelques zones à haut risque situées en dehors des limites administratives, à Black Rock et le long de la rue Degrâce / route 320. Le Village historique acadien dispose d'un personnel qui entretient la propriété et qui a reçu du matériel Intelli-feu, mais il y a des combustibles dangereux autour de la propriété, notamment au sud-est, le long du côté ouest de l'autoroute 11. On pourrait envisager des traitements d'atténuation des combustibles, surtout en raison de la présence de pins gris, une espèce qui favorise les incendies.

Hautes-Terres présente le plus grand risque. La majorité des risques se situent à l'ouest de la municipalité, notamment dans les endroits suivants :

- Le long de la route 340, de Canobie à Paquetville,
- Saint-Amateur
- Chemin Tilley et ouest à Chemin Upper Tilley
- Côté ouest de Hacheyville

L'Île-de-Lamèque compte peu de zones à haut risque selon les modèles, mais il faut tenir compte des voies d'accès en cas d'évacuation. Certaines structures à haut risque se trouvent le long de la route 305 à l'ouest de Ste-Marie-St-Raphaël. Comme à Caraquet, les zones côtières sont moins exposées aux sources de combustible à longue distance. Elles comptent également de nombreuses zones herbeuses entretenues.

Le district rural de la Péninsule acadienne (Miscou) présente des conditions de risque similaires à celles de l'île-de-Lamèque. La préoccupation principale concerne les voies d'évacuation et la logistique. La modélisation et les évaluations des combustibles indiquent un faible niveau de risque. Toutefois, certaines zones présentent une forte exposition. Des évaluations au niveau des structures seraient appropriées, plutôt que des travaux d'atténuation des combustibles. La plupart de l'île est constituée de zones humides et de marais salants intacts. Par conséquent, en cas de sécheresse extrême, l'utilisation de véhicules tout-terrain devrait être limitée afin d'éviter tout risque d'incendie dans ces zones.

Les terres d'Esgenoôpetitj présentent généralement un faible niveau de risque dans le secteur principal de la communauté. Toutefois, le développement dans la zone boisée près de l'ancienne gravière et de la ferme d'anguilles, ainsi que le long de Dominic Court, présente un risque élevé. Cela correspond aux conclusions de leur propre évaluation des risques d'incendie de forêt en

2025. Comme à l'Île-de-Lamèque et à l'Île de Miscou, les infrastructures routières nécessitent une attention particulière. Le pont principal menant à la communauté est à sens unique et ne peut pas accueillir les camions de pompiers de Neguac. Ceux-ci doivent donc effectuer un long détour pour accéder à la communauté. Il est important de maintenir de bonnes relations entre Neguac, la Première Nation d'Esgenoôpetitj et la CSRPA.

Tabusintac (terres de la Première Nation Esgenoôpetitj dans la Municipalité d'Alnwick) compte plusieurs structures, dont la plupart présentent un risque modéré ou élevé en raison de leur éloignement. L'accès y est également difficile, le pont principal le long de la « Old Stymiest Road » nécessitant des travaux de réparation. La coordination avec les terres de Pokemouche ne comporte aucune structure et, dans le cadre du CWRP, aucune valeur à risque. L'environnement naturel de la région doit être pris en considération, mais la quantification de sa valeur intrinsèque dépasse le cadre de ce projet.

Tracadie présente généralement un faible risque, à l'exception des zones rurales à l'ouest. Les structures les plus éloignées le long du chemin Tommy à Leech présentent un risque élevé, tout comme un petit lotissement au sud de Sainte-Irénée.

Shippagan présente généralement un faible risque, compte tenu de la restauration des tourbières et de l'exposition côtière. Il existe quelques zones à risque plus élevé, notamment la partie sud-est de Shippagan proprement dite et l'usine de traitement des eaux, ainsi que certains bâtiments situés au sud de Pointe-Sauvage.

Autres valeurs

Les ressources naturelles constituent une valeur majeure de la région.

La Véloroute Péninsule Acadienne présente un faible niveau de risque sur la majorité de son tracé. Certaines sections traversent des zones à haut risque et pourraient nécessiter un examen plus approfondi. En cas d'incendie de forêt à proximité de la piste, il faudrait envisager de mettre en place une signalisation ou des panneaux d'information le long de la piste afin d'empêcher l'accès aux zones contrôlées. Il serait utile de dresser un inventaire des infrastructures présentes le long de la piste cyclable (ponts, panneaux et gazebos) afin de mieux quantifier les risques.

L'utilisation répandue des VTT dans la région constitue un enjeu important. Comme de nombreux incendies sont d'origine humaine, les efforts de prévention visant ces activités peuvent contribuer à réduire l'initiation des feux. L'éducation et la sensibilisation du public pourraient également diminuer la pression sur les ressources d'intervention. Ainsi, ces ressources pourraient se concentrer davantage sur les incendies d'origine naturelle, notamment ceux causés par la foudre.

Les champs de bleuets et les tourbières exploitées présentent un risque d'allumage plus élevé en raison de la nature de la végétation qui y pousse et de l'intensité de l'activité industrielle qui y est associée. Les modèles présentent des limites dans leur capacité à prendre en compte ces circonstances, et nous reconnaissons les hypothèses que nous avons formulées aux fins de la modélisation des feux de forêt et les allumages. Malgré ce risque accru d'incendie, il ne faut pas sous-estimer le professionnalisme dont font preuve ces deux secteurs en matière de formation, d'intervention en cas d'incendie et d'obtention de permis auprès des autorités, dans le but de



mener à bien leurs activités en toute sécurité.

Hypothèses et limites de l'étude

Il est important de réexaminer ces résultats, car les données d'entrée sont figées dans le temps et ne reflètent que les conditions soumises aux limites des modèles et des données d'entrée. Il est essentiel de procéder à des évaluations ultérieures pour mesurer l'impact des efforts déployés en matière de résilience communautaire.

Les hypothèses utilisées pour la modélisation des probabilités doivent être précisées. Parmi ces hypothèses, on peut citer :

- Tous les incendies ont été considérés comme pouvant se propager en l'absence de mesures de lutte contre l'incendie,
- Les zones non combustibles (routes, terres humides et zones urbaines) ne pouvaient pas brûler, même si un incendie pouvait les consumer ou les traverser lors d'événements extrêmes, et
- Les données météorologiques ont été fournies par les stations météorologiques locales.

Les **limites** actuelles de la modélisation sont les suivantes :

- Les grilles d'allumage sont aléatoires,
- Utilisation de données météorologiques historiques, et non de prévisions météorologiques,
- Les données sur les incendies sont difficiles à obtenir pour vérifier les modèles,
- Caractéristiques spécifiques des données sur les incendies, telles que le niveau d'intervention appliqué dans chaque cas au Nouveau-Brunswick, et
- Précision des données sur les incendies transmis aux bases de données nationales.

Il faudrait consacrer beaucoup plus de temps à la modélisation climatique et disposer des résultats concrets des travaux en cours sur la classification des combustibles et l'historique des incendies dans les Maritimes pour surmonter ces limites.

Avertissement concernant l'interprétation et l'utilisation des cartes

Les cartes de risque d'incendie de forêt présentées dans ce plan constituent des outils de planification stratégique destinés à faciliter la planification et la priorisation de la préparation aux incendies de forêt au niveau communautaire. Elles ne constituent pas de prévisions quant à la fréquence d'incendies de forêt ni des évaluations des risques des propriétés ou des structures, et ne sont pas destinées à être utilisées dans le cadre de la souscription d'assurances, de l'évaluation immobilière ou de décisions de prêt.

Ces cartes illustrent les conditions relatives aux feux de forêt sur la base des meilleures données disponibles au moment de leur élaboration, notamment les combustibles, la topographie, les indices météorologiques et l'historique des incendies. Elles ne prennent pas en compte tous les facteurs qui influencent les conséquences des incendies de forêt, tels que :

- Les phénomènes météorologiques extrêmes,
- L'efficacité et la capacité de réaction des services de lutte contre les incendies,
- Les caractéristiques propres aux bâtiments et les matériaux de construction,
- La présence d'espaces défendables au niveau des propriétés ou de traitements Intelli-feu,
- Les activités de gestion des combustibles, ou
- Le comportement humain et les mesures de prévention des allumages.

Par conséquent, les zones présentant un risque modélisé plus élevé d'incendie de forêt ou une forte concentration de combustibles inflammables ne sont pas nécessairement plus exposées aux pertes matérielles. De même, les zones considérées comme moins menacées ne signifient pas pour autant que le risque d'incendie de forêt soit nul.

Le comportement des incendies de forêt dépend de nombreux facteurs. Nous avons fait de notre mieux pour tenir compte de cette variabilité et pour décrire les hypothèses et les limites de ce travail. Les niveaux de risque indiqués sur ces cartes peuvent évoluer considérablement en très peu de temps. Ces cartes ne sont pas conçues pour être définitives et ne reflètent pas les caractéristiques intrinsèques absolues d'un lieu. L'évaluation des risques doit être un processus continu.

Ces cartes permettent :

- La planification et la priorisation à l'échelle communautaire,
- L'identification des zones nécessitant une évaluation plus approfondie, et
- La coordination des efforts en matière d'atténuation, de préparation et de sensibilisation.

Elles ne doivent pas servir de référence unique pour prendre des décisions d'ordre réglementaire, financier ou en matière d'assurance sans qu'une évaluation spécifique au site ait été effectuée par des professionnels qualifiés. Les utilisateurs de ces informations sont avertis de ne pas tirer de conclusions allant au-delà de l'objectif de planification pour lequel ces cartes ont été conçues.

Section 5. Gestion des risques et facteurs d'atténuation

La gestion des risques est complexe et tout effort visant à réduire l'exposition aux incendies ou leur probabilité permet de diminuer les risques. Les stratégies visant à réduire et à atténuer le risque d'incendie de forêt au sein de la communauté ont été regroupées en sept principes Intelli-feu et sont présentées ci-dessous. Chaque recommandation s'appuie sur des informations (idées et besoins) recueillies lors de la consultation communautaire ou basées sur la carte des risques.

Les facteurs démographiques et contextuels de la communauté doivent être pris en compte lors de l'élaboration de recommandations visant à gérer les risques d'incendie. Les recommandations ci-dessous reflètent les informations recueillies au sujet de la communauté et par la communauté. Par exemple, la croissance démographique et l'intensification du développement impliquent que le milieu périurbain pourrait s'étendre dans la région.¹³² Le vieillissement de la population peut signifier que les personnes sont moins aptes à mettre en œuvre des mesures de protection de leurs domiciles ou de leurs propriétés contre les incendies, et qu'elles seraient plus vulnérables en cas d'évacuation. La coordination communautaire constitue un élément indispensable de toute planification en matière d'atténuation des risques et d'intervention d'urgence.

L'hétérogénéité des modes de propriété et la forte proportion de propriétés forestières privées dans la zone d'intérêt (ZI) compliquent la formulation de recommandations en matière de réduction des combustibles et de gestion de la végétation. Dans d'autres régions, où les terres de la Couronne gérées par un seul titulaire de licence entourent une communauté, il est



relativement simple de recommander la création de pare-feu ou des traitements de réduction des combustibles. Ce n'est pas le cas dans cette ZI, comme le montre la carte des modes de propriété de la Figure 13 (section 2.1). Les propriétaires individuels peuvent prendre des mesures à petite échelle dans les zones identifiées à haut risque afin de réduire ce risque, mais il s'agit d'un effort collaboratif.

La réussite en matière de résilience face aux feux de forêt ne signifie pas de concentrer tous les efforts sur une seule tâche, car tous les aspects d'une variable donnée ne peuvent pas être contrôlés.

5.1. Éducation

Recommandation 1. Campagne de sensibilisation — Réduction des risques d'incendie de forêt

Mener une campagne éducative sur les principes Intelli-feu en utilisant les ressources disponibles auprès d'Intelli-feu Canada et d'autres ressources. Les ressources nécessaires pour mener une telle campagne se trouvent ici (<https://Intelli-feucanada.ca/ressources/>), incluant les éléments suivants :

- [Auto-évaluation de la zone d'inflammabilité résidentielle Intelli-feu](#)
- [Soyez Intelli-feu à domicile](#)
- [Guide Intelli-feu pour l'aménagement paysager](#)

Des pages d'information pourraient être ajoutées aux sites web des municipalités locales et au site web de la CSRPA, avec des liens vers les documents ci-dessus. Une campagne sur les réseaux sociaux, avec des publications à intervalles réguliers (par exemple début avril, mi-avril, début juillet, début août; périodes de risque maximal), permettrait de diffuser ces informations. Les casernes de pompiers locales disposant d'une page Facebook pourraient partager les campagnes d'information Intelli-feu préparées. Ces informations pourraient également être diffusées à un kiosque lors d'événements et de marchés locaux. Cela pourrait également inclure un événement visant à désigner des ambassadeurs Intelli-feu locaux chargés de faire avancer cette initiative.

Un événement annuel pourrait être organisé avant le début de la saison des feux afin d'encourager la mise en œuvre de mesures de réduction des risques d'incendie de forêt, telles que le nettoyage de la zone de 10 mètres autour des habitations et des bâtiments, et/ou la promotion d'alternatives au brûlage des déchets de jardin. Il pourrait inclure des présentations Intelli-feu virtuelles ou en personne. Les citoyens pourraient également être encouragés à suivre le cours gratuit d'une heure [Intelli-feu 101](#) dans le cadre de cette campagne éducative, et une incitation pourrait être proposée pour la participation (par exemple, un tirage au sort pour gagner un prix). Des sessions en personne du cours pourraient être envisagées pour ceux qui pourraient en bénéficier.

D'autres méthodes de diffusion de la catégorie de risque d'incendie quotidienne communiquée par le MRN pourraient être envisagées dans les zones très fréquentées ou sur les réseaux sociaux, en particulier pendant les périodes de risque maximal. Des installations physiques ou des panneaux d'affichage mis à jour quotidiennement à des emplacements stratégiques (tels que les ponts) pourraient constituer une source d'information fiable pour les membres de la communauté qui n'ont pas accès aux ressources en ligne.

Priorité : Haute

Objectif : Sensibiliser la population aux mesures visant à réduire le risque d'incendie de bâtiments en cas de feu de forêt à proximité. Le principal obstacle à la préparation aux feux de forêt a été identifié comme étant le manque d'information sur les mesures à adopter.

Raisonnement : Les résultats de la consultation publique ont clairement montré que les gens souhaitent en savoir plus sur les moyens de réduire les risques sur leurs propriétés. Il a également été relevé que certains membres de la communauté ne respectent pas les exigences relatives aux catégories de brûlage, ce qui signifie qu'une meilleure communication des restrictions en période de risque maximal pourrait réduire le nombre de cas d'infraction. Il est important de réduire les incendies d'origine humaine, car 80 % des incendies au Nouveau-Brunswick sont d'origine humaine.

Responsabilité : La CSRPA, en collaboration avec les municipalités.

Prochaines étapes : Élaborer les lignes directrices de la campagne ; rassembler les ressources nécessaires ; mettre en œuvre.

Métriques de succès : Nombre de personnes sensibilisées par la campagne éducative ; sondage de suivi visant à évaluer les acquis ; nombre de personnes ayant suivi la formation Intelli-feu101.

Recommandation 2. Campagne de sensibilisation — Préparation aux situations d'urgence et planification des évacuations

Mener une campagne éducative auprès du public afin d'encourager l'élaboration de plans d'urgence et d'évacuation au niveau des ménages. La région dispose d'un *Plan régional d'intervention d'urgence de la Péninsule acadienne* complet,¹³³ qui comprend déjà des éléments tels qu'une liste de contrôle des effets à emporter en cas d'évacuation (section 5.1.4). À partir de ce document, des ressources supplémentaires pourraient être créées et/ou diffusées. Elles pourraient inclure des listes de contrôle pour les équipements recommandés pour l'atténuation d'incendie et de protection individuelle, les appareils de communication et le matériel de premiers soins.

Certaines municipalités ont déjà publié une partie de ces informations sur leur site web (par exemple, [Shippagan](#), [Hautes Terres](#)). Des informations actualisées et harmonisées pourraient être publiées sur tous les sites web des municipalités et de la CSRPA.

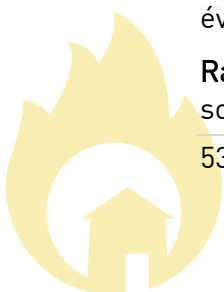
Les ressources suivantes peuvent fournir quelques idées :

- [Préparez un plan d'urgence](#)
- [Liste de préparation Intelli-feu pour l'évacuation en cas de feu de forêt](#)
- [Préparez-vous aux épisodes de feux de forêt](#)
- [Comment garder vos animaux de compagnie en sécurité durant les feux de forêt](#)
- [La préparation d'urgence pour les animaux de compagnie et d'assistance](#)

Priorité : Haute

Objectif : Préparer la communauté à réagir en cas d'incendie de forêt et d'éventuelles évacuations.

Raisonnement : Les résultats de la consultation publique ont montré que les résidents souhaitent obtenir davantage d'informations sur l'évacuation et les interventions d'urgence,



notamment des listes de contrôle indiquant ce qu'il faut préparer. Plusieurs personnes ont également souligné l'importance d'une communication simple et efficace en cas d'incendie de forêt ; cela pourrait justifier une réévaluation des procédures de communication prévues dans le plan (bien qu'elles soient déjà assez solides), ainsi qu'une communication auprès du public sur ces procédures. Cette recommandation s'applique à toutes les situations d'évacuation d'urgence.

Responsabilité : La CSRPA, en collaboration avec les municipalités.

Prochaines étapes : Élaborer les lignes directrices de la campagne ; rassembler les ressources nécessaires ; mettre en œuvre.

Métriques de succès : Nombre de personnes sensibilisées par la campagne éducative ; sondage de suivi ; nombre de personnes ayant établi un plan d'évacuation.

Recommandation 3. S'engager auprès des résidents des zones à haut risque pour leur proposer des évaluations des zones d'inflammation résidentielles et leur fournir des informations sur la préparation aux feux de forêt

Distribuer des dossiers d'information Intelli-feu et proposer des évaluations des résidences et des recommandations visant à réduire les risques dans les secteurs prioritaires (voir la carte de la Figure 29). Ces évaluations devraient énumérer les mesures recommandées pour éliminer les dangers. Les zones présentant un risque élevé à **courte distance** bénéficieraient d'évaluations résidentielles.

Priorité : Haute

Objectif : Orienter les ressources Intelli-feu vers les zones les plus à risque et réduire efficacement les risques d'incendie de bâtiments.

Raisonnement : Fournir des recommandations adaptées à chaque site permettra d'éliminer les combustibles dangereux et pourrait réduire le risque que les feux de forêt se propagent aux bâtiments.

Responsabilité : La CSRPA, en collaboration avec les municipalités (pourrait faire appel à un tiers pour réaliser les évaluations et mettre en œuvre les mesures recommandées).

Prochaines étapes : Définir les zones à évaluer en priorité ; élaborer des dossiers d'information ; effectuer les évaluations.

Métriques de succès : Pourcentage de résidences à haut risque évaluées et de résidents impliqués.

Recommandation 4. Campagne de sensibilisation – Activités récréatives

Mener une campagne éducative ciblée afin de réduire le risque d'incendies de forêt d'origine humaine. Cela pourrait inclure une formation sur les catégories provinciales de brûlage et les restrictions en vigueur, destinée aux terrains de camping, aux clubs de VTT et à d'autres groupes de loisirs. Cela pourrait également inclure la mise en place de panneaux d'information dans des lieux très fréquentés ou au sein de groupes sur les réseaux sociaux afin de communiquer les interdictions de brûlage.

Priorité : Moyenne

Objectif : Réduire l'allumage d'incendies d'origine humaine.

Raisonnement : Au Nouveau-Brunswick, environ 63 % des incendies se produisent à moins de 500 mètres du milieu périurbain, et, parmi ceux-ci, 84 % sont d'origine humaine. Les informations recueillies lors de la consultation publique ont révélé que certaines personnes ne respectent toujours pas les restrictions en matière de brûlage. Avant d'envisager une augmentation des amendes ou un renforcement des sanctions, l'éducation devrait être prioritaire.

Responsabilité : La CSRPA, en partenariat avec les casernes de pompiers locales (qui peuvent diffuser des informations, mais ne doivent pas assumer la charge de la campagne).

Prochaines étapes : Élaborer les lignes directrices de la campagne ; rassembler les ressources nécessaires ; mettre en œuvre.

Métriques de succès : Nombre de personnes sensibilisées par la campagne éducative, partenariats établis avec des groupes de loisirs.

5.2. Législation

Recommandation 5. Intégrer les mesures visant à réduire les risques d'incendie de forêt dans le nouveau plan municipal et les projets d'urbanisme prévus

Intégrer la carte des risques issue de ce plan dans les documents et les processus d'urbanisme. Intégrer les considérations relatives aux feux de forêt, y compris les mesures d'atténuation des risques, dans le nouveau plan d'urbanisme municipal et dans la planification des nouveaux aménagements. Cela pourrait inclure :

- Intégrer l'objectif de minimiser les risques d'incendies de forêt dans les processus de planification.
- Établir les nouveaux développements immobiliers dans les zones présentant le risque d'incendie de forêt le plus faible possible. Envisager des mesures d'atténuation là où les risques sont plus élevés.
- Ne pas intensifier l'urbanisation dans les zones à haut risque d'incendies de forêt.
- Empêcher le développement urbain dans les régions écologiquement vulnérables, celles où la gestion de la végétation pour prévenir les incendies pourrait nuire à d'autres valeurs.
- Lors de la détermination de la taille et du nombre de lots dans un nouveau secteur, tenir compte des zones prioritaires Intelli-feu.
- Éviter toute construction sur les pentes raides et au sommet des collines.
- Faire en sorte que les activités à risque d'incendie ou à forte charge combustible soient localisées en dehors des zones à haut risque.
- Intégrer des éléments paysagers susceptibles de faciliter l'accès des services d'urgence ou de servir de pare-feu (par exemple, sentiers, terrains de golf, parcs).
- Veiller à ce que les nouvelles constructions soient équipées d'infrastructures adéquates pour la lutte contre les incendies.



- Identifier des points de rassemblement dans les nouveaux quartiers.
- Veiller à ce que les réseaux routiers et les ponts soient adaptés aux évacuations et à l'accès des services d'urgence.

Remarque : consultez cette ressource pour plus d'informations sur la planification :

[Guide national sur les incendies en milieu périurbain : lignes directrices sur l'évaluation des dangers et de l'exposition, la protection des biens, la résilience des collectivités et la planification d'urgence afin de réduire au minimum les répercussions des incendies en milieu périurbain. 2021.](#)

Priorité : Moyenne

Objectif : Orienter les projets d'aménagement vers des zones à faible risque et réduire le risque d'incendies de bâtiments si de nouveaux projets sont menés dans des zones à haut risque.

Raisonnement : La région se prépare à une croissance qui se manifeste principalement en milieu périurbain, avec une expansion vers les zones forestières. L'intégration des nouvelles données cartographiques issues de ce rapport et des considérations susmentionnées dans la planification du développement pourrait réduire le risque d'incendie de bâtiments à l'avenir.

Responsabilité : La CSRPA, en collaboration avec les municipalités.

Prochaines étapes : Prise en compte des emplacements des projets d'aménagement prévus et des mesures d'atténuation des risques ; intégration de ces mesures dans les documents d'urbanisme appropriés.

Métriques de succès : Intégration de la carte des risques et des mesures d'atténuation dans les documents de planification.

Recommandation 6. Examiner les options permettant de renforcer la capacité d'application de la réglementation à l'égard des feux non autorisés.

Lors des consultations, il a été souligné que les services d'incendie interviennent à plusieurs reprises sur une même propriété au cours de la saison des feux afin d'éteindre des feux allumés en contravention des interdictions quotidiennes de brûlage. Étant donné que les pompiers ne sont pas des agents de la paix, ils ne sont pas autorisés à imposer des amendes lors de leurs interventions. Par ailleurs, la capacité des agents de conservation provinciaux est déjà fortement sollicitée, et ceux-ci ne peuvent accompagner systématiquement les équipes d'intervention sur chaque incendie.

Bien que les activités de sensibilisation demeurent essentielles, une application accrue de la réglementation est nécessaire. Ces comportements, qui mettent les collectivités en danger, doivent être davantage dissuadés.

Priorité : Moyenne

Objectif : Accroître la capacité du personnel autorisé à appliquer la réglementation en matière de brûlage lors de conditions météorologiques à risque élevé, afin de réduire les feux non conformes.

Raisonnement : En l'absence de sanctions pour le non-respect des interdictions de brûlage et compte tenu des limites en matière d'application de la réglementation, les efforts visant à prévenir les feux non conformes perdent en efficacité. Les interventions répétées sur des

propriétés où les interdictions sont ignorées mobilisent inutilement les pompiers, dont les ressources sont déjà fortement sollicitées. Elles entraînent également une mauvaise affectation des ressources limitées, ce qui peut réduire la rapidité d'intervention lors de situations d'urgence.

Responsabilité : La Province, la CSRPA, et les municipalités.

Prochaines étapes : Examiner la capacité des agents chargés de l'application de la loi. Engager des discussions avec la province concernant les règlements municipaux et régionaux. Obtenir un avis juridique sur les options possibles en vertu des règlements municipaux et de la législation en vigueur.

Métriques de succès : Diminution du nombre annuel d'interventions répétées auprès des mêmes adresses ou personnes en lien avec les interdictions de brûlage.

5.3. Développement

Recommandation 7. Envisager l'intégration des normes de construction Intelli-feu au plan municipal

Intégrer les normes de construction Intelli-feu dans les nouveaux projets d'aménagement prévus dans le plan municipal en cours d'élaboration pour cette région. Il existe de nombreuses ressources qui décrivent les matériaux de construction Intelli-feu et les éléments à prendre en compte, notamment :

- [Guide de construction Intelli-feu](#)
- [Guide d'aménagement résidentiel Intelli-feu](#)
- Fiches d'information
 - [Terrasses et porches](#)
 - [Clôtures](#)
 - [Gouttières, avant-toits et événements](#)
 - [Toit](#)
 - [Bardage \(Revêtement extérieur\)](#)
 - [Portes et fenêtres](#)
- Aménagement paysager
 - [Guide Intelli-feu pour l'aménagement paysager](#)
 - [Cour](#)

Dans tout nouveau projet immobilier où les contracteurs sont tenus de planter des arbres, les plans doivent prévoir la plantation d'arbres feuillus (et non de conifères) dans la zone intermédiaire (située entre 1,5 et 10 m d'un bâtiment).

Priorité : Faible

Objectif : Réduire le risque d'incendies de bâtiments causés par les feux de forêt.

Raisonnement : La « Stratégie de développement de l'habitation de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne »¹³⁴ montre que de nombreuses habitations vieillissent et ont



besoin d'être rénovées. Ces rénovations pourraient intégrer des concepts et des matériaux de construction Intelli-feu. La région prévoit également de se développer et de construire de nouvelles habitations, qui pourraient intégrer les principes Intelli-feu.

Responsabilité : La CSRPA, en tant qu'autorité chargée d'approuver les projets d'aménagement.

Prochaines étapes : Réunion entre le personnel chargé de l'aménagement du territoire de la CSRPA et les municipalités locales afin de discuter de l'intégration des recommandations Intelli-feu dans les plans d'aménagement.

Métriques de succès : % de nouveaux logements construits conformément aux recommandations Intelli-feu.

Recommandation 8. Utiliser des matériaux, des techniques et des éléments paysagers résistants au feu pour les infrastructures essentielles lors de la construction de nouvelles structures ou de rénovations.

Utiliser des matériaux, des techniques et des éléments paysagers résistants au feu pour les infrastructures essentielles lors de la construction de nouvelles structures ou de rénovations.

Priorité : Faible

Objectif : Encourager l'utilisation de matériaux et de conceptions de construction résistants au feu pour les nouvelles structures importantes.

Raisonnement : La construction de nouveaux bâtiments communautaires selon les normes de conception Intelli-feu pourrait réduire le risque d'incendie des structures. Compte tenu de l'étendue du milieu périurbain et du contexte rural, le fait de veiller à ce que les matériaux de construction soient incombustibles (toiture métallique, bardage métallique, etc.) permet de compenser les délais d'intervention plus longs et augmente les chances de survie des structures. Ces matériaux renforcent la résistance des structures lors des opérations de triage effectuées par les pompiers.

Responsabilité : Les municipalités locales, en partenariat avec la CSRPA.

Prochaines étapes : Intégrer les recommandations dans les documents de planification.

Métriques de succès : % de nouveaux bâtiments communautaires respectant les recommandations Intelli-feu.

5.4. Formation croisée

Recommandation 9. Poursuivre la formation du MRN pour tous les nouveaux pompiers volontaires

Veiller à ce que tous les nouveaux pompiers volontaires suivent la formation du programme *Gestions des feux de forêt* (GFF) dispensée par le MRN (voir section 6.1). Bien que de nombreux pompiers volontaires actuellement en service dans la région aient déjà suivi cette formation, tous les nouveaux pompiers volontaires devraient y être formés chaque année. L'étude a également indiqué qu'en 2021, « 25% du personnel n'a pas complété la formation initiale de pompier (programme Pompier 1 du NBCC) ». ¹³⁵ Les chiffres les plus récents (2025) montrent que 13% n'ont pas la formation. Il est recommandé que tous les pompiers suivent cette formation.

Priorité : Moyenne

Objectif : Permettre aux pompiers volontaires d'intervenir en cas d'incendies de forêt et de soutenir les efforts de lutte contre les incendies menés par le MRN.

Raisonnement : Cette formation s'obtient auprès du MRN. À mesure que de nouveaux volontaires rejoignent les rangs, des efforts continus doivent être déployés pour s'assurer qu'ils puissent y accéder. Les pompiers municipaux ont besoin de cette formation afin d'intervenir lors des feux de forêt avant l'arrivée du MRN, qui en assume ensuite le commandement.

Responsabilité : Services d'incendie locaux — Le MRN propose cette formation uniquement sur demande.

Prochaines étapes : Demandez une nouvelle session de formation avant la saison des incendies 2026, pour les pompiers qui ne l'auraient pas encore suivie.

Métriques de succès : % de pompiers volontaires ayant suivi la formation (l'objectif devrait être de 100 %).

Recommandation 10. Évaluer et améliorer l'intervention coordonnée contre les incendies de tourbières

Évaluer la structure organisationnelle existante pour lutter contre les incendies dans les tourbières et apporter des améliorations afin de remédier aux lacunes. Il est important de considérer le moment des incendies de tourbières, qui peuvent survenir en dehors de la saison habituelle des incendies, ce qui entraîne une diminution des ressources du MRN contre les incendies. Il faut également prendre en compte les meilleures pratiques de l'industrie en matière de lutte contre les incendies dans les tourbières exploitées.

Continuer à organiser des formations annuelles sur la lutte contre les incendies de tourbières.

Priorité : Haute

Objectif : Améliorer la coordination et les compétences en matière de lutte contre les incendies lors des opérations d'extraction de tourbe ; garantir la sécurité des pompiers et des zones environnantes en améliorant les tactiques.

Raisonnement : Au cours de la consultation publique, des préoccupations ont été soulevées au sujet de la coordination et des connaissances en matière de lutte contre les incendies de tourbières. Il a été noté que les employés de l'industrie de la tourbe pourraient avoir une expertise plus pertinente que les pompiers du MRN pour lutter contre les incendies sur les tourbières exploitées, mais qu'ils doivent s'en remettre aux pompiers provinciaux et locaux une fois ceux-ci arrivés sur les lieux. Les discussions ont révélé des possibilités d'améliorer la formation afin d'assurer la sécurité des intervenants.

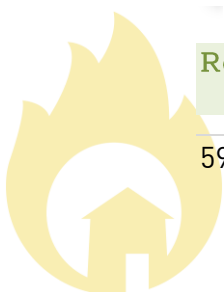
Responsabilité : MRN, les partenaires industriels, la CSRPA, les casernes de pompiers locales.

Prochaines étapes : Réunion pour évaluer les procédures ; formation au printemps 2026 ; mise à jour des procédures.

Métriques de succès : Toutes les parties concernées sont satisfaites des procédures mises à jour ; formation annuelle accomplie.

5.5. Planification des mesures d'urgence

Recommandation 11. Intégrer la carte des risques d'incendie et les considérations relatives à l'évacuation pour chaque zone dans



le Plan régional d'intervention d'urgence de la Péninsule acadienne.

Intégrer la carte des risques issue du présent plan dans le *Plan régional d'intervention d'urgence de la Péninsule acadienne* et dans les plans locaux d'intervention d'urgence des différentes entités, en tenant compte des zones dont l'accès est restreint pour l'évacuation prioritaire en cas d'incendie de forêt (par exemple, les zones accessibles uniquement par un pont).

Priorité : Haute

Objectif : Intégrer ces nouvelles informations au plan existant et veiller à ce que les zones difficiles à évacuer soient identifiées et considérées comme prioritaires pour l'évacuation.

Raisonnement : La Péninsule acadienne dispose d'un Plan régional d'intervention d'urgence très complet qui tient compte des questions d'évacuation. Il pourrait toutefois contenir davantage d'informations sur les zones prioritaires en matière d'évacuation.

Responsabilité : CSRPA

Prochaines étapes : Évaluer les quartiers et les voies d'accès, et mentionner dans le plan les zones d'évacuation prioritaires.

Métriques de succès : Le plan a été mis à jour avec les nouvelles informations.

Recommandation 12. Créer un registre d'intervention en cas de catastrophe

Un registre d'intervention en cas de catastrophe permettrait d'identifier les secteurs vulnérables de la population, améliorant ainsi la communication et l'évacuation en cas d'urgence. Vous trouverez un exemple d'un tel programme mis en place par la ville de Fredericton [ici](#). Un formulaire pourrait être mis en ligne sur les sites web de la CSRPA et des municipalités, et d'exemplaires papiers pourraient être distribués lors d'événements locaux afin que les personnes puissent s'inscrire à ce registre et fournir leurs coordonnées. Le *Plan régional d'intervention d'urgence de la Péninsule acadienne* devrait être mis à jour pour inclure une référence à ce registre. Un système de signalisation pourrait également être utilisé dans le cadre de la conception de ce registre : les résidents ayant besoin d'aide pourraient afficher un panneau à leur fenêtre pour le signaler, tandis que ceux qui ont déjà évacué ou qui n'ont pas besoin d'aide pourraient afficher un panneau « OK » ([voir l'exemple de la Colombie-Britannique](#)). La promotion de ce registre pourrait se faire en parallèle d'autres campagnes d'éducation (par exemple, la recommandation numéro 2).

Priorité : Moyenne

Objectif : Identifier les personnes susceptibles d'avoir besoin d'une aide accrue en cas d'urgence, et assurer une communication efficace avec elles ainsi que leur évacuation.

Raisonnement : La consultation publique a confirmé que beaucoup s'inquiètent pour les personnes âgées et les autres personnes qui auraient besoin d'une aide supplémentaire en cas d'urgence ou d'évacuation, notamment celles qui n'utilisent pas de téléphone portable, ne suivent pas les réseaux sociaux ou souffrent de troubles de la mobilité ou de troubles cognitifs. Le fait de permettre à ces personnes d'indiquer à l'avance si elles souhaitent bénéficier d'une aide permettrait de répondre à cette préoccupation.

Responsabilité : La CSRPA, en collaboration avec les municipalités.

Prochaines étapes : Rechercher des programmes similaires dans d'autres régions ; élaborer un formulaire en ligne et sur papier ; en faire la promotion en ligne et lors d'événements communautaires (en ciblant les événements destinés aux personnes âgées) ; l'intégrer au Plan régional d'intervention d'urgence de la Péninsule acadienne.

Métriques de succès : Création d'un registre ; réaction de la communauté au programme.

5.6. Gestion de la végétation

Recommandation 13. Mesures de réduction des combustibles dans les forêts à haut risque

Identifier et contacter les propriétaires de zones forestières qui présentent un risque à longue distance pour les structures communautaires (Figure 27). Encourager les propriétaires forestiers à engager un professionnel de la foresterie ayant de l'expérience en gestion forestière, dans le but de réduire le risque d'incendie de forêt, afin d'élaborer des plans d'intervention adaptés à chaque site pour réduire le risque pour les valeurs et de mettre en œuvre ces plans.

Les mesures visant à réduire les risques d'incendie peuvent inclure, sans s'y limiter :

- L'élagage des arbres avec paillage sur place.
- Des coupes partielles visant à favoriser une composition d'espèces résistantes au feu.
- L'entretien et l'élagage des plantations.
- Des pares-feux périphériques.
- La restauration après des événements ayant entraîné une mortalité massive, tels que des ouragans ou des infestations de parasites.

Les mesures ne doivent pas inclure :

- L'élimination de toute la végétation sous prétexte de la gestion des risques d'incendie.
- Le remplacement de peuplements contenant des espèces résistantes au feu par des plantations de conifères.

Facteurs importants à prendre en compte :

- Les mesures d'intervention sont directement liées à l'état actuel de la forêt et nécessitent l'avis d'un professionnel
- Le risque d'incendie de forêt doit être évalué dans le contexte plus large des risques naturels. Il faut veiller à ce que les mesures de prévention des incendies n'aggravent pas d'autres risques (par exemple, l'élimination de la végétation dans des zones où cela pourrait accroître l'érosion ou les inondations).¹³⁶
- **Bien que la mise en œuvre des mesures relève de la responsabilité du propriétaire des terrains forestiers à haut risque, la municipalité et/ou l'Office de commercialisation des produits forestiers pourrait envisager de mettre en place des incitations ou des mécanismes de soutien afin d'accéder à des financements éventuels et de garantir la réalisation de travaux de haute qualité.**
- L'efficacité des mesures d'atténuation lors de l'utilisation d'engins lourds peut dépendre de la logistique, de la coordination et de l'échelle locale. Le coût de petites zones de traitement individuelles peut s'avérer extrêmement élevé en raison des frais généraux liés au projet, tels que l'administration, le transport, l'obtention des permis, etc.

Voir l'annexe C pour des conseils sur le recours aux services d'un professionnel de la foresterie.

Priorité : Moyenne



Objectif : Réduire le risque d'incendie en appliquant des traitements sylvicoles visant à diminuer la charge en combustible et/ou modifier la composition d'espèces dans les peuplements forestiers à haut risque situés à proximité des infrastructures.

Raisonnement : Les mesures sylvicoles qui rétablissent la diversité naturelle (incluant une proportion plus élevée de feuillus) peuvent réduire le risque d'incendie dans les peuplements à proportion élevée de conifères.

Responsabilité : La CSRPA ou les municipalités locales pourraient prendre contact avec les propriétaires forestiers ; ces derniers feraient appel à des professionnels de la foresterie et effectueraient les traitements ; une aide pourrait être apportée par la municipalité ou d'autres organismes.

Prochaines étapes : La CSRPA et les municipalités identifient les terrains boisés à haut risque à partir des cartes figurant dans ce rapport ; prise de contact avec les propriétaires et discussion des besoins et des opportunités ; la CSRPA pourrait envisager de collaborer avec les organismes existants (par exemple, l'Office de commercialisation) afin de soutenir la réalisation de cet objectif.

Métriques de succès : Nombre d'hectares à haut risque traités.

Recommandation 14. Mesures de réduction des combustibles au Village Historique Acadien

Mettre en place une gestion active de la forêt appartenant à la province qui entoure le Village Historique Acadien, dans le but de réduire les risques d'incendie. La grande valeur culturelle du Village Historique Acadien a été soulignée lors des journées portes ouvertes. Les combustibles forestiers à haut risque, notamment le pin gris et les vestiges d'une sylviculture de plantation antérieure, représentent un risque à longue distance pour le site historique (Figure 27). La gestion continue des forêts modifiées par l'activité humaine est importante, car celles-ci manquent souvent de la diversité d'espèces contribuant à la résilience face aux incendies.

Les mesures ne doivent pas inclure :

- L'élimination de toute la végétation sous prétexte de la gestion des risques d'incendie.
- Le remplacement de peuplements contenant des espèces résistantes au feu par des plantations de conifères.

Facteurs importants à prendre en compte :

- Les mesures d'intervention sont directement liées à l'état actuel de la forêt et nécessitent l'avis d'un professionnel.
- Le risque d'incendie de forêt doit être évalué dans le contexte plus large des risques naturels. Il faut veiller à ce que les mesures de prévention des incendies n'aggravent pas d'autres risques (par exemple, l'élimination de la végétation dans des zones où cela pourrait accroître l'érosion ou les inondations).¹³⁷
- **Bien que la mise en œuvre des mesures relève de la responsabilité du propriétaire des terrains forestiers à haut risque, la municipalité et/ou l'Office de commercialisation des produits forestiers pourrait envisager de mettre en place des incitations ou des mécanismes de soutien afin d'accéder à des financements éventuels et de garantir la réalisation de travaux de haute qualité.**
- L'efficacité des mesures d'atténuation lors de l'utilisation d'engins lourds peut dépendre de la logistique, de la coordination et de l'échelle locale. Le coût de petites zones de traitement individuelles peut s'avérer extrêmement élevé en raison des frais généraux

liés au projet, tels que l'administration, le transport, l'obtention des permis, etc.

Voir l'annexe C pour des conseils sur le recours aux services d'un professionnel de la foresterie.

Priorité : Haute

Objectif : Poursuivre les mesures sylvicoles visant à diminuer la charge en combustible et/ou modifier la composition d'espèces dans les peuplements forestiers à haut risque situés à proximité des infrastructures haute valeur culturelle.

Raisonnement : Des travaux sylvicoles et des coupes ont déjà été effectués, ce qui a augmenté la proportion de conifères dans le paysage environnant. Une gestion active et continue de la forêt environnante peut réduire le risque d'incendie dans les peuplements à haute proportion de conifères, si elle est effectuée correctement.

Responsabilité : Province, MRN.

Prochaines étapes : Collecte des historiques des travaux antérieurs sur le site, collaboration avec le Directeur du VHA, télédétection, élaboration d'un plan de gestion et exécution des traitements selon les objectifs fixés.

Métriques de succès : Nombre d'hectares à haut risque traités, augmentation de la proportion de feuillus sur le territoire, nombre d'hectares de plantations élaguées ou éclaircies.

Recommandation 15. Réaliser une évaluation des risques autour des bâtiments communautaires situés dans les zones à haut risque

À l'aide des [ressources Intelli-feu](#), procédez à une évaluation des risques dans les zones immédiates, intermédiaires et étendues autour de tous les bâtiments communautaires situés dans les zones identifiées comme présentant un risque accru d'incendie de forêt à courte et longue distance (Figure 27 et Figure 29). Les évaluations énumèrent des mesures recommandées pour réduire ou éliminer ces risques.

Ces évaluations ont pour objectif de réduire le risque d'incendie des bâtiments et de créer des espaces plus faciles à défendre pour les équipes d'intervention en cas d'incendie.

Remarque : veillez à prendre en compte le risque d'incendie de forêt dans un contexte plus large, en vous assurant que les mesures d'atténuation visant à prévenir les allumages n'aggravent pas d'autres risques (par exemple, en éliminant la végétation là où cela pourrait accroître l'érosion ou les risques d'inondation).¹³⁸

Priorité : Haute

Objectif : Réduire le risque d'incendie des infrastructures importantes causé par des feux de forêt à proximité dans les zones à haut risque.

Raisonnement : Le retrait des combustibles dangereux à proximité des bâtiments communautaires pourrait réduire le risque que les feux de forêt se propagent aux bâtiments.

Responsabilité : La CSRPA, en collaboration avec les municipalités (qui pourraient faire appel à un autre organisme pour réaliser les évaluations et les mesures recommandées).

Prochaines étapes : Prioriser les bâtiments à évaluer ; procéder aux évaluations ; appliquer les mesures à prendre.

Métriques de succès : % des bâtiments à haut risque évalués ; % de mesures recommandées



accomplies par la suite.

5.7. Coopération entre les organismes

Recommandation 16. Organiser une réunion annuelle pour réviser les procédures d'intervention en cas d'incendie de forêt

Une réunion annuelle pourrait être organisée avant le début de la saison des incendies entre la CSRPA, les services d'incendie et les municipalités locales (si nécessaire) afin de passer en revue les services d'aide d'urgence et les procédures d'évacuation en cas d'incendie de forêt. Des informations complémentaires pourraient être obtenues auprès des scientifiques spécialisés dans les incendies du MRN ou du SCF.

Priorité : Moyenne

Objectif : Préparer régulièrement l'équipe à la saison des incendies et tenir les nouveaux employés, les pompiers volontaires et les membres du conseil municipal informés des procédures d'urgence.

Raisonnement : Une réunion annuelle pourrait permettre de réexaminer régulièrement les procédures et de faire ressortir les nouveaux besoins et les nouvelles préoccupations.

Responsabilité : Coordonnateur de la gestion régionale des urgences, CSRPA

Prochaines étapes : Organiser une première réunion au printemps 2026, puis des réunions annuelles par la suite.

Métriques de succès : Réunion annuelle tenue ; procès-verbal rédigé pour rendre compte du contenu de la réunion.

Recommandation 17. Partager les couches cartographiques du risque incendie

Les couches cartographiques générées dans le cadre de ce projet sont la propriété de la CSRPA. Le partage de ces informations avec l'ensemble des communautés locales permettrait de les intégrer dans les plans et procédures locaux. Le partage de ces couches avec l'Office de commercialisation des produits forestiers et les entreprises forestières locales pourrait permettre à ces groupes d'intégrer ces informations dans la planification de la gestion forestière. Ces couches pourraient également être partagées avec le MRN, l'industrie de la tourbe et les Premières Nations.

Priorité : Moyenne

Objectif : Permettre l'intégration des informations les plus récentes dans la planification de la gestion des ressources.

Raisonnement : Les nouvelles informations issues de ce PCRIF pourraient être intégrées dans la planification de la gestion forestière et dans d'autres processus de planification.

Responsabilité : CSRPA

Prochaines étapes : Entrer en contact avec les personnes concernées au sein de chaque communauté et organisation afin de discuter du processus (accord de partage des données) ; partager l'information comme il convient.

Métriques de succès : Couches SIG et cartes partagées.

Section 6. Ressources d'intervention contre les incendies de forêt

Les sections suivantes présentent les ressources actuellement disponibles pour la communauté en cas d'incendie de forêt.

6.1. Ressources provinciales

Au Nouveau-Brunswick, le ministère des Ressources naturelles est chargé de lutter contre les incendies de forêt. Le MRN dispose d'environ 140 postes de gardes forestiers, qui constituent les ressources provinciales de lutte contre les incendies.¹³⁹ Récemment, 74 postes de gardes forestiers saisonniers ont été convertis en postes à temps plein, ce qui permettra d'accroître l'expérience et la rétention de ces personnes qualifiées.

Forest Protection Limited (FPL) aide la province (son principal actionnaire) à lutter contre les feux de forêt grâce à une flotte d'avions-citernes.¹⁴⁰ Les avions de FPL viennent en renfort aux opérations de lutte contre les incendies menées au sol, avec 11 bases de ravitaillement réparties dans tout le Nouveau-Brunswick et une base principale à Fredericton.¹⁴¹ La province loue 8 avions-citernes ainsi que 4 avions de soutien à FPL pour l'aider dans ses efforts de lutte contre les incendies au Nouveau-Brunswick.¹⁴²

Le MRN peut offrir aux pompiers municipaux (et à l'industrie forestière) une formation de gestions des feux de forêt (GFF), qui propose une initiation à la lutte contre les feux de forêt et permet ensuite aux pompiers d'intervenir en première ligne sur le feu de forêt avant l'arrivée du MRN. Cette formation est obligatoire pour tout pompier travaillant dans le secteur des bâtiments ou de l'industrie afin de pouvoir intervenir sur un incendie actif ; s'ils n'ont pas suivi cette formation, ils peuvent conduire le camion ou gérer la circulation, mais ne peuvent pas s'engager contre l'incendie de forêt.¹⁴³

6.2. Ressources municipales

La CSPRA compte quinze casernes de pompiers locales, notamment à Bertrand, Caraquet, Grande-Anse, Île-de-Lamèque, Maisonnnette, Miscou, Neguac, Notre-Dame-des-Érables, Paquetville, Saint-Isidore, Saint-Léolin, Saint-Sauveur, Shippagan, Sainte-Marie-Saint-Raphaël et Tracadie.¹⁴⁴ La plupart d'entre elles sont des brigades de pompiers volontaires. En 2021, la région comptait au total 393 pompiers et agents, ainsi que 57 véhicules des services d'incendie.¹⁴⁵ Certains secteurs disposent d'un réseau de bornes d'incendie (Caraquet, Bas-Caraquet, Île-de-Lamèque, Shippagan, MRT et Neguac), mais 90 % de la Péninsule acadienne n'en possède pas. Ces zones sont équipées de 30 points d'eau statique qui permettent de remplir les camions-citernes (il y en a 12) et de transporter l'eau vers le lieu de l'incendie.¹⁴⁶

Les casernes de pompiers seraient chargées d'assurer la protection des biens en cas d'incendie de forêt et aideraient le MRN à lutter contre ces incendies selon leurs capacités. Un certain nombre de pompiers volontaires locaux ont suivi la formation GFF dispensée par le MRN, comme indiqué plus haut. Les recommandations contenues dans ce plan, notamment la poursuite de la formation GFF et la formation à la lutte contre les feux de tourbe avec l'aide de l'industrie, pourraient renforcer les capacités des services d'incendie locaux en matière de lutte contre les incendies.

L'Association internationale des pompiers offre une formation gratuite aux municipalités,



intitulée « Formation Intervenir en milieu périurbain » (IMP). Cette formation a été évoquée lors de la réunion publique à Tracadie et a été recommandée par les pompiers présents. Elle propose un contenu supplémentaire sur les incendies en milieu périurbain, par rapport à la formation GFF.

6.3. Autres plans en cas d'urgence pertinents

Comme indiqué à la section 2.2, la CSRPA a élaboré un Plan régional d'intervention d'urgence de la Péninsule acadienne. Ce plan, mis à jour en 2025, guide les interventions d'urgence de manière coordonnée au sein de la région.

L'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick (OMU NB) coordonne les opérations d'urgence au niveau provincial.¹⁴⁷ Cette organisation propose des formations dans les domaines de la gestion des urgences, de la direction en cas d'incident, des centres d'opérations d'urgence et de l'information du public en cas d'urgence.

Les mesures d'évacuation en cas d'incendie de forêt visent à protéger la vie et la sécurité des personnes et sont définies par l'OMU du Nouveau-Brunswick. Une évacuation en cas d'incendie de forêt se déroule en deux phases :¹⁴⁸

1. Avis d'évacuation

- Publié lorsqu'il existe une menace réelle pour une communauté.
- Vérifiez votre trousse d'urgence ou *préparez-en une si ce n'est pas déjà fait*.
- Discutez avec votre famille et vos voisins pour vous assurer qu'ils sont tous informés et préparés.
- Mettez en œuvre les mesures Intelli-feu dans la zone intermédiaire de dix mètres autour de votre domicile.

2. Alerte d'évacuation

- Publiée en cas de menace immédiate pour la vie ou les biens.
- L'alerte indique en détail l'itinéraire d'évacuation recommandé.
- Fermez les fenêtres et les portes, et laissez les lumières intérieures et extérieures allumées pour aider les pompiers à s'orienter dans la fumée.
- Quittez immédiatement la zone.
- Inscrivez-vous auprès de la Croix-Rouge, même si vous n'utilisez pas ses services.
- Ne rentrez pas chez vous tant que l'alerte n'a pas été levée.
- *En restant chez vous pendant une alerte d'évacuation, vous mettez votre vie et celle des premiers répondants en danger.*

Si une alerte doit être diffusée, elle est transmise par le système d'alerte d'urgence nationale « En Alerte », qui diffuse sur les réseaux cellulaires, les chaînes de télévision et les stations de radio. En 2023, à la suite de l'évacuation liée à l'incendie du lac Stein, une évaluation du système a été menée, et les améliorations recommandées ont depuis été mises en œuvre.¹⁴⁹

Section 7. Conclusions

D'après la modélisation effectuée, le risque d'incendie dans la zone d'intérêt (ZI) de la CSRPA se concentre davantage dans les zones rurales. Les Figure 27 and Figure 29 montrent que les structures à haut risque se situent à l'ouest de la ZI. Les communautés à faible densité sont directement entourées d'une quantité de combustibles plus importante que celles situées plus près de la côte. Les exceptions sont l'Île-de-Lamèque, qui compte certaines zones à haut risque à l'intérieur des terres, ainsi que le nord-ouest de Tracadie et le centre de Caraquet, qui possèdent tous deux des structures situées le long des routes principales et présentant à la fois une forte exposition et une probabilité de combustion élevée selon la modélisation. La tendance générale montre que ce problème touche de manière disproportionnée les habitants des zones rurales, et en particulier ceux qui vivent plus à l'intérieur des terres. Cela correspond à d'autres analyses de risques publiées et s'explique également en fonction de la résolution à laquelle les types de combustibles ont été évalués.

Les cartes de risque reflètent à la fois la probabilité d'incendie calculée pour toutes les itérations du modèle et de la proximité de la valeur par rapport aux combustibles dangereux à différentes échelles. Lors du calcul du risque, la distance est prise en compte, car chaque combustible brûle différemment et influence donc le risque pour les structures situées à différentes distances.

Dans toute la zone d'intérêt, le risque lié à la transmission à longue distance (500 m) des braises est généralement plus élevé que celui lié à la transmission à courte distance (100 m).

Compte tenu de la diversité des propriétaires et des parties prenantes, il faut reconnaître que les feux de forêt ne font aucune distinction entre les propriétaires fonciers et qu'ils ignorent les panneaux d'entrée interdite. Les forêts, les champs et les tourbières sont des ressources précieuses qui ont un impact sur les voisins et les communautés. Un incendie causé par la négligence peut entraîner des conséquences désastreuses qui dépassent largement les limites d'une propriété privée. La majorité des incendies dans notre région sont d'origine humaine. Il est crucial de se rappeler que chaque personne a une responsabilité envers sa communauté.

Les modèles de développement dans les zones forestières montrent le niveau de risque le plus élevé dans chaque communauté. Le déboisement d'un terrain d'une acre en bordure d'une grande forêt peut augmenter le niveau de risque. Ce type d'emplacement est plus exposé aux combustibles dangereux et davantage connecté aux zones potentielles d'origine des incendies que les secteurs plus densément développés. Cela doit être pris en considération dans le cadre de la planification municipale visant à accueillir les communautés en pleine croissance.

Les parties prenantes qui ont contribué à l'élaboration du plan, tant lors des rencontres publiques que dans le cadre du sondage, ont apporté des informations précieuses sur leurs préoccupations et les lacunes actuelles en matière de préparation aux situations d'urgence. L'importance culturelle et économique de divers lieux de la région a été soulignée, notamment celle du Village Historique Acadien et des activités d'exploitation de la tourbe et des bleuets. La participation des spécialistes de l'industrie de la tourbe a été appréciée pour leur expertise en matière de gestion des incendies dans les tourbières, ainsi que pour les opportunités de collaboration dans la gestion de cette ressource complexe. Les terrains de camping constituent un élément important de l'expérience touristique et du tissu économique et devraient être impliqués tant par la CSRPA que par les municipalités afin de garantir le respect des obligations



communes concernant les interdictions de brûlage.

Les communautés de la Péninsule acadienne ont tendance à entretenir de bonnes relations et à partager de nombreuses caractéristiques démographiques, économiques et récréatives. Il est important d'encourager la coopération entre Neguac et Esgenoôpetitj, car elle peut être mutuellement avantageuse. Cette collaboration est particulièrement pertinente en cas d'incendie, qui sont un danger pour tous.

Des efforts plus soutenus devraient être déployés auprès des groupes de VTT afin que les mesures adéquates pour réduire les départs de feux accidentels soient reconnues. La pratique du VTT permet de profiter des grands espaces de manière remarquable, mais présente un risque particulier d'incendie, car elle permet d'accéder à des zones reculées de la région.

Les recommandations formulées dans ce plan visent à réduire les risques d'incendies de forêt et à améliorer la capacité communautaire à y faire face. Dix-sept recommandations ont été formulées, relevant des sept disciplines d'Intelli-feu. Les recommandations prioritaires comprennent plusieurs campagnes éducatives sur la réduction des risques d'incendie de forêt, les interventions d'urgence, l'évaluation et l'amélioration des interventions en cas d'incendies de tourbières, l'intégration de nouvelles cartes des risques d'incendie et des considérations d'évacuation pour certaines zones dans le *Plan régional d'intervention d'urgence de la Péninsule acadienne*. Elles incluent aussi la réalisation d'évaluations des risques autour des bâtiments communautaires situés dans les zones à haut risque. Les autres recommandations sont de priorité moyenne ou faible, mais n'en restent pas moins importantes.

Les saisons des feux de forêt de 2023 et 2025 au Nouveau-Brunswick ont été d'une intensité exceptionnelle. Les provinces voisines ont également été confrontées à des feux de forêt ces dernières années. Ce fait, combiné à l'allongement prévu de la saison des feux et à l'augmentation des variations climatiques, souligne l'importance de l'évaluation et de l'atténuation des risques au niveau communautaire face aux feux de forêt. Les travaux présentés dans ce document reflètent les méthodes d'évaluation et les informations actuelles. Il est essentiel que le risque de feux de forêt soit réexaminé à l'avenir, après la mise en œuvre des mesures d'atténuation et à mesure que les méthodologies évoluent.

Les connaissances sur l'utilisation de ces modèles et sur le comportement des feux de forêt dans la forêt Wabanaki/Acadienne évoluent rapidement ; de nouvelles données pourraient devenir disponibles dans un avenir proche, ce qui permettrait d'affiner davantage les cartes figurant dans ce plan. Si les résultats spatiaux de ce plan évoluent à la suite de nouvelles recherches durant l'année, l'ACFOR s'engage à mettre à jour gratuitement les ressources cartographiques et à intégrer les dernières informations.

ANNEXE A: SONDAGE



Sondage

Plan communautaire de résilience face aux incendies de forêt Péninsule Acadienne

Pourquoi recueillons-nous ces réponses?

- Ces réponses permettront d'affiner le processus de planification du plan communautaire de résilience face aux incendies de forêt (PCRIF). Des rencontres publiques seront organisées en janvier et une version préliminaire du document sera présentée début 2026.

Qui écoute les réponses?

- Mathieu Leblanc, Robert Scott, RPF et Kate Turner de ACFOR et Gaston Chiasson, Gestionnaire en sécurité publique et incendie de la CSRPA.

Veuillez répondre aux affirmations suivantes concernant les feux de forêt.

	Tout à fait d'accord	D'accord	Indécis	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
L'existence de forêts à proximité est importante	☐	☐	☐	☐	☐
Ma maisonnée est menacé par les feux de forêt	☐	☐	☐	☐	☐
J'ai pris des mesures pour préparer ma maisonnée aux feux de forêt	☐	☐	☐	☐	☐
Un plan communautaire de résilience face aux incendies de forêt aidera les communautés de la CSRPA	☐	☐	☐	☐	☐

Quelles informations, ressources, ou entraînement vous aideront à prendre des mesures pour vous préparer aux feux de forêt?

Si un incendie de forêt se déclarait à proximité, qu'exigeriez-vous de votre communauté?

Quels obstacles pourraient vous empêcher, vous ou vos voisins, de vous préparer?

Selon vous, quelle groupes démographiques serait plus vulnérable durant ou pendant un incendie?

Existe-t-il des zones de la communauté particulièrement vulnérables aux incendies?
Vous pouvez vous référer à la carte ci-dessous.

Y a-t-il des zones qu'il est primordial de protéger contre les incendies?
Vous pouvez vous référer à la carte ci-dessous.



Vous pouvez envoyer un courriel à robert.scott@acfor.ca pour partager des emplacements ou discuter plus en détail de votre réponse.

Veuillez indiquer votre code postal pour confirmer que vous résidez dans la zone concernée.

Si vous le souhaitez, nous pouvons recueillir votre nom et vos coordonnées au cas où des discussions supplémentaires seraient nécessaires.

ANNEXE B: TYPES DE COMBUSTIBLES LOCALES

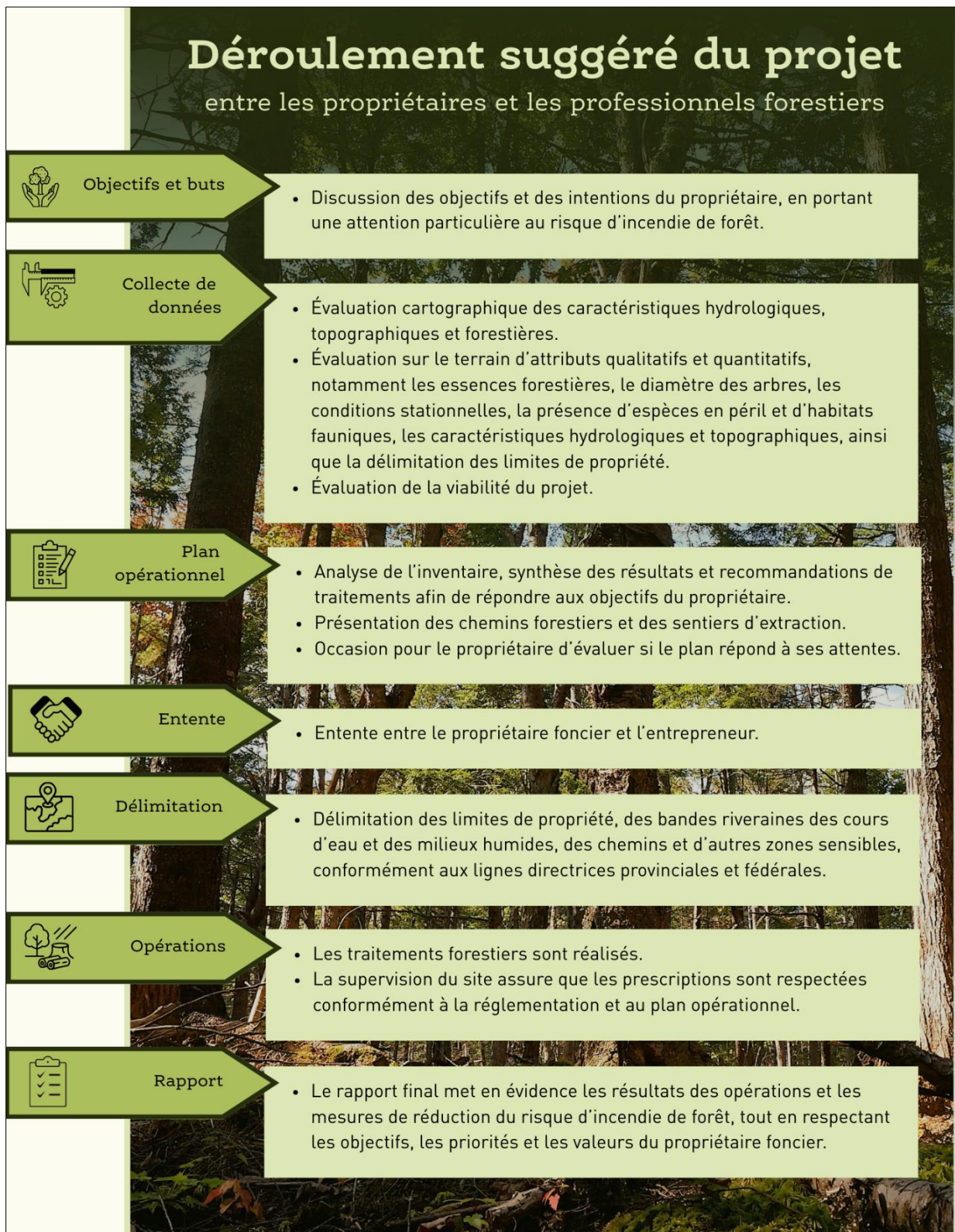
Des validations des combustibles sur le terrain ont été réalisées en décembre. Ces placettes de base ont permis d'appuyer l'interprétation des cartes FBP fournies par la province, ainsi que leur corrélation avec les types de forêt Wabanaki/Acadienne dans le cadre du système de classification des combustibles du CFFDRS.

Le tableau ci-dessous résume les types de combustibles FBP, leur applicabilité aux combustibles locaux, ainsi que les ajustements apportés.

Types de la PCI	Description	Types Wabanaki/Acadienne	Ajustement apportés
C-1	Pessière à lichens	Peu fréquent, mais inclut des pessières ouvertes avec sol exposé	
C-2	Pessière à boréal	Couvert dominé par des conifères avec une portion importante de cimes vivantes	
C-3	Pins gris / tordus maturité	Couvert fermé avec une hauteur de base de cime élevée; présent mais peu fréquent dans la zone d'étude	
C-4	Jeunes pins gris / tordus	Peuplements denses de conifères comportant une proportion importante de bois mort; inclut la plupart des systèmes de coupe progressive en pin ainsi que certains peuplements intermédiaires de sapin baumier et d'épinettes	
C-5	Pins rouges et pins blancs	Peuplements matures avec sous-étage de noisetier à bec et de bouleau blanc; essentiellement absent de la zone d'étude	
C-6	Plantation des conifères	Peuplements purs de conifères à couvert fermé, sans sous-étage; densité et proportion de conifères généralement élevées	
D-1 / D-2	Peupliers sans feuilles / Peupliers	Tous les types de feuillus	
S-1	Rémanents de pins gris	Non présent dans la zone d'étude	
S-2	Rémanents d'épinettes et sapins	Présent dans les zones de coupes récentes	Toutes les pertes forestières de 2023 à l'été 2025 ont été classées en S-2, y compris les coupes de feuillus, par simplification et en

			raison de l'absence d'un type spécifique pour les feuillus
S-3	Rémanents de thuyas, de pruches et de Douglas côtiers	Pas présent dans la zone d'étude	
M-1 / M-2	Forêt boréal mixte	Peuplements mixtes (épinette, sapin, pin, érable rouge, frêne, bouleau)	
O-1a	Herbes aplaties	Zones agricoles et champs de foin	
O-1b	Herbes mortes sur pied	Non présent dans la zone d'étude	
NF	Non-combustible	Routes, bâtiments, zones urbanisées, gravières, sols nus	
VNF	Végétation non combustible	Non présent dans la zone d'étude	

ANNEXE C: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ATTENUATION DES COMBUSTIBLES FORESTIERS



Réglementation Applicable

Protection des terres, des cours d'eau et des milieux humides

Loi sur l'assainissement de l'eau – Règlement sur la modification des cours d'eau et des terres humides (Règlement du Nouveau-Brunswick 90-80)

- Encadre toute modification des cours d'eau ou des terres humides, y compris les travaux réalisés dans ces milieux ou à moins de 30 mètres, et exige l'obtention d'un permis avant le début des travaux.
- S'applique à des activités telles que l'enlèvement de la végétation, la perturbation du sol et la construction à proximité de ruisseaux, rivières, lacs, étangs ou terres humides réglementées.
- Le règlement comprend également des définitions et des lignes directrices relatives à l'obtention de permis afin de protéger la qualité de l'eau et les fonctions écologiques des milieux humides.

Décret de désignation du secteur protégé de bassins hydrographiques (Règlement du N.-B. 2001-83)

- Restreint certaines activités, y compris la récolte de bois, dans les zones désignées pour la protection des sources d'approvisionnement en eau potable.

Politique qui encadre la protection des terres humides

- Zones tampons autour des terres humides d'importance provinciale afin de préserver leurs fonctions écologiques.

Un permis est requis pour toute modification réalisée dans un cours d'eau ou une terre humide, qui se trouve à moins de 30 m. Cela inclut des activités telles que la coupe d'arbres, la construction de routes ou toute perturbation du sol.

Environnement & utilisation des terres

Loi sur l'assainissement de l'environnement – Règlement sur les études d'impact sur l'environnement (Règlement du N.-B. 87-83)

- Encadre l'évaluation des impacts environnementaux des projets susceptibles d'avoir des effets importants sur l'environnement.

Loi sur le contrôle des pesticides (Nouveau-Brunswick)

- Réglemente la vente, l'utilisation, la manipulation et l'application des pesticides.

Autres lois & règlements pertinents

Loi sur la conservation du patrimoine

- S'applique aux sites et aux biens patrimoniaux désignés dans la province. Si un terrain est désigné en vertu de cette loi, certaines modifications ou travaux peuvent nécessiter un permis patrimonial avant d'être réalisés.

Loi sur les incendies de forêt

- Établit les exigences relatives aux permis et aux mesures de prévention des incendies pour les opérations industrielles. Elle peut exiger la présence d'équipement de lutte contre les incendies et le respect de certaines règles lors d'activités pouvant accroître le risque d'incendie, comme les opérations forestières.

Règlements municipaux et locaux

- Les règlements municipaux d'aménagement du territoire peuvent encadrer certaines activités associées à la récolte forestière, notamment l'accès aux terrains, la construction de routes, la perturbation du sol et l'installation d'infrastructures, particulièrement à l'intérieur des limites municipales.

Pratiques de gestion bénéfiques

Choisir un professionnel forestier qui...



Engagement
communautaire
et autochtone

Respecte et protège les sites culturels et historiques d'importance

- Y compris les zones d'utilisation traditionnelle des terres par les peuples autochtones.
- Assurer le consentement préalable, libre et éclairé (CPLE) lorsque applicable et maintenir des canaux de communication ouverts.



Érosion &
protection des
sols

Minimise l'érosion et la compaction du sol pendant les opérations en:

- Utilisant des tapis de branches et de la machinerie à faible impact pour minimiser la perturbation du sol.
- Maintenant une couverture végétale afin de stabiliser le sol et prévenir l'érosion.
- Délimitant et en évitant la circulation de machinerie dans les zones de sols sensibles afin de prévenir les perturbations.
- Planifiant les opérations dans les zones de sols sensibles durant l'hiver afin de réduire les impacts.
- Conservant des arbres vivants afin de maintenir les microbiomes du sol.



Routes

Conçoit un réseau routier de manière à minimiser les impacts environnementaux :

- Planification et conception :
 - Placer les routes de manière stratégique tout en minimisant les perturbations écologiques.
- Construction et entretien :
 - Construire les routes conformément aux normes provinciales avec des systèmes de drainage appropriés.
 - Installer des ponceaux et des structures de contrôle de l'érosion afin de maintenir la qualité de l'eau et le passage des poissons.
 - Lorsque possible, réutiliser les routes existantes
 - Respecter les restrictions de poids au printemps afin de protéger les infrastructures.

Pratiques de gestion bénéfiques

Choisir un professionnel forestier qui...



Protection de la faune

Contribue à protéger la biodiversité, à maintenir les habitats fauniques et à préserver les espèces en péril en :

- Conservant de grands arbres et des chicots comme éléments permanents pour la protection des sols et l'habitat faunique.
- Conservant au moins 10 à 30 % des arbres comme rétention permanente, en priorisant les essences peu communes, les arbres fauniques, la régénération avancée et les arbres de grande qualité.
- Conservant une quantité importante de bois mort afin de reproduire les perturbations naturelles.
- Surveillant la présence de la faune et en interrompant les opérations si des espèces en péril sont détectées



Gestion des feux de forêt

Réduire les risques d'incendie de forêt en :

- Réduisant la charge combustible en dispersant la biomasse.
- Formant tout le personnel aux pratiques FireSmart et à l'utilisation appropriée de l'équipement de suppression des incendies requis pendant la saison des feux.
- Équipant tous les sites de travail de matériel de lutte contre les incendies pour permettre une intervention rapide (conformément aux permis de travail).
- Respectant les avis et restrictions provinciaux concernant les feux de forêt.



Sécurité

Maintenir des normes et une culture de sécurité afin de protéger les travailleurs et les opérations en :

- Offrant une formation complète en santé et sécurité au travail.
- Mettant en place des plans d'intervention d'urgence, incluant la sécurité incendie et les premiers soins.
- Effectuant des inspections régulières et l'entretien de tout l'équipement.

ANNEXE D: INTELLI-FEU CANADA

[Intelli-feu Canada](#) est un programme canadien avec le but à renforcer la résilience et à minimiser les impacts des feux de forêt. Il fournit des ressources publiques gratuites pour aider les communautés à réduire les risques d'incendie autour de leurs habitations et de leurs propriétés.

[Intelli-feu101](#) est formation gratuite présente les sept principes de la prévention des feux de forêt. Elle explique les principaux concepts liés aux feux de forêt, les sept disciplines de la prévention et décrit la « zone d'inflammabilité des habitations », en fournissant des indications sur les risques potentiels et des recommandations pour les atténuer.



La zone d'inflammabilité résidentielle, de [Intelli-feu Canada](#)

Autres ressources d'Intelli-feu comprennent :

- [Auto-évaluation de la zone d'inflammabilité résidentielle Intelli-feu](#)
- [Guide Être Intelli-feu à domicile](#)
- [Guide Intelli-feu pour l'aménagement paysager](#)
- [Guide de développement résidentiel Intelli-feu](#)
- [Guide Intelli-feu pour le développement résidentiel](#)
- Fiches d'information:
 - [Terrasses et porches](#)
 - [Clôtures](#)
 - [Gouttières et avant-toits](#)
 - [Toit](#)
 - [Revêtement extérieur](#)
 - [Fenêtres et portes](#)
 - [Cour](#)

Le programme Intelli-feu propose de nombreuses [vidéos](#) ainsi qu'une application ([Soyez Intelli-feu à domicile](#), vous pouvez changer la langue après le téléchargement) pour guider les gens en matière de sécurité incendie à domicile.

Éducation	Les collectivités Intelli-feu ont toutes une chose en commun : un groupe organisé de résidents passionnés et informés, soutenus par leur gouvernement local, qui apportent des changements positifs. Tout le processus commence par un quartier, un groupe ou un individu qui souhaitent en savoir plus sur la menace des feux de forêt et sur la façon de l'atténuer. La mise en œuvre d'Intelli-feu sur le terrain par des membres du public habilités donne souvent lieu aux programmes de collectivités les plus solides. Grâce aux ressources en ligne et imprimées disponibles auprès d'Intelli-feu Canada, il est possible de promouvoir et de partager la formation au sein d'un quartier et d'une collectivité, suscitant ainsi l'intérêt et la sensibilisation d'un plus grand nombre de résidents. Les voisins se parlent, les amis se parlent, les gens partagent les informations qui sont importantes pour eux, et c'est la même chose pour Intelli-feu. Les appels téléphoniques et les conversations en face à face des résidents et des professionnels peuvent avoir un effet plus significatif et durable sur les gens.
Planification des mesures d'urgence	Il existe deux façons d'aborder la discipline de la planification : la création de plans précis de prévention et d'atténuation des feux de forêt, et la prise en compte des feux de forêt dans les interventions d'urgence existantes et la préparation des collectivités. Lorsque plusieurs organismes unissent leurs forces pour répondre à une urgence, le processus peut être complexe. La prise en compte des caractéristiques de l'interface et des stratégies de réponse vous aidera à vous préparer aux feux de forêt. Les évacuations, l'intervention et la récupération après un feu de forêt doivent être prises en compte dans vos plans d'urgence.
Gestion de la végétation	La gestion de la végétation, au sens large, correspond à l'augmentation des combustibles sauvages (la végétation de forêt qui peut brûler est appelée simplement « combustible ») dans le but d'atténuer l'intensité et l'impact potentiels des feux de forêt. Intuitivement, la gestion de la végétation en tant que stratégie de réduction des risques de feux de forêt est logique : le feu a besoin de combustible, sous forme de végétation, pour brûler; si nous pouvons augmenter le combustible, nous pouvons accroître le feu. Les projets peuvent servir de nombreux objectifs différents : réduire l'intensité, la gravité et la vitesse de propagation d'incendies forestiers, fournir un outil stratégique aux équipes de gestion des incidents qui interviennent en cas de feux de forêt à proximité d'une collectivité. Ils peuvent également créer des zones dans une collectivité pour promouvoir l'éducation sur les feux de forêt et les principes d'Intelli-feu. Le traitement des combustibles peut être modéré ou intensif, selon les objectifs poursuivis par l'agence gouvernementale, la collectivité ou le propriétaire qui les met en œuvre. En général, la gestion de la végétation peut être effectuée de trois manières différentes : l'élimination, la réduction et la conversion du combustible. Tous les traitements des combustibles incorporent généralement une combinaison de ces trois méthodologies. Le traitement des combustibles peut également varier de plusieurs hectares à des arbres et débris de sol particuliers, selon les objectifs et l'échelle du projet. Élimination du combustible – la végétation inflammable est retirée. Par exemple, l'élimination des épinettes matures adjacentes à sa maison. Réduction du combustible – la végétation inflammable est réduite. Exemples :

	élagage, éclaircissement, fauche, pâturage, paillage, brûlages dirigés ou brûlage de déchets de coupe. Conversion d'espèces – élimination des espèces inflammables et remplacement par des espèces moins inflammables. L'exemple est le remplacement des conifères par des espèces à feuilles caduques. La réduction, l'élimination et la conversion de la végétation combustible dans la zone d'inflammation résidentielle sur nos propriétés privées sont d'une importance capitale. Plus de 90 % des maisons endommagées ou détruites par les feux de forêt sont enflammées par des braises. En maintenant une surface incombustible de 1,5 mètre autour de votre maison, vous réduirez le risque que des braises soufflées par le vent enflamment des matériaux à proximité de celle-ci.
Législation	Les études, expériences et modèles réalisés après un incendie ont montré que les maisons s'enflamment en raison de l'état de la structure et de tout ce qui l'entoure, jusqu'à 100 mètres des fondations. Les lois, règlements, plans, politiques et normes d'aménagement jouent un rôle important dans la création et le maintien de collectivités Intelli-feu. La prise en compte des feux de forêt au stade de la planification de l'aménagement est une étape clé de la protection des collectivités contre ce phénomène. Il existe de nombreuses façons d'intégrer les principes Intelli-feu dans la planification et l'aménagement d'un quartier. Chaque collectivité doit déterminer les mécanismes les plus appropriés pour atteindre ses objectifs Intelli-feu. La détermination du mécanisme qui sera le plus efficace est à la discrétion des équipes locales.
Développement	À mesure que les collectivités s'étendent plus loin dans les zones boisées, les maisons et les quartiers deviennent plus exposés aux feux de forêt. La probabilité qu'une structure soit détruite par un feu de forêt est plus élevée lorsqu'elle est située dans une zone à forte densité où les maisons peuvent s'enflammer et où le feu peut facilement se propager d'un bâtiment à l'autre. Les normes d'aménagement jouent un rôle important dans la réduction de l'impact potentiel d'un feu de forêt sur une collectivité. Le potentiel de dommages s'intensifie lorsque des matériaux de construction inflammables sont utilisés.
Coopération entre les organismes	La réussite d'un programme de collectivité Intelli-feu exige un engagement et des partenariats solides. Les élus, les planificateurs en aménagement de quartiers, les promoteurs, le gouvernement, les entreprises et les résidents ont tous un rôle important à jouer. L'éducation du public est l'un des composants les plus difficiles dans la création d'une collectivité Intelli-feu, car de nombreux résidents ne comprennent pas la menace locale des feux de forêt et supposent que les services d'urgence seront en mesure de protéger le quartier lors d'un feu de forêt en milieu périurbain. La méthode Intelli-feu traite de ces problèmes complexes dont la résolution nécessite une approche collaborative. L'éducation continue de toutes les parties prenantes est essentielle pour garantir une prise de décision éclairée. Un groupe d'intervenants bien informés contribuera à susciter un soutien pour l'adoption des principes Intelli-feu, ce qui peut être coûteux en argent et en temps. La transparence au cours du processus de planification Intelli-feu dans les collectivités peut également contribuer à accroître l'intérêt et les connaissances du grand public; au bout du compte, une meilleure compréhension globale des principes Intelli-feu améliorera l'efficacité de la mise en œuvre des stratégies d'atténuation.
Formation croisée	Les feux de forêt ne respectent pas les limites de juridiction et peuvent se déplacer des terres forestières vers les quartiers et vice-versa. Dans de nombreux cas, les événements survenant dans le milieu périurbain nécessitent l'intervention de

	nombreuses organisations d'intervention d'urgence différentes. Pour que l'intervention soit efficace, sûre et organisée, la planification et la formation doivent être faites à l'avance; la formation ne peut pas être efficace si elle est réalisée de manière isolée. La formation croisée vise à rassembler les organisations d'intervention d'urgence dans le but d'identifier les faiblesses et les lacunes potentielles des efforts d'intervention avant une urgence réelle. La formation peut également être menée à bien pour permettre aux organisations de se familiariser avec l'équipement, les procédures et les stratégies des autres organismes qui peuvent potentiellement être sollicités en cas d'urgence liée à un feu de forêt. L'objectif global est de réduire tout apprentissage sur le terrain qui pourrait être nécessaire en cas d'urgence.
--	--

ANNEXE E: STATISTIQUES RÉSUMÉES POUR LES COMMUNAUTÉS

Tableau 6. Données démographiques et statistiques de certaines communautés – Données du recensement de 2021. Le recensement le plus récent a eu lieu avant la fusion.

	Maisonnette, Village	Caraquet, Village	Lamèque, Town	Shippagan, Town	Saint-Isidore, Village	Tracadie, Regional Municipalité	Neguac, Village
Population (2021)	535	4285	1301	2672	810	16,043	1692
Densité de la population au kilomètre carré	41,4	62,9	104,9	268,3	35,3	31,1	63,3
Âge médian de la population	59,6	54,4	56	51,2	53,6	52	52,8
Total des logements privés	401	1988	606	1274	387	7539	781
Valeur médiane des maisons	\$98 000	\$147 000	\$97 200	\$133 500	\$107 600	\$139 700	\$178 000
Valeur dérivée de	Riviere-du-Nord	Caraquet	Île-de-Lamèque	Shippagan	Hautes-Terres	Tracadie	Neguac
Revenu total médian des ménages en 2020	\$42 400	\$65 500	\$61 600	\$59 600	\$60 000	\$61 200	\$62 400
Fréquence du faible revenu fondée sur la Mesure de faible revenu après impôt	25,2	13,8	16,6	18	13,6	17,4	17,0
Taux de chômage	11,6	12,2	14,3	10,9	18,2	14,6	16,0

ANNEXE E: RÉFÉRENCES

-
- ¹ Commission de services régionaux Péninsule acadienne. 2024. Stratégie de développement de l'habitation de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne. <https://csrpa.ca/wp-content/uploads/2024/10/CSRPA-Strategie-de-developpement-de-lhabitation-Rapport-final-17-octobre-2024.pdf>
- ² Gouvernement du Nouveau Brunswick. 2026. Évaluation des risques liés aux changements climatiques au Nouveau-Brunswick : Rapport Technique. <https://www.gnb.ca/content/dam/GNB3/t/enr-ern/climate-change/docs/climate-change-risk-assessment-technical-FR.pdf>
- ³ Inspire Péninsule Acadienne. 2025. <https://inspirepeninsuleacadienne.ca/en/home-inspire-peninsule-acadienne/>
- ⁴ Commission de services régionaux Péninsule acadienne. 2023. Stratégie Régionale. https://csrpa.ca/wp-content/uploads/2024/05/StrategieRegionale_VF_2023.pdf
- ⁵ Commission de services régionaux Péninsule acadienne. 2024. <https://csrpa.ca/en/>
- ⁶ Commission de services régionaux Péninsule acadienne. 2023. Stratégie Régionale. https://csrpa.ca/wp-content/uploads/2024/05/StrategieRegionale_VF_2023.pdf
- ⁷ Commission de services régionaux Péninsule acadienne. 2023. Stratégie Régionale. https://csrpa.ca/wp-content/uploads/2024/05/StrategieRegionale_VF_2023.pdf
- ⁸ Commission de services régionaux Péninsule acadienne. 2024. Stratégie de développement de l'habitation de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne. <https://csrpa.ca/wp-content/uploads/2024/10/CSRPA-Strategie-de-developpement-de-lhabitation-Rapport-final-17-octobre-2024.pdf> p. 8.
- ⁹ Commission de services régionaux Péninsule acadienne. 2024. Stratégie de développement de l'habitation de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne. <https://csrpa.ca/wp-content/uploads/2024/10/CSRPA-Strategie-de-developpement-de-lhabitation-Rapport-final-17-octobre-2024.pdf> p. 9.
- ¹⁰ Village de Rivière-du-Nord. <https://rivieredunord.net/>
- ¹¹ Ville de Rivière-du-Nord. Avis Public : Plan Municipal de Rivière-du-Nord. <https://rivieredunord.net/wp-content/uploads/2026/02/Avis-public-04-02-2026.jpg>
- ¹² Statistiques Canada. 2021. *Maisonnette, Village*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=E&SearchText=Maisonnette&DGUIDlist=2021A00051315040&GENDERlist=1,2,3&STATISTIClist=1,4&HEADERlist=0>
- ¹³ RSC 4 CSRPA. <https://www2.gnb.ca/content/gnb/en/corporate/promo/local-governance/maps/RSC4.html>
- ¹⁴ Ville de Rivière-du-Nord. <https://rivieredunord.net/les-nouvelles/message-du-maire/>
- ¹⁵ Industrie de la tourbe, Nouveau-Brunswick. 2024. <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/en/pdf/Minerals-Minerales/peat/map-nb-peat-industry-e.pdf>
- ¹⁶ Quad NB. Carte des sentiers. <https://quadnb.ca/decouvrir/?lang=fr#section-6-8491>
- ¹⁷ New Brunswick Association of Fire Chiefs. Map. <https://www.nbafc.ca/en/map>.
- ¹⁸ Arrêté sur la protection contre les incendies dans la ville de Rivière-du-Nord. 2024. <https://rivieredunord.net/wp-content/uploads/2024/10/DOC102324-10232024110652.pdf>
- ¹⁹ Arrêté sur la planification des Mesures d'urgence de la ville de Rivière-du-Nord. 2023. <https://rivieredunord.net/wp-content/uploads/2023/06/004-00-2023-Arrete-sur-la-planification-des-measures-durgence-de-la-Ville-de-Riviere-du-Nord.pdf>
- ²⁰ Entité 14. Caraquet. <https://www2.gnb.ca/content/gnb/en/corporate/promo/local-governance/maps/RSC4.html>
- ²¹ Plan Stratégique Caraquet. 2024. <https://caraquet.ca/sites/default/files/politiques/Plan.pdf> ; Plan municipal d'urbanisme de la ville de Caraquet. https://csrpa.ca/wp-content/uploads/2025/10/Plan_municipal_Caraquet_FINAL_22sept2025-2.pdf
- ²² Statistics Canada. 2021. Caraquet. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/>

[pd/prof/details/page.cfm?Lang=E&SearchText=Caraquet&DGUIDlist=2021A00051315028&GENDERlist=1,2,3&STATISTIClist=1,4&HEADERlist=0](https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=E&SearchText=Caraquet&DGUIDlist=2021A00051315028&GENDERlist=1,2,3&STATISTIClist=1,4&HEADERlist=0)

²³ RSC 4 CSRPA.

²⁴ SECTEURS PROTÉGÉS DU CHAMP DE CAPTAGE – VILLAGE DE BAS-CARAQUET
<https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/env/pdf/Water-Eau/Wellfield-ChampsDeCaptage/BasCaraquet.pdf>

²⁵ Statistics Canada. 2021. Lamèque, Town. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=E&SearchText=Lameque&DGUIDlist=2021A00051315032&GENDERlist=1,2,3&STATISTIClist=1,4&HEADERlist=0>

²⁶ RSC 4 Commission régionaux de services péninsule acadienne.
<https://www2.gnb.ca/content/gnb/en/corporate/promo/local-governance/maps/RSC4.html>

²⁷ Île-de-Lamèque. <https://www.iledelameque.ca/municipalite/historique/>

²⁸ Île-de-Lamèque. Arrête no 8. Arrêté concernant le service d'incendie de l'Île-de-Lamèque.
<https://www.iledelameque.ca/wp-content/uploads/2024/09/Arrete-No-8-Arrete-concernant-le-service-d-incendie-de-l-Ile-de-Lameque.pdf>

²⁹ Île-de-Lamèque. Arrête no 13. Arrête sur la planification des mesures d'urgence de l'Île-de-Lamèque.
<https://www.iledelameque.ca/wp-content/uploads/2024/09/Arrete-No-13-Arrete-sur-la-planification-des-mesures-d-urgence-de-l-Ile-de-Lameque.pdf>

³⁰ Commission de services régionaux Péninsule acadienne. 2024. Plan régional de développement de la zone agricole de la Péninsule acadienne. <https://csrpa.ca/wp-content/uploads/2024/11/DDP-CRSPA-RAPPORT-FINAL-nov2024.pdf>

³¹ RSC 4 CSRPA [Lameque Miscou Zonage 97-ILM-018-00 REFONDU 2025-07-11.pdf](#)

³² Municipalité de Shippagan. Planification Stratégique 2025-2029. <https://shippagan.ca/wp-content/uploads/2025/04/2025-2029-Planification-Strategie-VWeb-1-avec-compression.pdf>

³³ Statistics Canada. 2021. Shippagan. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=E&SearchText=Shippagan&DGUIDlist=2021A00051315031&GENDERlist=1,2,3&STATISTIClist=1,4&HEADERlist=0>

³⁴ RSC 4 Commission régionaux de services péninsule acadienne.
<https://www2.gnb.ca/content/gnb/en/corporate/promo/local-governance/maps/RSC4.html>

³⁵ SECTEURS PROTÉGÉS DU CHAMP DE CAPTAGE – TOWN OF SHIPPAGAN
<https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/env/pdf/Water-Eau/Wellfield-ChampsDeCaptage/ShippaganWF.pdf>

³⁶ Shippagan. Bridage de pompiers. <https://shippagan.ca/citoyens/services-municipaux/securite-publique/brigade-des-pompiers/>

³⁷ Shippagan. Arrêté No 44-2015. Règlement concernant le service d'incendie de la ville de Shippagan.
<https://shippagan.ca/wp-content/uploads/2020/10/Arrete44-2015-Ville-Shippagan.pdf>

³⁸ Shippagan. Arrêté No 47-2025. Arrêté concernant la planification des mesures d'urgence de la municipalité de Shippagan. <https://shippagan.ca/wp-content/uploads/2025/03/Arrete-47-2025-Mesure-Urgence-Signe.pdf>

³⁹ Shippagan. Nouveau Service: Ligne d'urgence. <https://shippagan.ca/nouvelles/nouveau-service-ligne-urgence-506-337-7560/>

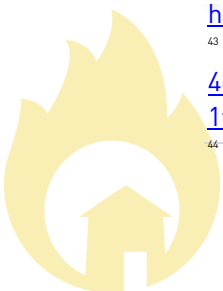
⁴⁰ Shippagan. Mesures d'urgence. <https://shippagan.ca/citoyens/services-municipaux/securite-publique/mesures-urgence/>

⁴¹ Statistics Canada. 2021. Saint Isidore. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=E&SearchText=Saint%2DIsidore&DGUIDlist=2021A00051315022&GENDERlist=1,2,3&STATISTIClist=1,4&HEADERlist=0>

⁴² CSR 4 Commission régionaux de services péninsule acadienne.
<https://www2.gnb.ca/content/gnb/en/corporate/promo/local-governance/maps/RSC4.html>

⁴³ Hautes Terres. Planification Stratégique. 2024-2027. <https://img1.wsimg.com/blobby/go/bcb2604e-b32d-4dd7-bdf0-502be1ba9f12/downloads/8e743e5a-869a-4737-829d-1f477472793b/RAPPORT%20FINAL%20Planification%20strategique%202024-2.pdf?ver=1771601209954>

⁴⁴ Municipalité des Hautes Terres. Arrêté No 2023-06. Arrêté sur la protection contre les incendies dans la



municipalité des Hautes-Terres. <https://img1.wsimg.com/blobby/go/bcb2604e-b32d-4dd7-bdf0-502be1ba9f12/downloads/Arrêté%202023-06%20Protection%20contre%20les%20incendies.pdf?ver=1768399230759>

⁴⁵ Municipalité des Hautes Terres. Arrêté No 2023-10. Arrêté sur la planification des mesures d'urgence de la municipalité des Hautes-Terres. https://img1.wsimg.com/blobby/go/bcb2604e-b32d-4dd7-bdf0-502be1ba9f12/downloads/Arrêté%202023-10%20Planification%20des%20mesures%20d_urg.pdf?ver=1768399230759

⁴⁶ Municipalité des Hautes Terres. 2-23. Guide de préparation aux situations d'urgence. <https://municipalitedeshautesterres.ca/mesures-durgence>

⁴⁷ Municipalité des Hautes Terres. Préparation aux urgences. <https://municipalitedeshautesterres.ca/mesures-durgence>

⁴⁸ Histoire de Tracadie-Sheila. <https://tracadienb.ca/fr/hotel-de-ville/historique>

⁴⁹ Commission de services régionaux Péninsule acadienne. 2024. Stratégie de développement de l'habitation de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne. <https://csrpa.ca/wp-content/uploads/2024/10/CSRPA-Strategie-de-developpement-de-lhabitation-Rapport-final-17-octobre-2024.pdf>

⁵⁰ Municipalité régionale de Tracadie. Plan Rural. https://csrpa.ca/wp-content/uploads/2024/05/Tracadie_PlanRural_030-00-2019_Refondu_2024-01-23-2.pdf

⁵¹ Statistics Canada. 2021. Tracadie. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=E&SearchText=Tracadie&DGUIDlist=2021A00051315002&GENDERlist=1,2,3&STATISTIClist=1,4&HEADERlist=0>

⁵² CSR 4 Commission régionaux de services péninsule acadienne. <https://www2.gnb.ca/content/gnb/en/corporate/promo/local-governance/maps/RSC4.html>

⁵³ SECTEURS PROTÉGÉS DU CHAMP DE CAPTAGE – TRACADIE-SHEILA. <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/env/pdf/Water-Eau/Wellfield-ChampsDeCaptage/TracadieSheila2.pdf>, <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/env/pdf/Water-Eau/Wellfield-ChampsDeCaptage/TracadieSheila.pdf>

⁵⁴ Tracadie. Faire affaire ici. <https://tracadienb.ca/fr/affaires/faire-affaire-ici>

⁵⁵ Northumberland Free Press. 2025. The history of Tracadie's former range. <https://northumberlandfreepress.substack.com/p/the-history-of-tracadies-former-range>

⁵⁶ Government of Canada. Practicing UXO Safety at the Former Tracadie Range, New Brunswick. <https://www.canada.ca/en/departement-national-defence/services/uxo/uxo-locations/practicing-uxo-safety-tracadie-range.html>

⁵⁷ Commission de services régionaux péninsule acadienne. 2021. Étude d'optimisation des services d'incendie. P.10.

⁵⁸ Tracadie. 2017. Arrêté no 013-00-2017. Arrêté concernant le service d'incendie de Tracadie. https://tracadienb.ca/images/ARR%C3%8AT%C3%89S_2022/013-00-2017_ServiceIncendieTracadie.pdf

⁵⁹ Tracadie. Arrêté No 008-00-2016. Arrêté sur la planification des mesures d'urgence de Tracadie. https://tracadienb.ca/images/ARR%C3%8AT%C3%89S_2022/008-00-2016_PlanificationMesureUrgence.pdf

⁶⁰ Neguac. Plan Rural No 99-33: Plan Rural de Neguac. https://csrpa.ca/wp-content/uploads/2024/05/Neguac_PlanRural_99-33_Arrete_Refondu_2017.pdf

⁶¹ Statistics Canada. 2021. Neguac. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=E&SearchText=neguac&DGUIDlist=2021A00051309038&GENDERlist=1,2,3&STATISTIClist=1,4&HEADERlist=0>

⁶² CSR 4 Commission régionaux de services péninsule acadienne. <https://www2.gnb.ca/content/gnb/en/corporate/promo/local-governance/maps/RSC4.html>

⁶³ Neguac. La Municipalité. <https://neguac.com/>

⁶⁴ Nature NB. Route d'observation d'oiseaux de la Péninsule acadienne. <https://www.naturenb.ca/wp-content/uploads/2019/07/Peninsula-Bird-Hotspots-website-file-French.pdf>

⁶⁵ Neguac. Services Municipaux. <https://neguac.com/residents-ou-citoyens/services-municipaux/>

-
- ⁶⁶ Colliers Project Leaders. July 2025. Esgenoôpetitj First Nation Wildfire Threat Assessment and Options Analysis Final Report.
- ⁶⁷ McDonald, M.W. 2020. Esgenoôpetitj First Nation. https://www.apcfn.ca/wp-content/uploads/2020/06/Esgenoopetitj_first_nation_Article.pdf
- ⁶⁸ Statistics Canada. 2021. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=E&SearchText=Esgenoopetitj%2014&DGUIDlist=2021A00051309044&GENERlist=1,2,3&STATISTIClist=1&HEADERlist=0>
- ⁶⁹ Colliers Project Leaders. July 2025. Esgenoôpetitj First Nation Wildfire Threat Assessment and Options Analysis Final Report.
- ⁷⁰ Colliers Project Leaders. July 2025. Esgenoôpetitj First Nation Wildfire Threat Assessment and Options Analysis Final Report.
- ⁷¹ Commission de services régionaux Péninsule acadienne. 2023. Stratégie Régionale. https://csrpa.ca/wp-content/uploads/2024/05/StrategieRegionale_VF_2023.pdf
- ⁷² Commission de services régionaux Péninsule acadienne. 2025. Plan Regional d'intervention d'urgence de la Péninsule Acadienne.
- ⁷³ Commission de services régionaux Péninsule acadienne. 2021. Étude d'optimisation des services d'incendie.
- ⁷⁴ Commission de services régionaux Péninsule acadienne. 2024. Stratégie de développement de l'habitation de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne. <https://csrpa.ca/wp-content/uploads/2024/10/CSRPA-Strategie-de-developpement-de-lhabitation-Rapport-final-17-octobre-2024.pdf>
- ⁷⁵ Commission de services régionaux Péninsule acadienne. 2024. Plan régional de développement de la zone agricole de la Péninsule acadienne. <https://csrpa.ca/wp-content/uploads/2024/11/DDP-CRSPA-RAPPORT-FINAL-nov2024.pdf>
- ⁷⁶ Commission de services régionaux Péninsule acadienne. 2024. *Mise à jour* de la Planification régionale des infrastructures et des programmes sportifs et de loisirs dans la Péninsule acadienne. <https://csrpa.ca/wp-content/uploads/2025/05/Rapport-complet-MISE-A-JOUR-Planification-2018-December-2024.pdf>
- ⁷⁷ Association Internationale des Pompiers. Formation Intervenir en milieu périurbain (IMP) au Canada. <https://www.iaff.org/fr-ca/incendie-de-foret/formation-intervenir-en-milieu-periurbain-imp/>
- ⁷⁸ Tourbe. Ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie du Nouveau-Brunswick. 2021. https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/en/pdf/Minerals-Minerales/peat/Peat_NB-f.pdf
- ⁷⁹ Commission de services régionaux Péninsule acadienne. 2024. Plan régional de développement de la zone agricole de la péninsule acadienne. <https://csrpa.ca/wp-content/uploads/2024/11/DDP-CRSPA-RAPPORT-FINAL-nov2024.pdf>
- ⁸⁰ CBC News. 2023. New Brunswick's peatlands: A little-known industry troubled by rainy weather. <https://www.cbc.ca/news/canada/new-brunswick/nb-peat-industry-troubled-bad-weather-1.7044671>
- ⁸¹ Tourbe. Ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie du Nouveau-Brunswick. 2021. https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/en/pdf/Minerals-Minerales/peat/Peat_NB-f.pdf
- ⁸² Politique sur l'extraction de la tourbe des terres de la Couronne. Ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie du Nouveau-Brunswick. 2023. <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/en/pdf/Minerals-Minerales/peat/peat-mining-policy-f.pdf>
- ⁸³ Politique sur l'extraction de la tourbe des terres de la Couronne. Ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie du Nouveau-Brunswick. 2023. <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/en/pdf/Minerals-Minerales/peat/peat-mining-policy-f.pdf>
- ⁸⁴ Ressources naturelles Canada. 2025. Feux de tourbière et émissions de carbone. https://ressources-naturelles.canada.ca/forets-foresterie/feux-vegetation/feux-tourbiere-emissions-carbone?_gl=1*r93mys*_ga*NDczMzk4NzMuMTY5NTI0NDI2NQ..*_ga_C2N5Y7DX5*czE3NzE2OTY1MTQkb



[zckZzEkdDE3NzE2OTc3MTAkajYwJGwwJGgw](#)

⁸⁵ Ducks Unlimited Canada. 2023. How do peatlands impact wildfires?

<https://www.ducks.ca/stories/boreal/how-do-peatlands-impact-wildfires/>

⁸⁶ Ressources naturelles Canada. 2025. Feux de tourbière et émissions de carbone.

https://ressources-naturelles.canada.ca/forets-foresterie/feux-vegetation/feux-tourbiere-emissions-carbone?_gl=1*r93mys*_ga*NDczMzk4NzMuMTY5NTI0NDI2NQ..*_ga_C2N57Y7DX5*czE3NzE2OTY1MTQkbzckZzEkdDE3NzE2OTc3MTAkajYwJGwwJGgw

⁸⁷ Ressources naturelles Canada. 2025. Feux de tourbière et émissions de carbone.

https://ressources-naturelles.canada.ca/forets-foresterie/feux-vegetation/feux-tourbiere-emissions-carbone?_gl=1*r93mys*_ga*NDczMzk4NzMuMTY5NTI0NDI2NQ..*_ga_C2N57Y7DX5*czE3NzE2OTY1MTQkbzckZzEkdDE3NzE2OTc3MTAkajYwJGwwJGgw

⁸⁸ Emma Farnham. Ministère des Ressources naturelles. Communication personnelle. 2 février 2026.

⁸⁹ Ressources naturelles Canada. 2025. Feux de tourbière et émissions de carbone.

https://ressources-naturelles.canada.ca/forets-foresterie/feux-vegetation/feux-tourbiere-emissions-carbone?_gl=1*r93mys*_ga*NDczMzk4NzMuMTY5NTI0NDI2NQ..*_ga_C2N57Y7DX5*czE3NzE2OTY1MTQkbzckZzEkdDE3NzE2OTc3MTAkajYwJGwwJGgw

⁹⁰ Radio-Canada. 2025. [Un feu de tourbière brûle sur 40 hectares près de Baie-Sainte-Anne | Radio-Canada](#)

⁹¹ Asha Hingorani, Association de la tourbe de sphaigne canadienne. Communication personnelle. 20 janvier 2026.

⁹² Bleuets NB Blueberries. Industry: Production, Pollination, Harvest. <https://nbwildblue.ca/industry/>

⁹³ Gouvernement du Nouveau Brunswick. La taille des bluetières.

<https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/10/pdf/Agriculture/WildBlueberries-BleuetsSauvages/A50F.pdf?random=1773842638800>

⁹⁴ Gouvernement du Nouveau Brunswick. La taille des bluetières.

<https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/10/pdf/Agriculture/WildBlueberries-BleuetsSauvages/A50F.pdf?random=1773842638800>

⁹⁵ Gouvernement du Nouveau Brunswick. Brûlage pendant la saison des feux de forêt.

<https://www.gnb.ca/fr/sujet/lois-securite/gestion-urgences/indice-des-feux/brulage-saison.html>

⁹⁶ Village historique acadien. 2024. Histoire du Village Historique Acadien.

<https://villagehistoriqueacadien.com/histoire-du-village-historique-acadien/>

⁹⁷ Explore NB. Véloroute de la Péninsule acadien. <https://tourismnewbrunswick.ca/listing/veloroute-acadian-peninsula>

⁹⁸ Gouvernement du Nouveau Brunswick. Définitions des conditions des feux de forêt.

<https://www.gnb.ca/fr/sujet/lois-securite/gestion-urgences/indice-des-feux/definitions.html>

⁹⁹ Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Brûlage pendant la saison des feux de forêt.

<https://www.gnb.ca/fr/sujet/lois-securite/gestion-urgences/indice-des-feux/brulage-saison.html>

¹⁰⁰ Taylor, A.R. and D.A. MacLean. 2024. The evolving role of wildfire in the Maritimes region of eastern Canada. *Canadian Journal of Forest Research*. <https://cdnsiencepub.com/doi/epdf/10.1139/cjfr-2024-0032>

¹⁰¹ Taylor, A.R. and D.A. MacLean. 2025. The evolving role of wildfire in the Maritimes region of eastern Canada. *Canadian Journal of Forest Research* 55:1-12. <https://cdnsiencepub.com/doi/epdf/10.1139/cjfr-2024-0032>; Taylor, A.R., D. A. MacLean, P.D. Neily, B. Stewart, E. Quigley, S.P. Basquill, C.K. Boone, D. Gilby, and M. Pulsifer. 2020. A review of natural disturbances to inform implementation of ecological forestry in Nova Scotia, Canada. *Environmental Reviews*. 28(4): 387-414.

<https://cdnsiencepub.com/doi/epdf/10.1139/er-2020-0015>; Noseworthy, J. and T.M. Beckley. 2020. Borealization of the New England – Acadian Forest: a review of the evidence. *Environmental Reviews*. 28(3): 284-293. <https://doi.org/10.1139/er-2019-0068>.

¹⁰² Taylor, A.R. and D.A. MacLean. 2025. The evolving role of wildfire in the Maritimes region of eastern Canada. *Canadian Journal of Forest Research* 55:1-12. <https://cdnsiencepub.com/doi/epdf/10.1139/cjfr-2024-0032>

¹⁰³ MacEachern, A. 2014. The international nature of the Miramichi Fire. *The Forestry Chronicle* 90(3): 334-337. <https://pubs.cif-ifc.org/doi/pdf/10.5558/tfc2014-066>

- ¹⁰⁴ Mossler, A., J.A. Lynds, J.E. Major. 2003. Old-growth forests of the Acadian Forest Region. *Environmental Reviews* 11(S1): S47-S77. <https://doi.org/10.1139/a03-015>
- ¹⁰⁵ Taylor, A.R., D. A. MacLean, P.D. Neily, B. Stewart, E. Quigley, S.P. Basquill, C.K. Boone, D. Gilby, and M. Pulsifer. 2020. A review of natural disturbances to inform implementation of ecological forestry in Nova Scotia, Canada. *Environmental Reviews*. 28(4): 387-414. <https://cdnsiencepub.com/doi/epdf/10.1139/er-2020-0015>
- ¹⁰⁶ Taylor, A.R. and D.A. MacLean. 2025. The evolving role of wildfire in the Maritimes region of eastern Canada. *Canadian Journal of Forest Research*. 55:1-12 <https://cdnsiencepub.com/doi/epdf/10.1139/cjfr-2024-0032>
- ¹⁰⁷ Canadian Interagency Forest Fire Centre. 2024. 2024 Annual Report. https://ciffc.ca/sites/default/files/2025-06/Canada_Report_2024_EN_Version.pdf (p. 6).
- ¹⁰⁸ Tony Cole, Ministère des Ressources naturelles. Communication personnelle. 12 Janvier 2026.
- ¹⁰⁹ Tony Cole, Ministère des Ressources naturelles. Communication personnelle. 12 Janvier 2026.
- ¹¹⁰ National Burned Areas Composite 1972-2024.
- ¹¹¹ National Burned Areas Composite 1972-2024.
- ¹¹² TVA CIMT-CHAU. 2026. Incendie majeur dans un bâtiment de transformation de mousse à Tabusintac. <https://cimtachau.ca/nouvelles/incendie-majeur-dans-un-batiment-de-transformation-de-mousse-a-tabusintac/>
- ¹¹³ Noseworthy, J and T. Beckley. 2020. Borealization of the New England – Acadian Forest: a review of the evidence. *J. of Environ. Rev.* 28: 284–293 [dx.doi.org/10.1139/er-2019-0068](https://doi.org/10.1139/er-2019-0068)
- ¹¹⁴ Taylor, A.R. and D.A. MacLean. 2025. The evolving role of wildfire in the Maritimes region of eastern Canada. *Canadian Journal of Forest Research* 55:1-12. <https://cdnsiencepub.com/doi/epdf/10.1139/cjfr-2024-0032>; Albert, C., A.R. Taylor, T. Logan, and L. D'Orangeville. 2023. The Acadian Forest of New Brunswick in the 21st century: what shifting heat and water balance imply for future stand dynamics and management. *Environmental Reviews*. 31(4): 690-707. <https://doi.org/10.1139/er-2022-0122>
- ¹¹⁵ Albert, C., A.R. Taylor, T. Logan, and L. D'Orangeville. 2023. The Acadian Forest of New Brunswick in the 21st century: what shifting heat and water balance imply for future stand dynamics and management. *Environmental Reviews*. 31(4): 690-707. <https://doi.org/10.1139/er-2022-0122>; Boulanger, Y., Gauthier, S., Gray, D. R., Le Goff, H., Lefort, P., & Morissette, J. (2013). Fire regime zonation under current and future climate over eastern Canada. *Ecological applications*, 23(4), 904-923. <https://doi.org/10.1890/12-0698.1>
- ¹¹⁶ Boulanger, Y., Gauthier, S., Gray, D. R., Le Goff, H., Lefort, P., & Morissette, J. (2013). Fire regime zonation under current and future climate over eastern Canada. *Ecological applications*, 23(4), 904-923. <https://doi.org/10.1890/12-0698.1>; Gouvernement de Nouveau-Brunswick. 2026. Évaluation des risques liés aux changements climatiques au Nouveau-Brunswick. <https://www.gnb.ca/content/dam/GNB3/t/enr-ern/climate-change/docs/climate-change-risk-assessment-technical-FR.pdf>
- ¹¹⁷ FPIinnovations et communication personnelle avec Danny Goddard. 2025. [FPIinnovations – Wildfire Operations](https://www.fpiinnovations.ca/wildfire-operations/)
- ¹¹⁸ Ressources naturelles Canada. Canadian Wildland Fire Information System: Renseignements généraux. <https://cwffis.cfs.nrcan.gc.ca/renseignements>
- ¹¹⁹ Ressources naturelles Canada. Système canadien d'information sur les feux de végétation : Renseignements généraux. <https://natural-resources.canada.ca/forest-forestry/wildland-fires/canadian-forest-fire-danger-rating-system>
- ¹²⁰ Ressources naturelles Canada. Méthode canadienne d'évaluation des dangers d'incendie de forêt - Prochaine génération. https://ressources-naturelles.canada.ca/forets-foresterie/feux-vegetation/methode-canadienne-evaluation-dangers-incendie-foret-prochaine-generation?_gl=1*1ifl0le*_ga*MjY5MDc3MDQzODQzMzA1JG02MCRsMCRoMA..*_ga_C2N57Y7DX5*_czE3NzM4NDMzMzMDUkbzEwJGcwJHJHcXNzc3ODQzMzA1JG02MCRsMCRoMA..
- ¹²¹ Gouvernement du Canada. Méthode canadienne d'évaluation des dangers d'incendie de forêt. <https://ressources-naturelles.canada.ca/forets-foresterie/feux-vegetation/methode-canadienne-evaluation-dangers-incendie-foret>
- ¹²² Ressources naturelles Canada. Méthode canadienne de prévision du comportement des incendies de



forêt (PCI).

<https://cwfis.cfs.nrcan.gc.ca/renseignements/sommaire/fbp>

¹²³ Ressources naturelles Canada. Description des types de combustible utilisés pour la PCI.

<https://cwfis.cfs.nrcan.gc.ca/renseignements/fueltypes/c1>

¹²⁴ Ressources naturelles Canada. Méthode canadienne d'évaluation des dangers d'incendie de forêt.

<https://ressources-naturelles.canada.ca/forets-foresterie/feux-vegetation/methode-canadienne-evaluation-dangers-incendie-foret>

¹²⁵ Ressources naturelles Canada. Renseignements généraux: Méthode canadienne de l'indice Forêt-Météo (IFM).

<https://cwfis.cfs.nrcan.gc.ca/renseignements/sommaire/fwi>

¹²⁶ Gouvernement du Canada. Méthode canadienne de l'indice Forêt-Météo. <https://ressources-naturelles.canada.ca/forets-foresterie/feux-vegetation/methode-canadienne-indice-foret-meteo>

¹²⁷ FireSmart Wildfire Exposure Assessment Guide. 2018. FireSmart Alberta https://firesmartcanada.ca/wp-content/uploads/2022/01/FS_ExposureAssessment_Sept2018-1.pdf

¹²⁸ Forbes, A.M. and J.L. Beverly. 2025. fireexposuR: An R package for computing and visualizing wildfire exposure. The Journal of Open Source Software. <https://joss.theoj.org/papers/10.21105/joss.08479>

¹²⁹ Le Service canadien des forêts. BurnP3+. <https://burnp3.github.io/BurnP3Plus/>

¹³⁰ Gouvernement du Canada. 2025. Mapping wildfire susceptibility with the BURN-P3 simulation model.

<https://osdp-psdo.canada.ca/dp/en/search/metadata/NRCAN-CFS-1-25627/print>

¹³¹ Jain, P., Castellanos-Acuna, D., Coogan, S.C.P. et al. 2022. Observed increases in extreme fire weather driven by atmospheric humidity and temperature. *Nat. Clim. Chang.* 12, 63–70.

<https://doi.org/10.1038/s41558-021-01224-1>

¹³² Bénichou, N.; Adelzadeh, M.; Singh, J.; Gomaa, I.; Elsagan, N.; Kinatader, M.; Ma, C.; Gaur, A.; Bwalya, A.; Sultan, M. 2021. Guide national sur les incendies en milieu périurbain : lignes directrices sur l'évaluation des dangers et de l'exposition, la protection des biens, la résilience des collectivités et la planification d'urgence afin de réduire au minimum les répercussions des incendies en milieu périurbain.

<https://publications-cnrc.canada.ca/fra/voir/td/?id=6794d2e5-1c58-46e9-a5ea-692cb0059da3>

¹³³ Commission de services régionaux Péninsule acadienne. 2025. Plan Regional d'intervention d'urgence de la Péninsule Acadienne.

¹³⁴ Commission de services régionaux Péninsule acadienne. 2024. Stratégie de développement de l'habitation de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne. <https://csrpa.ca/wp-content/uploads/2024/10/CSRPA-Strategie-de-developpement-de-lhabitation-Rapport-final-17-octobre-2024.pdf>

¹³⁵ Commission de services régionaux Péninsule acadienne. 2025. Plan Regional d'intervention d'urgence de la Péninsule Acadienne. P.12.

¹³⁶ Bénichou, N.; Adelzadeh, M.; Singh, J.; Gomaa, I.; Elsagan, N.; Kinatader, M.; Ma, C.; Gaur, A.; Bwalya, A.; Sultan, M. 2021. Guide national sur les incendies en milieu périurbain : lignes directrices sur l'évaluation des dangers et de l'exposition, la protection des biens, la résilience des collectivités et la planification d'urgence afin de réduire au minimum les répercussions des incendies en milieu périurbain.

<https://publications-cnrc.canada.ca/fra/voir/td/?id=6794d2e5-1c58-46e9-a5ea-692cb0059da3> p. 65.

¹³⁷ Bénichou, N.; Adelzadeh, M.; Singh, J.; Gomaa, I.; Elsagan, N.; Kinatader, M.; Ma, C.; Gaur, A.; Bwalya, A.; Sultan, M. 2021. Guide national sur les incendies en milieu périurbain : lignes directrices sur l'évaluation des dangers et de l'exposition, la protection des biens, la résilience des collectivités et la planification d'urgence afin de réduire au minimum les répercussions des incendies en milieu périurbain.

<https://publications-cnrc.canada.ca/fra/voir/td/?id=6794d2e5-1c58-46e9-a5ea-692cb0059da3> p. 65.

¹³⁸ Bénichou, N.; Adelzadeh, M.; Singh, J.; Gomaa, I.; Elsagan, N.; Kinatader, M.; Ma, C.; Gaur, A.; Bwalya, A.; Sultan, M. 2021. Guide national sur les incendies en milieu périurbain : lignes directrices sur l'évaluation des dangers et de l'exposition, la protection des biens, la résilience des collectivités et la planification d'urgence afin de réduire au minimum les répercussions des incendies en milieu périurbain.

<https://publications-cnrc.canada.ca/fra/voir/td/?id=6794d2e5-1c58-46e9-a5ea-692cb0059da3> p. 65.

¹³⁹ Tony Cole, Ministère des Ressources naturelles. Communication personnelle. 28 Octobre 2026.

¹⁴⁰ Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Forest Protection Limited.

<https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/der/foresterie-conservation/content/sante-forets/ProtectionDeLaForet.html>

¹⁴¹ Forest Protection Limited. Nos Services : Lutte aérienne contre les feux de forêt.

<https://forestprotectionlimited.com/fr/lutte-aerienne-contre-les-feux-de-foret/>

¹⁴² Tony Cole, Ministère des ressources naturelles. Communication personnelle. 28 Octobre 2025.

¹⁴³ Tony Cole, Ministère des ressources naturelles. Communication personnelle. 18 Novembre 2025.

¹⁴⁴ Commission de services régionaux Péninsule acadienne. 2025. Plan Regional d'intervention d'urgence de la Péninsule Acadienne.

¹⁴⁵ Commission de services régionaux Péninsule acadienne. 2025. Plan Regional d'intervention d'urgence de la Péninsule Acadienne.

¹⁴⁶ Commission de services régionaux Péninsule acadienne. 2025. Plan Regional d'intervention d'urgence de la Péninsule Acadienne.

¹⁴⁷ Gouvernement du Nouveau-Brunswick. L'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick (OMU NB). <https://www.gnb.ca/fr/org/omunb.html>

¹⁴⁸ Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Évacuation d'urgence en raison de feux de forêt.

<https://www.gnb.ca/fr/sujet/lois-securite/gestion-urgences/indice-des-feux/evacuation-urgence-feux-foret.html>

¹⁴⁹ After Action Review – Stein Lake Wildfire. 2025. NBEMO - Government of New Brunswick.

<https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/emo-omu/PDF/after-action-review-report-stein-lake-wildfire.pdf>

¹⁵⁰ Intelli-feu. Les Sept Volets Intelli-feu.

<https://Intelli-feucanada.ca/a-propos-dintelli-feu/les-sept-volets-intelli-feu/>

